

Le 30 avril 2025

Objet : Demande d'accès à des documents
N/Réf. : 20250403

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 avril 2025 pour laquelle nous vous avons transmis un accusé de réception le 8 avril 2025. Votre demande est ainsi libellée :

« obtenir les procès-verbaux et les ordres du jour du conseil d'administration de votre organisation. Je voudrais mettre ces informations pour des fins de recherche et d'enseignement. Dans ce contexte, je voudrais avoir accès à ces documents pour la période de 2021 à 2024. »

En réponse à votre demande, nous vous transmettons copie des documents demandés. Toutefois, nous vous informons que nous avons retiré ou caviardé, le cas échéant, l'identité de certaines personnes. Certains renseignements ont été caviardés dans ce document, et ce, en vertu des dispositions des articles 53, 54, 55 et 57 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nous considérons que la présente répond entièrement à votre demande d'accès à l'information. Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous avez droit de recours devant la *Commission d'accès à l'information*. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éloïse Charbonneau, responsable de la gestion contractuelle pour :
Étienne Lafrenière, CPA auditeur
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

Sans frais : 1 (888) 528-7741

Courriel : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (3^e alinéa de l'article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant un juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 (2^e alinéa) prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec. La décision du juge de la Cour du Québec est sans appel (article 154).



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 17 MARS 2021 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----|---|
| 1 | Vérification des présences et du quorum |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles à divers |
| 3 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020 |
| 4 | Affaires découlant des derniers procès-verbaux |
| 5 | Rapport du président-directeur général et affaires courantes |
| 6 | Planification stratégique |
| 6.1 | Planification stratégique 2018-2021 (suivis) |
| 6.2 | Projet de planification stratégique 2021-2024 |
| 7 | Dossiers nécessitant une résolution |
| 7.1 | Adoption de la grille de tarification (autre que portuaire) |
| 7.2 | Adoption du budget d'investissement 2021-2022 |
| 7.3 | Adoption du budget de fonctionnement 2021-2022 |
| 7.4 | Autorisation de signature des effets de commerce |
| 7.5 | Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués |
| 8 | Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. |
| 8.1 | Démission d'un administrateur |

8.2 Nomination d'un administrateur

8.3 Approbation du Règlement numéro 1

9 Divers

9.1 Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2021

9.2 Formation en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés

9.3 Suivi dons et commandites

10 Dépôt de documents

10.1 Statistiques portuaires au 28 février 2021

10.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2020

11 Levée de l'assemblée

12 Huis clos des membres du conseil d'administration



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 9 AVRIL 2021 À 7 H 45

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Acquisition d'un immeuble appartenant à Stolt LNGaz
- 3 Acquisition d'un immeuble appartenant à QSL
- 4 Acquisition d'un immeuble appartenant à IFFCO Canada
- 5 Levée de l'assemblée



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 8 JUIN 2021 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Octroi d'un contrat pour le prolongement des quais B-1 et B-2 et la conception d'un bassin de confinement au port de Bécancour
- 4 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 23 JUIN 2021 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------|---|
| 1 | Vérification des présences et du quorum |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |
| 3 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021 |
| 4 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021 |
| 5 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2021 |
| 6 | Affaires découlant des derniers procès-verbaux |
| 7 | Rapport du président-directeur général et affaires courantes |
| 8 | Planification stratégique 2021-2024 |
| 8.1 | Adoption du tableau synoptique - Planification stratégique 2021-2024 |
| 9 | États financiers au 31 mars 2021 |
| 9.1 | Présentation des états financiers et des résultats de l'audit |
| 9.2 | Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 |
| 10 | Dossiers nécessitant une résolution |
| 10.1 | Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués |
| 10.2 | Adoption du plan d'action de développement durable - année transitoire 2021-2022 |
| 10.3 | Modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics |

- 10.4 Autorisation de signature des effets de commerce
- 11 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.
 - 11.1 Modification du contrat entre la SPIPB et la SPBSG
 - 11.2 Présentation des états financiers au 31 mars 2021
 - 11.3 Nomination des auditeurs externes
 - 11.4 Approbation du Règlement numéro 1
 - 11.5 Démission d'un administrateur
- 12 Divers
 - 12.1 Évaluation de la performance des administrateurs
 - 12.2 Formation des administrateurs
 - 12.3 Activités du comité gouvernance, éthique et RH en 2020-2021
 - 12.4 Activités du comité audit et gestion de risques en 2021-2022
 - 12.5 Suivi dons et commandites
- 13 Dépôt de documents
 - 13.1 Statistiques portuaires au 31 mai 2021
 - 13.2 États financiers comparatifs au 31 mai 2021
- 14 Levée de l'assemblée
- 15 Huis clos des membres du conseil d'administration



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 23 AOÛT 2021 À 12 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Octroi d'un contrat pour la caractérisation de terrains
- 4 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 8 SEPTEMBRE 2021 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----|---|
| 1 | Vérification des présences et du quorum |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles à divers |
| 3 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2021 |
| 4 | Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 août 2021 |
| 5 | Affaires découlant des derniers procès-verbaux |
| 6 | Rapport du président-directeur général et affaires courantes |
| 7 | Planification stratégique 2021-2024 |
| 8 | Dossiers nécessitant une résolution |
| 8.1 | Modification de la tarification des terrains |
| 8.2 | Entente-Union entre la Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour |
| 8.3 | Droits portuaires applicables aux sections d'éoliennes transbordées par Logistec |
| 8.4 | Modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics |
| 8.5 | Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués |
| 9 | Divers |
| 9.1 | Comités du conseil d'administration |
| 9.2 | Planification des dates de rencontres |

9.3 Suivi dons et commandites

10 Dépôt de documents

10.1 États financiers comparatifs au 31 juillet 2021

10.2 Statistiques portuaires au 31 août 2021

11 Levée de l'assemblée

12 Huis clos des membres du conseil d'administration



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 28 OCTOBRE 2021 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles à divers
- 3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2021 (ajournée au 17 septembre 2021)
- 4 Affaires courantes
- 5 Planification stratégique 2021-2024
- 6 Dossiers nécessitant une résolution
 - 6.1 Nomination des membres et du président(e) du Comité de ressources humaines
 - 6.2 Nomination des membres et du président(e) du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.3 Nomination d'un administrateur à la SPBSG
- 7 Dépôt de documents
 - 7.1 État comparatif au 30 septembre 2021
 - 7.2 Statistiques portuaires au 30 septembre 2021
- 8 Divers
 - 8.1 Suivi dons et commandites
- 9 Levée de l'assemblée
- 10 Huis clos des membres du conseil d'administration



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 8 DÉCEMBRE 2021 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles à divers
- 3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021
- 4 Affaires découlant des derniers procès-verbaux
- 5 Rapport du président-directeur général et affaires courantes
- 6 Planification stratégique 2021-2024 (suivi)
- 7 Dossiers nécessitant une résolution
 - 7.1 Adoption de la grille de tarification portuaire 2022-2023
 - 7.2 Modification de la grille de tarification 2021-2022 pour la vente et la location de terrains
 - 7.3 Tarification applicable aux terrains identifié pour le projet « Tonic »
 - 7.4 Adoption du mandat du comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.5 Adoption du mandat du comité d'audit
 - 7.6 Adoption du mandat du comité de ressources humaines
- 8 Divers
 - 8.1 Modification du règlement sur les effectifs (structure organisationnelle et plan d'effectifs)
 - 8.2 Suivi dons et commandites
- 9 Dépôt de documents

9.1	Mise à jour de la gestion de risques
9.2	Statistiques portuaires au 31 octobre 2021
9.3	État comparatif au 31 octobre 2021
9.4	États financiers trimestriels au 30 septembre 2021
9.5	Budget d'investissement 2021-2022 - Suivi
10	Levée de l'assemblée
11	Huis clos des membres du conseil d'administration



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 17 DÉCEMBRE 2021 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Offre d'achat de terrains de BASF Corporation Internal
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 20 JANVIER 2022 À 8 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles à divers (8h30)
- 3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021
- 4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 17 décembre 2021
- 5 Affaires découlant des derniers procès-verbaux
- 6 Rapport du président-directeur général et affaires courantes
- 7 Dossiers nécessitant une résolution (9h15)
 - 7.1 Modification du contrat entre la SPIPB et la SPBSG
 - 7.2 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués
- 8 Dépôt de documents (9h30)
 - 8.1 Statistiques portuaires au 31 décembre 2021
 - 8.2 État comparatif au 31 décembre 2021
- 9 Divers
 - 9.1 Suivi rencontre du comité de gouvernance et éthique
- 10 Approbation du Profil de compétence et d'expérience du PDG (9h45)
- 11 Levée de l'assemblée

12 Huis clos des membres du conseil d'administration



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 22 FÉVRIER 2022 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Institution d'un régime d'emprunts
- 4 Levée de l'assemblée

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 17 MARS 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022
- 4 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022
- 5 Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022
- 6 Affaires découlant des derniers procès-verbaux
- 7 Rapport du président-directeur général et affaires courantes
- 8 Planification stratégique 2021-2024 (suivi)
- 9 Dossiers nécessitant une résolution
 - 9.1 Adoption de la grille de tarification 2022-2023 (autre que les tarifs pour l'utilisation des installations portuaires)
 - 9.2 Adoption du budget d'investissement 2022-2023
 - 9.3 Adoption du budget de fonctionnement 2022-2023
 - 9.4 Droits portuaires applicables aux sections d'éoliennes
 - 9.5 Acquisition d'immeuble ou droit réel sur le territoire d'activités de la Société
 - 9.6 Approbation de la Politique portant sur les conditions des contrats
 - 9.7 Émission d'une lettre de garantie de 1,5 M \$ en faveur d'Hydro-Québec - Prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 25

- 9.8 Émission d'une lettre de garantie de 7 M \$ en faveur d'Hydro-Québec - Renforcement du réseau de transport d'électricité
- 9.9 Émission d'une lettre de garantie de 1,5 M \$ en faveur d'Hydro-Québec - Prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 5
- 9.10 Autorisation de signature des effets de commerce
- 10 Divers
 - 10.1 Plan d'audit des états financiers pour 2021-2022
 - 10.2 Suivi dons et commandites
- 11 Dépôt de documents
 - 11.1 Statistiques portuaires au 28 février 2022
 - 11.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2021
- 12 Levée de l'assemblée
- 13 Huis clos des membres du conseil d'administration

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 18 AVRIL 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Nomination d'un secrétaire pour la présente assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Octroi d'un contrat pour la construction d'un poste de vrac liquide au quai B-2
- 5 Octroi d'un contrat pour l'évaluation environnementale de terrains - Phase 2
- 6 Octroi d'un contrat pour le préachat de conduites
- 7 Levée de l'assemblée
- 8 Huis clos des membres du conseil d'administration



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 26 AVRIL 2022 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Recommandation d'une nomination au poste de président-directeur général
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 13 JUIN 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Demande de souscription à l'actionnaire
- 4 Octroi d'un contrat pour le bouclage de la conduite d'eau potable
- 5 Levée de l'assemblée

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 23 JUIN 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022
- 4 Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2022
- 5 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 26 avril 2022
- 6 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2022
- 7 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2022
- 8 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 13 juin 2022
- 9 Affaires découlant des derniers procès-verbaux
- 10 Rapport du président-directeur général et affaires courantes
- 11 États financiers au 31 mars 2022
 - 11.1 Présentation des états financiers et des résultats de l'audit
 - 11.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022
- 12 Dossiers nécessitant une résolution
 - 12.1 Octroi d'un contrat pour le prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire - Route 261, boul. Bécancour et boul. du Parc industriel
 - 12.2 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

- 12.3 Modification au règlement de régie interne
- 12.4 Autorisation de signature des effets de commerce
- 12.5 Adoption du prolongement du plan d'action de développement durable 2022-2023
- 12.6 Nomination d'un membre au Comité de ressources humaines
- 12.7 Nomination d'un membre et d'une présidente au Comité d'audit
- 13 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.
 - 13.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2022
 - 13.2 Nomination des auditeurs externes
- 14 Divers
 - 14.1 Planification stratégique 2021-2024
 - 14.2 Activités du comité de ressources humaines en 2021-2022
 - 14.3 Activités du comité gouvernance et éthique en 2021-2022
 - 14.4 Activités du comité audit en 2021-2022
 - 14.5 Évaluation de la performance des administrateurs pour 2021-2022
 - 14.6 Suivi dons et commandites
- 15 Dépôt de documents
 - 15.1 Statistiques portuaires au 31 mai 2022
- 16 Prochaines rencontres
- 17 Levée de l'assemblée
- 18 Huis clos



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 8 JUILLET 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Octroi d'un contrat de services pour le prolongement de l'émissaire et du réseau d'eau industrielle
- 4 Prochaines rencontres
- 5 Huis clos des membres du conseil d'administration
- 6 Levée de l'assemblée



**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 20 JUILLET 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Octroi d'un contrat pour la construction d'une aire entreposage au sud-est du quai B-5
- 4 Contribution financière visant à compenser la destruction de milieux humides
- 5 Levée de l'assemblée
- 6 Huis clos des membres du conseil d'administration



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 30 SEPTEMBRE 2022 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

		But	Temps alloué (minutes)	Responsable
1	Vérification des présences et du quorum	Prend acte		Jean Poliquin
2	Adoption de l'ordre du jour			
3	Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022	Décision	5	Jean Poliquin
4	Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 8 juillet 2022	Décision	5	Jean Poliquin
5	Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2022	Décision	5	Jean Poliquin
6	Affaires découlant des derniers procès-verbaux	Information	10	Donald Olivier
7	Rapport du président-directeur général et affaires courantes	Information	20	Donald Olivier
8	Dossiers nécessitant une résolution			
8.1	Plan de réorganisation	Décision	15	Donald Olivier
8.2	Règlement sur la régie interne	Décision	10	Donald Olivier
8.3	Filière batterie, approbation pour les 6 prochains mois	Décision	15	Donald Olivier

		But	Temps alloué (minutes)	Responsable
9	Suivi - déploiement de la filière batterie	Information	5	Donald Olivier
10	Planification stratégique 2021-2024	Information	5	Donald Olivier
11	Gestion de risques	Information	5	Donald Olivier
12	Planification des dates de rencontre pour 2023	Prend acte	5	Danielle Hébert
13	Dépôt de documents (9 h 45)		10	Donald Olivier
13.1	État comparatif au 31 août 2022	Information		Donald Olivier
13.2	Statistiques portuaires au 31 août 2022	Information		Donald Olivier
13.3	États financiers trimestriels au 30 juin 2022	Information		Karine Provencher
14	Divers			
14.1	Suivi dons et commandites	Information	5	Donald Olivier
15	Levée de l'assemblée	Décision		Jean Poliquin
16	Huis clos			



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 21 NOVEMBRE 2022 À 16 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Acquisition d'un immeuble appartenant Loop Industries
- 4 Levée de l'assemblée
- 5 Huis clos des membres du conseil d'administration

Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 7 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

		Temps alloué (minutes)	Responsable
1	Vérification des présences et du quorum		Danielle Hébert
2	Adoption de l'ordre du jour	5	Jean Poliquin
3	Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022	5	Jean Poliquin
4	Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 21 novembre 2022	5	Jean Poliquin
5	Affaires découlant des derniers procès-verbaux	15	Donald Olivier
6	Rapport du président-directeur général et affaires courantes	30	Donald Olivier
7	Dossiers nécessitant une résolution		
7.1	Adoption de la grille de tarification portuaire 2023-2024	15	Donald Olivier
8	Déploiement de la filière batterie - suivi	10	Donald Olivier
9	Planification stratégique 2021-2024 - suivi	10	Donald Olivier
10	Gestion de risques - suivi	10	Donald Olivier

	Temps alloué (minutes)	Responsable
11 Dépôt de documents		
11.1 Statistiques portuaires au 31 octobre 2022	5	Donald Olivier
11.2 États financiers trimestriels au 30 septembre 2022	5	Karine Provencher
12 Levée de l'assemblée		
13 Huis clos		

Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 23 MARS 2023 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

		Temps alloué (minutes)	Responsable
1	Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2	Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3	Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022	5 minutes	Jean Poliquin
4	Affaires découlant des derniers procès-verbaux	5 minutes	Jean Poliquin
5	Rapport du président-directeur général et affaires courantes	10 minutes	Donald Olivier
6	Dossiers nécessitant une résolution (8h00)		
6.1	Approbation de la grille de tarification 2023-2024 - autre que portuaire	10 minutes	Karine Provencher
6.2	Approbation du budget de fonctionnement 2023-2024	10 minutes	Karine Provencher
6.3	Approbation du budget d'investissement 2023-2024	10 minutes	Karine Provencher
6.4	Approbation d'une nomination au poste de directeur des opérations (8 h 30)	5 minutes	Donald Olivier
6.5	Désignation d'un remplaçant du président du Conseil en cas d'absence ou d'empêchement	5 minutes	Jean Poliquin

	Temps alloué (minutes)	Responsable
6.6 Acquisition d'un immeuble (Parc la Prade)	15 minutes	Donald Olivier
6.7 Demande à la Ville de Bécancour de procéder à la nomination d'une voie de desserte	5 minutes	Donald Olivier
6.8 Octroi d'un contrat pour le gardiennage (9 h 00)	5 minutes	Donald Olivier
6.9 Droits de séjour dans l'aire de transit par Viterra	5 minutes	Donald Olivier
6.10 Approbation des Profils de compétences et d'expérience requis pour la nomination des administrateurs	5 minutes	Marie-Claude Masson
6.11 Approbation du Programme d'accueil et formation continue des administrateurs	5 minutes	Marie-Claude Masson
6.12 Approbation des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs	5 minutes	Richard Perron
6.13 Approbation des critères d'évaluation du président-directeur général	5 minutes	Richard Perron
6.14 Adoption de la Politique de communication (9 h 30)	5 minutes	Donald Olivier
6.15 Modification du Règlement de régie interne - reporté	5 minutes	Danielle Hébert
7 Déploiement de la filière batterie - suivi	20 minutes	Donald Olivier
7.1 Filière batterie - autorisation d'octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus		
8 Rencontres des comités (10 h 00)		
8.1 Comité d'audit	5 minutes	Karine Provencher

		Temps alloué (minutes)	Responsable
8.2	Comité de gouvernance et d'éthique	5 minutes	Marie- Claude Masson
8.3	Comité de ressources humaines	5 minutes	Richard Perron
9	Dépôt de documents	10 minutes	
9.1	Plan d'audit des états financiers pour 2022-2023		Karine Provencher
9.2	États financiers trimestriels au 31 décembre 2022		Karine Provencher
9.3	Statistiques portuaires au 28 février 2022		Donald Olivier
10	Levée de l'assemblée	5 minutes	Danielle Hébert
11	Huis clos		



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 10 MAI 2023 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Demande de souscription à l'actionnaire
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 6 JUIN 2023 À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Demande de souscription à l'actionnaire
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 22 JUIN 2023 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023	5 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 10 mai 2023		Jean Poliquin
5 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 6 juin 2023		Jean Poliquin
6 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	5 minutes	Donald Olivier
7 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	10 minutes	Donald Olivier
8 États financiers au 31 mars 2023 (8h30)		
8.1 Présentation des états financiers et des résultats de l'audit	10 minutes	Karine Provencher
8.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	5 minutes	Jean Poliquin
9 Dossiers nécessitant une résolution (8h45)		

	Temps alloué (minutes)	Responsable
9.1 Règlement sur la régie interne	5 minutes	Marie-Claude Masson
9.2 Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués	5 minutes	Richard Perron
9.3 Code d'éthique et de déontologie applicable aux dirigeants et employés	5 minutes	Marie-Claude Masson
9.4 Politique d'utilisation des technologies de l'information	5 minutes	Marie-Claude Masson
9.5 Politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles	5 minutes	Marie-Claude Masson
9.6 Politiques encadrant la gouvernance sur les renseignements personnels, la confidentialité et la sécurité de l'information	5 minutes	Marie-Claude Masson
9.7 Politique de la divulgation financière	5 minutes	Karine Provencher
9.8 Politique de rémunération des administrateurs	5 minutes	Jean Poliquin
9.9 Constitution d'un comité du conseil pour collaborer à la mise en place de la planification stratégique 2024-2027	5 minutes	Jean Poliquin
9.10 Modifications au régime d'emprunts valide du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025 permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit		
10 Déploiement de la filière batterie - suivi (9h30)	10 minutes	Donald Olivier
11 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.	5 minutes	Donald Olivier
11.1 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023		Danielle Hébert

	Temps alloué (minutes)	Responsable
11.2 Nomination des auditeurs externes		
11.3 Nomination des administrateurs		
12 Dépôt de documents	15 minutes	Jean Poliquin
12.1 Évaluation du PDG en 2022-2023 et objectifs de 2023-2024		
12.2 Évaluation de la performance des administrateurs 2022-2023		
12.3 Activités des comité en 2022-2023		
12.4 Rencontres des comités en avril, mai et juin 2023-2024		
13 Prochaines rencontres du conseil d'administration et des comités		
14 Levée de l'assemblée		
15 Huis clos des membres du conseil d'administration		



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 24 JUILLET À 7 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 17 juillet au 4 août 2023
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 14 AOÛT 2023 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation d'une nomination au poste de directeur soutien technique et environnement
- 4 Approbation du rapport annuel de gestion 2022-2023
- 5 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 19 OCTOBRE 2023 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum		
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2023	5 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 24 juillet 2023	5 minutes	Jean Poliquin
5 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 14 août 2023	5 minutes	Jean Poliquin
6 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	15 minutes	Donald Olivier
7 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	15 minutes	Donald Olivier
8 Déploiement de la filière batterie - suivi	10 minutes	Donald Olivier
9 Planification stratégique 2024-2027 - suivi (9 h 00)	5 minutes	Donald Olivier
10 Dossiers nécessitant une résolution		
10.1 Acquisition d'un immeuble appartenant à 9409-4927 Québec inc.	10 minutes	Donald Olivier

		Temps alloué (minutes)	Responsable
10.2	Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués	10 minutes	Richard Perron et Donald Olivier
10.3	Nomination au poste de directrice de projets	5 minutes	Donald Olivier
10.4	Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 30 novembre au 10 décembre 2023	5 minutes	Donald Olivier
10.5	Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés	5 minutes	Marie-Claude Masson et Donald Olivier
10.6	Politique d'utilisation des technologies de l'information	5 minutes	Marie-Claude Masson et Donald Olivier
10.7	Politique de divulgation financière	5 minutes	Karine Provencher
11	Dépôt de documents		
11.1	États financiers trimestriels au 30 juin 2023	5 minutes	Karine Provencher
11.2	Planification des dates de rencontres pour 2024	5 minutes	Danielle Hébert
12	Levée de l'assemblée		
13	Huis clos des membres du conseil d'administration		



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 6 NOVEMBRE 2023 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Planification stratégique 2024-2027
- 4 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 14 DÉCEMBRE 2023 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum		
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023	10 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 6 novembre 2023	5 minutes	Jean Poliquin
5 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	10 minutes	Donald Olivier
6 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	30 minutes	Donald Olivier
7 Déploiement de la filière batterie - suivi	10 minutes	Donald Olivier
8 Dossiers nécessitant une résolution		
8.1 Adoption de la Politique de la divulgation financière	5 minutes	Karine Provencher
8.2 Adoption de la grille de tarification portuaire 2024-2025	15 minutes	Donald Olivier
8.3 Nomination au poste de conseiller en relations avec le milieu	5 minutes	Donald Olivier

	Temps alloué (minutes)	Responsable
8.4 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 19 février au 26 février 2024	5 minutes	Donald Olivier
9 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.		
9.1 Nomination des administrateurs	10 minutes	Donald Olivier
9.2 Adoption d'une modification au Règlement intérieur no 1	5 minutes	Danielle Hébert
10 Dépôt de documents		
10.1 États financiers trimestriels au 30 septembre 2023	5 minutes	Karine Provencher
11 Levée de l'assemblée		
12 Huis clos des membres du conseil d'administration		



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 1^{er} FÉVRIER 2024 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023		
4 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	30 minutes	Donald Olivier
5 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	30 minutes	Donald Olivier
6 Déploiement de la filière batterie - suivi	15 minutes	Donald Olivier
7 Dossiers nécessitant une résolution		
7.1 Plan de développement durable 2023-2028	10 minutes	Donald Olivier
7.2 Politique de dons et commandites	10 minutes	Donald Olivier
8 Dépôt de document		
8.1 Plan d'action de santé et sécurité au travail	10 minutes	Donald Olivier

	Temps alloué (minutes)	Responsable
9		Levée de l'assemblée
10		Huis clos des membres du conseil d'administration



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 28 MARS 2024 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

		Temps alloué (minutes)	Responsable
1	Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2	Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3	Adoption du procès-verbal de la réunion du 1er février 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4	Affaires découlant des derniers procès-verbaux	10 minutes	Donald Olivier
5	Rapport du président-directeur général et affaires courantes	15 minutes	Donald Olivier
6	Dossiers nécessitant une résolution (8 h 40)		
6.1	Adoption de la grille de tarification 2024-2025 (autre que les tarifs pour l'utilisation des installations portuaires)	5 minutes	Donald Olivier
6.2	Modification de la grille de tarification portuaire 2024-2025	5 minutes	Donald Olivier
6.3	Adoption du budget d'exploitation 2024-2025	10 minutes	Donald Olivier et Karine Provencher

	Temps alloué (minutes)	Responsable
6.4 Adoption du budget d'investissement 2024-2025	10 minutes	Donald Olivier et Karine Provencher
6.5 Modification du Règlement de régie interne	5 minutes	Donald Olivier
6.6 Modification de la Politique de rémunération des administrateurs	5 minutes	Jean Poliquin
6.7 Nomination d'un membre au Comité d'audit	5 minutes	Jean Poliquin
6.8 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général en cas d'absence	5 minutes	Donald Olivier
7 Planification stratégique 2024-2027 (9h30)	5 minutes	Donald Olivier
8 Déploiement de la filière batterie - suivi	5 minutes	Donald Olivier
9 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.		
9.1 Nomination des administrateurs	5 minutes	Donald Olivier
10 Dépôt de documents		
10.1 Plan d'audit des états financiers 2023-2024	5 minutes	Karine Provencher
10.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2023	5 minutes	Karine Provencher
10.3 Activités des comités en 2023-2024	5 minutes	Jean Poliquin
11 Levée de l'assemblée		
12 Huis clos des membres du conseil d'administration		



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 30 AVRIL À 12 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 26 avril au 10 mai 2024
- 4 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 15 MAI À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 30 avril 2024	5 minutes	Jean Poliquin
5 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	5 minutes	Donald Olivier
6 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	10 minutes	Donald Olivier
7 Dossiers nécessitant une résolution		
7.1 Planification stratégique 2024-2027	15 minutes	Donald Olivier
7.2 Plan de relève des dirigeants	10 minutes	Donald Olivier
7.3 Code d'éthique applicable aux employés	5 minutes	Donald Olivier
7.4 Approbation d'un avenant - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier

		Temps alloué (minutes)	Responsable
7.5	Approbation d'un avenant - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier
7.6	Approbation d'un avenant - Avizo - Projet 21-12B - Déviation CE02/05 et CE11	5 minutes	Donald Olivier
8	Filière batterie - autorisation d'octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus	5 minutes	Donald Olivier
9	Dépôt de documents		
9.1	Plan de gestion des risques	15 minutes	Donald Olivier
9.2	Demande de commandite - Défi Desjardins	5 minutes	Donald Olivier
9.3	Évaluation de la performance des administrateurs 2023-2024	10 minutes	Marie- Claude Masson
10	Levée de l'assemblée		
11	Huis clos des membres du conseil d'administration		



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 4 JUILLET 2024 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	15 minutes	Donald Olivier
5 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	15 minutes	Donald Olivier
6 États financiers au 31 mars 2024		
6.1 Présentation des états financiers et des résultats de l'audit	10 minutes	Karine Provencher
6.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	5 minutes	Karine Provencher
7 Planification stratégique 2024-2027		
8 Dossiers nécessitant une résolution		
8.1 Approbation d'un avenant - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier

		Temps alloué (minutes)	Responsable
8.2	Approbation d'un avenant Soudure DG Tech inc. - Projet 22-50L2 - Portique d'acier secteur TCE et port de Bécancour	5 minutes	Donald Olivier
8.3	Approbation d'un avenant - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures	5 minutes	Donald Olivier
8.4	Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 22 juillet au 2 août 2024	5 minutes	Donald Olivier
9	Déploiement de la filière batterie - suivi	10 minutes	Donald Olivier
10	Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.		
10.1	Présentation du rapport à la gestion et des états financiers au 31 mars 2024	5 minutes	
10.2	Nomination de l'auditeur externe	5 minutes	Donald Olivier
10.3	Nomination des administrateurs	5 minutes	Donald Olivier
10.4	Mandat de la gestion du port de Percé	5 minutes	Donald Olivier
11	Dépôt de documents		
11.1	Évaluation du PDG 2023-2024 et objectifs 2024-2025	5 minutes	Jean Poliquin
12	Levée de l'assemblée	5 minutes	Jean Poliquin
13	Huis clos des membres du conseil d'administration		



**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 17 JUILLET À 12 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Octroi d'un contrat pour la vidange de la conduite d'adduction d'eau industrielle
- 4 Levée de l'assemblée



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 8 AOÛT 2024 À 8 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum	5 minutes	Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour		
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 17 juillet 2024	5 minutes	Jean Poliquin
5 Dossiers nécessitant une résolution		
5.1 Approbation du rapport annuel de gestion 2023-2024	15 minutes	Donald Olivier
5.2 Octroi d'un contrat pour le projet de services de génie civil sur demande	5 minutes	Donald Olivier
5.3 Approbation d'un avenant - Stantec - Étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconduction du décennal de dragage (SIPB 19-26)	10 minutes	Donald Olivier
6 Levée de l'assemblée		
7 Huis clos des membres du conseil d'administration		

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

**RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 20 SEPTEMBRE 2024 À 7 H 45

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation d'un avenant (SIPB 22-50) - Pomerleau inc. - Mandat de gérance externe du bureau de projets
- 4 Levée de l'assemblée



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

LE 17 OCTOBRE 2024 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum		Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 août 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 20 septembre 2024	5 minutes	Jean Poliquin
5 Affaires découlant des derniers procès-verbaux	5 minutes	Donald Olivier
6 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	5 minutes	Donald Olivier
7 Planification stratégique 2024-2027 (suivi trimestriel)	10 minutes	Donald Olivier
8 Gestion des risques	15 minutes	Donald Olivier
8.1 Présentation du Plan de gestion des risques		
8.2 Adoption de la Politique d'encadrement de la gestion des risques		
8.3 Communications et suivis		

	Temps alloué (minutes)	Responsable
9 Déploiement de la filière batterie - suivi	10 minutes	Donald Olivier
9.1 Filière batterie - autorisation d'octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus		
10 Dossiers nécessitant une résolution (17h)		
10.1 Code d'éthique applicable aux administrateurs	5 minutes	Jean Poliquin
10.2 Nomination des membres et de la présidente du comité d'audit	5 minutes	Jean Poliquin
10.3 Nomination des membres et du président du comité ressources humaines	5 minutes	Jean Poliquin
10.4 Nomination des membres et de la présidente du comité gouvernance et éthique	5 minutes	Jean Poliquin
10.5 Approbation d'avenants - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier
10.6 Approbation d'avenants - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier
10.7 Approbation d'avenants - Eurovia Québec Construction - Projet 22-50L - Chemin d'accès module surdimensionné	5 minutes	Donald Olivier
10.8 Approbation d'un avenant - Atkinsréalis - Projet 22-01 - Prolongement des réseaux d'eau industrielle et d'eau résiduaire	5 minutes	Donald Olivier
10.9 Désignation de représentants auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne	5 minutes	Donald Olivier
11 Dossiers relatifs à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.	5 minutes	Donald Olivier
11.1 Nomination d'un administrateur		
11.2 Mandat de la gestion du port de Percé		
12 Dépôt de documents		

	Temps alloué (minutes)	Responsable
12.1 Plan de gestion des actifs (réseaux et UPEI)	5 minutes	Donald Olivier
12.2 États financiers trimestriels au 30 juin 2024	5 minutes	Karine Provencher
12.3 Plan de révision des politiques et règlements 2024-2027	5 minutes	Danielle Hébert
12.4 Planification des dates de rencontre 2025	5 minutes	Danielle Hébert
13 Levée de l'assemblée		
14 Huis clos des membres du conseil d'administration		



Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour

Québec 

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

LE 12 DÉCEMBRE 2024 À 16 H 00

ORDRE DU JOUR

	Temps alloué (minutes)	Responsable
1 Vérification des présences et du quorum		Jean Poliquin
2 Adoption de l'ordre du jour	5 minutes	Jean Poliquin
3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024	5 minutes	Jean Poliquin
4 Affaires découlant des derniers procès-verbaux		Donald Olivier
5 Rapport du président-directeur général et affaires courantes	15 minutes	Donald Olivier
6 Planification stratégique 2024-2027 - suivi trimestriel	5 minutes	Donald Olivier
7 Gestion des risques - communications et suivis	5 minutes	Donald Olivier
8 Déploiement de la filière batterie - suivi	5 minutes	Donald Olivier
9 Dossiers nécessitant une résolution		
9.1 Tarification portuaire 2025-2026	5 minutes	Donald Olivier

		Temps alloué (minutes)	Responsable
9.2	Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres du personnel	5 minutes	Donald Olivier
9.3	Politique d'octroi de contrats	5 minutes	Donald Olivier
9.4	Règles et procédures du port de Bécancour	5 minutes	Donald Olivier
9.5	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	5 minutes	Marie-Claude Masson et Jean Poliquin
9.6	Nomination au poste de directeur finances et administration	5 minutes	Donald Olivier
9.7	Désignation de représentants auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne	5 minutes	Donald Olivier
9.8	Octroi d'un contrat de services professionnels en génie du bâtiment sur demande	5 minutes	Donald Olivier
9.9	Octroi d'un contrat - Quai B6 - Études d'impact environnemental et Ingénierie préliminaire	5 minutes	Donald Olivier
9.10	Approbation d'un avenant - Sintra Inc. Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service	5 minutes	Donald Olivier
10	Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. - présentation	20 minutes	Jean Poliquin
11	Dépôt de documents		
11.1	États financiers trimestriels au 30 septembre 2024	5 minutes	Karine Provencher
12	Levée de l'assemblée		
13	Huis clos des membres du conseil d'administration	5 minutes	Jean Poliquin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 MARS 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 mars 2021 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Nicole Coutu (par visioconférence)
M. Yves Hamelin (par visioconférence)
Mme Marie-Claude Masson (par visioconférence)
M. Richard Perron (par visioconférence)

SONT ABSENTS: M. Mathieu Gagnon
Mme Francine Clermont

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI (par visioconférence)
M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 03), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de XXXXXXXXXX

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-01

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-02

QUE le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020 soit approuvé tel que présenté.

4. **AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

- Un modèle d'option d'achat de terrain et des règles encadrant le processus de vente de terrains sont en préparation.
- Un résumé des résultats de la caractérisation du milieu humain et les recommandations reçues du consultant sont présentés aux membres.
- Le rapport concernant le recensement des matières dangereuses en transit et en production au Québec devrait être présenté à Transports Canada d'ici la fin avril 2021.
- La plateforme mise en place afin de cartographier les aléas est sur le point d'être complétée. Une présentation aux partenaires de la Société est prévue d'ici la fin avril 2021. Ce portail sera éventuellement accessible aux gestionnaires de mesures d'urgence du Parc industriel et à la Ville de Bécancour.

5. **RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES**

- En raison des circonstances exceptionnelles entourant la COVID-19 et de ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé à l'automne 2020, le report d'un an de l'exercice de révision de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* (en vigueur le 1^{er} avril 2022 au lieu du 1^{er} avril 2021). Nous avons été informés récemment qu'un plan d'action de développement durable transitoire pour l'année 2021-2022 devait être adopté par la SPIPB. Nous présenterons ce plan dès que possible au Comité de gouvernance, éthique et RH pour une adoption au conseil d'administration au plus tard à la rencontre prévue en juin 2021. La mise en vigueur devra être rétroactive au 1^{er} avril 2021.
- À la suite de l'étude des tâches des employés et de l'équipe de direction, des modifications seront proposées au comité éthique, gouvernance et RH en mai 2021. Le dossier sera présenté, pour approbation, au conseil d'administration du 23 juin 2021.
- La Société a été avisée que puisqu'elle répond aux critères établis pour être reconnue comme une entreprise du gouvernement, un décret sera adopté en mars 2021 et la SPIPB devrait apparaître à l'annexe 3 de la *Loi sur l'administration financière* à compter du 1^{er} avril 2021.

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

6.1 Planification stratégique 2018-2021 (suivis)

Un retour sur la planification stratégique 2018-2021 est effectué, la majorité des cibles ont été atteintes.

6.2 Planification stratégique 2021-2024

M. Richard Perron fait le point sur l'avancement de la planification stratégique 2021-2024.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

M. Richard Perron et Mme Nicole Coutu se retirent des discussions relativement au point 7.1.

7.1 Adoption de la grille de tarification (autre que portuaire)

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet de grille de tarification pour la vente et la location de terrains, la location de l'édifice Clément-Vincent et la tarification d'eau industrielle pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, datée du 17 mars 2021;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-03

QUE soit adoptée, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, la grille de tarification pour la vente et la location de terrains, la location de l'édifice Clément-Vincent et la tarification d'eau industrielle, datée du 17 mars 2021.

7.2 Adoption du budget d'investissement

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget d'investissement pour l'année financière 2021-2022, datée du 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires seront transmises au conseil d'administration avant d'entreprendre les travaux de pavage et d'agrandissement de l'aire d'entreposage aux installations portuaires;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-04

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve le budget d'investissement pour l'année financière 2021-2022, daté du 17 mars 2021 et totalisant 5 774 255 \$.

7.3 Adoption du budget de fonctionnement

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget de fonctionnement pour l'année financière 2021-2022, datée du 17 mars 2021;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-05

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve le budget de fonctionnement pour l'année financière 2021-2022, daté du 17 mars 2021 et prévoyant les revenus et les charges suivantes :

Revenus	11 005 800 \$
Charges	
Traitements et avantages sociaux	1 787 600 \$
Publicité et promotion	88 500 \$
Déplacements et communications	98 300 \$
Services professionnels, administratifs et autres	449 859 \$
Entretien et réparations	1 080 770 \$
Gardiennage	372 000 \$
Fournitures et approvisionnement	548 730 \$
Taxes municipales et scolaires	167 200 \$
Autres charges	16 000 \$
Frais financiers	427 500 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 477 800 \$
	6 514 259 \$
Excédent annuel	4 491 541 \$

7.4 Autorisation de signature des effets de commerce

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (décret 114-2018 du 14 février 2018) stipule que tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable doit être signé au nom de la Société par deux (2) des personnes suivantes : le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre employé désigné par le conseil d'administration;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-06

QU'à compter des présentes, la signature de deux des personnes suivantes soit apposée sur tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable : le président du conseil d'administration, M Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Maurice Richard, la directrice finances, administration et RH, Mm Anne Villeneuve, le directeur des opérations portuaires M François Marchand-Savoie ainsi que le directeur projets, infrastructures et environnement, M. Daniel Bibeau.

7.5 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués.

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au «Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société» approuvé le 26 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge à propos de modifier les articles 7, 16, 20 et 25 du «Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société» du 26 juin 2020 par les articles suivants:

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-07

QUE les articles 7, 16, 20 et 25 du «Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société» du 26 juin 2020 soient remplacés par les articles suivants:

7. Toute personne embauchée par la Société est nommée par le président-directeur général. Dans le cas des emplois de catégorie I, le comité de gouvernance, éthique et ressources humaines doit être consulté préalablement à toute nomination.

16. Le président-directeur général peut mettre fin à l'emploi d'un salarié pour des raisons administratives ou disciplinaires, pour manque de travail ou par suite de l'abolition de son poste.

20. Lors d'un recrutement, le traitement initial est établi en tenant compte de l'expérience de l'employé et du marché pour la catégorie d'emploi visée. Lors d'une promotion, le traitement qui peut être attribué à un employé correspond au traitement de ce dernier avant sa promotion, majoré d'un montant pouvant représenter jusqu'à 10 % du maximum de l'échelle de traitement de la catégorie d'emploi visée. Dans tous les cas, le traitement ne pourra excéder le maximum ni être inférieur au minimum de l'échelle de traitement de la catégorie d'emploi visée.

25. Pour que la rémunération additionnelle visée à l'article 23 ou à l'article 24 soit versée, la nomination à titre provisoire ou le cumul d'emplois doivent être d'une durée minimale de 45 jours consécutifs.

8 DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

8.1 Démission d'un administrateur

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-08

De prendre acte de la démission de M. Jean Poliquin, à titre d'administrateur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc.

8.2 Nomination d'un administrateur

CONSIDÉRANT QUE conformément au décret numéro 168-2020 du 11 mars 2020, 2 membres du conseil d'administration de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. sont désignés par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour parmi les candidats qui, à son avis, disposent des compétences et de l'expérience pertinentes;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Poliquin a été nommé administrateur de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. par la résolution 20-27 du 26 juin 2020, à titre de représentant de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT la démission de M. Jean Poliquin le 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur pour la partie non expirée du mandat de M. Jean Poliquin et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son successeur ou son remplaçant soit élu ou nommé.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-09

D'élire M. Réal Robichaud, administrateur de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. pour la partie non expirée du mandat de M. Jean Poliquin et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son successeur ou son remplaçant soit élu ou nommé.

8.3 Approbation du Règlement numéro 1

Ce point est reporté.

9. DIVERS

9.1 Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2021

M. Yves Hamelin mentionne les grandes lignes du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2021 qui a été présenté au Comité d'audit et de gestion de risques par [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du

Québec, ainsi que par [REDACTED] et [REDACTED], du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l. à 8 h 00, le 8 mars 2021.

9.2 Formation en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés

Ce point fera l'objet de discussions à la prochaine rencontre du comité éthique, gouvernance et ressources humaines.

Mme Masson se retire des discussions relativement au point 9.3.

9.3 Suivi dons et commandites

Il est convenu d'octroyer un montant de 5 000\$ par année à la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour une période de 3 ans, à compter de 2021-2022.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par Mme Villeneuve.

10.1 Statistiques portuaires au 28 février 2021

10.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2020

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-10

QUE la séance soit levée (il est 10 h 00).

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard et Mme Villeneuve se retirent pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres du conseil d'administration font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 9 AVRIL 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 9 avril 2021 à 7 h 45, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont (par visioconférence)
M. Yves Hamelin (par visioconférence)
M. Richard Perron (par visioconférence)

SONT ABSENTS : Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon
Mme Marie-Claude Masson

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI (par visioconférence)
M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH
M. Daniel Bibeau, dir. projets, infrastructures et environnement
M. François Marchand-Savoie, dir. opérations portuaires
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 45), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de XXXXXXXXXX

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-11

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. DOSSIER NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

3.1 Acquisition d'un immeuble appartenant à Stolt LNGaz Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour juge l'acquisition de la propriété appartenant à Stolt LNGaz Inc. nécessaire au développement et à l'exploitation de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'analyse et le coût de projet présentés dans le rapport «Projet d'agrandissement de l'aire de stockage portuaire» daté du 7 avril 2021 remis aux membres;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-12

D'approuver l'acquisition de la propriété de Stolt LNGaz Inc. incluant tout immeuble ou droit réel conformément au coût de projet présenté dans le rapport «Projet d'agrandissement de l'aire de stockage portuaire» datée du 7 avril 2021;

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer pour et au nom de la Société tout document relatif à ces acquisitions.

3.2 Acquisition d'un immeuble appartenant à QSL Canada

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour juge l'acquisition de la propriété appartenant à QSL nécessaire au développement et à l'exploitation de son territoire;

CONSIDÉRANT l'analyse et le coût de projet présentés dans le rapport «Projet d'agrandissement de l'aire de stockage portuaire» daté du 7 avril 2021 remis aux membres;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-13

D'approuver l'acquisition de la propriété de QSL incluant tout immeuble ou droit réel conformément au coût de projet présenté dans le rapport «Projet d'agrandissement de l'aire de stockage portuaire» datée du 7 avril 2021;

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer pour et au nom de la Société tout document relatif à ces acquisitions.

4 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À IFFCO CANADA

Des informations sont transmises aux membres relativement à l'intention d'IFFCO Canada de vendre le terrain leur appartenant.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-14

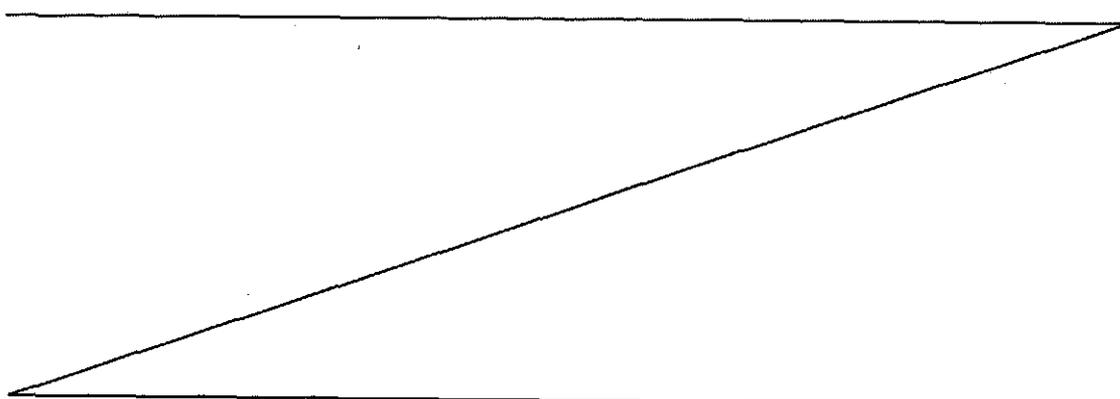
QUE la séance soit levée (il est 8 h 33)

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 8 JUIN 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 8 juin 2021 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par vidéoconférence): Mme Francine Clermont
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

SONT ABSENTS : Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon

ASSISTENT
AUSI À LA RÉUNION Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI
(par vidéoconférence): M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et RH
M. Daniel Bibeau, dir. projets, infrastructures et environnement
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 30), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-15

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté

3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DES QUAIS B-1 ET B-2 ET LA CONCEPTION D'UN BASSIN DE CONFINEMENT AU PORT DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence, tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de services professionnels de « WSP Canada Inc. » a obtenue le meilleur pointage à l'évaluation basée sur la qualité et le prix;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-16

QUE le contrat soit accordé à « WSP Canada Inc. » pour un montant de 761 615 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-17

QUE la séance soit levée (il est 8 h 00).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 23 JUIN 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 23 juin 2021 à 8 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont (par visioconférence)
Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon (par visioconférence)
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

ASSISTENT AUSSI Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI
M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 40), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-18

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2021

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-19

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2021

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-20

QUE le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2021

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-21

QUE le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- Un modèle d'option d'achat de terrain est en cours de préparation. Des règles encadrant le processus de vente de terrains seront proposées aux membres ;
- Un suivi sera effectué à la prochaine rencontre relativement au recensement des matières dangereuses en transit et en production au Québec ainsi qu'à la présentation, aux gestionnaires de mesures d'urgence du Parc industriel et à la Ville de Bécancour, de la mise en place du portail de cartographie des aléas ;
- Les impacts légaux du décret 515-2021 (31 mars 2021) concernant le transfert de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de l'annexe 2 (organismes autres que budgétaires) à l'annexe 3 (entreprises du gouvernement) de la *Loi sur l'administration financière* ont été identifiés. La transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS) est en cours ;
- M. Richard fait un suivi concernant certaines transactions immobilières qui se sont conclues dans le parc industriel récemment (terrains de IFFCO et SLNGaz) ;
- Des modifications devraient être apportées à la *Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État* à l'automne 2021.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

Mme Villeneuve informe les membres qu'une modification du prix de vente des terrains sera proposée au conseil d'administration. Une étude qui tiendra compte, entre autres, de la concurrence est en cours.

M. Richard et Mme Villeneuve font un suivi concernant les dossiers suivants :

- La mise en place de la Zone Innovation Bécancour ;
- L'entente avec la Ville de Bécancour concernant le déploiement de services d'eau potable du côté sud de l'autoroute 30 et la répartition du financement des travaux entre la Ville, la Société et le MEI ;
- Le dossier d'accréditation des terrains ;
- La vente du terrain à Virentia ;
- L'autorisation reçue du Conseil du trésor d'ajouter 6 ETC dans son plan d'effectifs dont 2 ETC pour la SPBSG ;
- La négociation de la convention collective, le programme d'équité salariale, la politique de télétravail et le remplacement du directeur aux opérations portuaires.

M. Perron quitte la rencontre, il est 9 h 15.

8. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

8.1 Adoption du tableau synoptique - Planification stratégique 2021-2024

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du Tableau synoptique 2021-2024, daté du 23 juin 2021, concernant la planification stratégique pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-22

QUE soit adopté le Tableau synoptique pour la planification stratégique 2021-2024, daté du 23 juin 2021.

9. ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS DE L'AUDIT AU 31 MARS 2021

9.1 Présentation des états financiers et des résultats de l'audit

M. Hamelin, président du Comité d'audit et de gestion de risques, fait un compte-rendu de la réunion du comité d'audit qui a eu lieu le 14 juin dernier en présence (par vidéoconférence) de

[REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED] et [REDACTED] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l. Il présente aux membres les principaux éléments retenus concernant les états financiers et les résultats de l'audit de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

9.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 ;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-23

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021, tels que présentés;

ET

QUE M. Jean Poliquin, président du conseil d'administration, et M. Yves Hamelin, membre du conseil d'administration, soient autorisés à signer lesdits états financiers, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

10. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

10.1 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-24

QUE le Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour tel que modifié le 23 juin 2021 soit adopté.

10.2 Adoption du plan d'action de développement durable - année transitoire 2021-2022

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan d'action de développement durable 2015-2020, le 16 septembre 2015, par la résolution 15-25;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de développement durable 2015-2020 a été modifié et prolongé jusqu'au 31 mars 2021, le 13 mars 2020, par la résolution 20-09;

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles entourant la COVID-19 et de ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé à l'automne 2020, le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022 et que par conséquent, il y a lieu de présenter un Plan d'action de développement durable transitoire pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 daté du 23 juin 2021 présenté aux membres;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 devait être en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de régie interne, le conseil d'administration adopte les politiques de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-25

QUE soit adopté le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 daté du 23 juin 2021 et que sa mise en application soit rétroactive au 1^{er} avril 2021.

10.3 Modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Ce point est reporté.

10.4 Autorisation de signature des effets de commerce

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (décret 114-2018 du 14 février 2018) stipule que tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable doit être signé au nom de la Société par deux (2) des personnes suivantes : le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre employé désigné par le conseil d'administration;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-26

QU'à compter des présentes, la signature de deux des personnes suivantes soit apposée sur tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable : le président du conseil d'administration, M Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Maurice Richard, la directrice finances, administration et RH, Mme Anne Villeneuve ainsi que le directeur projets, infrastructures et environnement, M. Daniel Bibeau.

11 DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

11.1 Modification du contrat entre la SPIPB et la SPBSG

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé, par la résolution 20-17 du 13 mars 2020, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à conclure un contrat de service avec la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. ;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au contrat de service entre la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. ;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet d'addenda daté du 23 juin 2021;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-27

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisée à modifier le contrat de service entre la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc., le tout selon les conditions prévues au projet d'addenda daté du 23 juin 2021;

QUE M. Maurice Richard, président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, ledit addenda .

11.2 Présentation des états financiers au 31 mars 2021

Les états financiers de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. au 31 mars 2021 sont déposés.

11.3 Nomination des auditeurs externes

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-28

Que le cabinet Mallette soit et il est, par les présentes, nommé vérificateur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou la date des résolutions écrites en tenant lieu ou jusqu'à la nomination de son successeur et que sa rémunération soit fixée après entente avec le conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

11.4 Approbation du Règlement numéro 1

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement intérieur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc., le 13 mars 2020, par la résolution 20-14;

CONSIDÉRANT l'approbation de la modification du règlement intérieur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc., le 26 juin 2020, par la résolution 20-25;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1 adopté par le conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. le 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1 n'abroge pas le règlement intérieur antérieur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc., mais en suspend l'application;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-29

QUE le règlement intérieur adopté le 13 mars 2020 et modifié le 26 juin 2020 est suspendu, réputé non écrit et demeure sans effet;

ET

QUE le règlement numéro 1 est approuvé et ratifié et entre en vigueur à compter du 23 mars 2021.

11.5 Démission d'un administrateur

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-30

De prendre acte de la démission de M. Gaétan Lelièvre, à titre d'administrateur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc.

12. DIVERS

12.1 Évaluation de la performance des administrateurs

M. Jean Poliquin présente aux membres la synthèse des évaluations complétées par les membres.

12.2 Formation des administrateurs

Une séance de formation animée par M^e [REDACTED] se tiendra le 8 septembre prochain. Cette formation traitera des impacts légaux du changement de statut de la Société ainsi que des principaux principes de gouvernance.

Un sondage sera transmis aux membres afin d'identifier d'autres formations à planifier. Une visite du parc et du port sera organisée pour les administrateurs à l'automne 2021.

12.3 Activités du comité gouvernance, éthique et ressources humaines en 2020-2021

Mme Masson fait un compte-rendu des activités du Comité gouvernance, éthique et ressources humaines en 2020-2021.

12.4 Compte-rendu du comité audit et gestion de risques

M. Hamelin fait un compte-rendu des activités du Comité audit et gestion de risques en 2020-2021.

12.5 Suivi dons et commandites

Aucune demande.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par Mme Villeneuve.

13.1 Statistiques portuaires au 31 mai 2021

13.2 États financiers comparatifs au 31 mai 2021

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-31

QUE la séance soit levée (il est 10 h 30).

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard et Mme Villeneuve se retirent pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres du conseil d'administration font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 23 AOÛT 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 23 août 2021 à 12 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par vidéoconférence): Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon
M. Richard Perron

SONT ABSENTS : M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI

**ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION :** M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et RH
M. Daniel Bibeau, directeur projets et infrastructures
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 12 h 10), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **21-32**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

M. Mathieu Gagnon se joint à la rencontre, il est 12 h 14.

3. OCTROI D'UN CONTRAT DE CARACTÉRISATION DE TERRAINS POUR L'ACCÉLÉRATION À L'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT que suite à un appel à la concurrence, tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, une seule entreprise, « Avizo Experts-Conseils », a répondu à la demande de services professionnels concernant la caractérisation de terrains pour accélération à l'investissement ;

CONSIDÉRANT que l'offre de services professionnels d'« Avizo Experts-Conseils » a été jugée conforme et a obtenu la note de passage lors de l'évaluation de la qualité de la proposition;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du dossier, les phases 2 ont été retirées et que, par conséquent, le contrat à intervenir inclura les éléments suivants du bordereau de soumission:

- Certification BNQ 2507-400/2021 – Terrains 3, 4, 5, 9, 12, 25
- Caractérisation des milieux humides et hydriques – Terrains 3, 4, 5, 9, 12, 25
- Projets de compensation – Terrains 3, 4, 5, 9, 12, 25
- Projet de renaturation des cours d'eau – Ruisseaux Zéphirin-Deshaies et Mayrand

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-33

QUE le contrat soit accordé à « Avizo Experts-Conseils » pour un montant de 343 122 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-34

QUE la séance soit levée (il est 12 h 35)

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE PARTIE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 8 septembre 2021 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

SONT ABSENTS : M. Mathieu Gagnon
Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI

ASSISTENT M. Maurice Richard, président-directeur général
AUSSE À LA RÉUNION : Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et RH
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 03), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **21-35**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2021

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **21-36**

QUE le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AOÛT 2021

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-37

QUE le procès-verbal de la réunion du 23 août 2021 soit approuvé tel que présenté.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- Mme Villeneuve présente l'étude effectuée afin d'établir une nouvelle tarification pour l'utilisation des terrains de la Société. Un modèle d'option et un processus pour encadrer les transactions seront mis en place et présentés aux membres cet automne ;
- La direction devrait être en mesure de faire un suivi en décembre concernant le recensement des matières dangereuses en transit et en production au Québec ainsi que sur la présentation, aux gestionnaires de mesures d'urgence du Parc industriel et à la Ville de Bécancour, de la mise en place du portail de cartographie des aléas ;
- La transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS) est en cours ;
- Un suivi est effectué sur les modifications qui devraient être apportées, d'ici le début 2022, à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ;
- À la suite du sondage effectué auprès des administrateurs, la formation « Administrateurs et gestion du risque d'atteinte à la réputation » a été retenue. Cette formation devrait être organisée au printemps prochain.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Richard et Mme Villeneuve font le point concernant les dossiers suivants :

- Les activités portuaires sont en pleine croissance, certaines problématiques ont été portées à l'attention de la direction et des corrections devront être apportées rapidement ;
- Les acteurs économiques du gouvernement du Québec souhaitent que la Société déploie le plus rapidement possible des infrastructures sur la partie sud du territoire du Parc industriel. Des propriétés devront être acquises et des ressources financières et humaines devront être ajoutées afin que la Société puisse aller de l'avant ;
- Une brève mise à jour est effectuée concernant la mise en place de la zone innovation, le contrat avec la SPBSG, le dossier d'accréditation des terrains, la vente du terrain à Virentia ainsi qu'au sujet des ressources humaines.

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

Un bref retour est effectué sur l'atteinte des cibles qui avaient été fixées à l'été 2021.

8. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

8.2 Entente-Union entre la Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour veulent procéder à la construction de certains services publics incluant une conduite maîtresse d'aqueduc située sur le territoire de la Ville et en partie sur le territoire de la Société ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Société souhaitent exécuter en commun les travaux relatifs à ces services publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut s'unir à la Société dans le but de réaliser ces travaux en vertu de l'article 572.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Société ont le pouvoir de conclure la présente entente en vertu des articles 29, 30 et 31 de sa loi constitutive ;

CONSIDÉRANT QU'une entente valable existe entre la Ville et la Société pour une période commençant le 1er avril 2002 et renouvelée périodiquement jusqu'à ce jour, entente ayant fait l'objet du décret 251-2006, le 29 mars 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Entente-Union entre la Ville et la Société, daté du 1^{er} septembre 2021, est soumis au conseil d'administration pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entrera en vigueur le jour où le décret approuvant la contribution par le ministre du Développement économique et de l'Industrie entrera en vigueur, par un avis de sa délivrance publié dans la Gazette officielle du Québec.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-38

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisée à conclure et à signer une entente, le tout selon les dispositions prévues au projet d'Entente-Union, daté du 1^{er} septembre 2021, soumis au conseil d'administration de la Société et approuvé par les présentes, sous réserve de la réception d'un avis juridique écrit confirmant la légalité du processus ;

QUE M. Maurice Richard, président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, une entente rédigée suivant ou substantiellement selon les dispositions du projet d'Entente-Union daté du 1^{er} septembre 2021 ainsi que tous les autres documents, le cas échéant, nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-39

QUE la séance soit levée (il est 10 h 25) et ajournée au 17 septembre 2021 à 15 h 00.

**PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME PARTIE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2021
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la deuxième partie de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 septembre 2021 à 15 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:
(en visioconférence) M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

SONT ABSENTS : M. Mathieu Gagnon
Mme Linda Houle, membre observateur représentant le MÉI

ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION : M. Maurice Richard, président-directeur général
(en visioconférence) Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et RH
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 15 h 01), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

Un suivi est effectué à propos de certains enjeux de sécurité aux installations portuaires. Les mesures suivantes seront prises : les exigences de la Société seront précisées et portées à l'attention des opérateurs maritimes, une surveillance supplémentaire sera mise en place et un équipement permanent afin de relier le quai B-2 au quai B-1 sera installé dès que possible (printemps 2022).

8. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

8.1 Modification de la tarification des terrains

Ce point est reporté.

M. Yves Hamelin se joint à la rencontre, il est 15 h 45.

8.3 Droits portuaires applicables aux sections d'éoliennes transbordées par Logistec

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a approuvé, le 9 décembre 2020, un tarif de droits de quayage, pour les autres produits solides, établi au plus élevé de 2,86 \$ par tonne métrique ou 2,27 \$ par mètre cube, et ce, à compter du 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE Logistec souhaite transborder environ 150 sections d'éoliennes via le port de Bécancour représentant approximativement 102 500 mètres cubes de marchandises;

CONSIDÉRANT QUE Logistec demande à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de lui offrir un tarif préférentiel de droits de quayage pour le transbordement de sections d'éoliennes;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration autorise toute vente de biens ou de services dérogeant aux dispositions de la grille de tarification;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-40

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve, pour la période de 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022, un tarif de droits de quayage de 1,75 \$ par mètre cube pour le transbordement, par Logistec, de sections d'éoliennes.

8.4 Modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications apportées au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et présentées aux membres;

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-41

QUE soit adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics, daté du 8 septembre 2021.

8.5 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

Ce point est reporté.

9 DIVERS

9.1 Comités du conseil d'administration

Le comité gouvernance, éthique et RH sera scindé en 2 comités distincts comme prévu dans le projet de *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui entrera en vigueur prochainement.

Comité de ressources humaines

Mme Nicole Coutu

M. Richard Perron

M. Jean Poliquin

Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Marie-Claude Masson

M. Richard Perron

M. Jean Poliquin

Des propositions seront présentées au conseil d'administration afin d'établir le mandat et nommer le président (e) de chacun de ces comités.

9.2 Planification des dates de rencontre

Des rencontres supplémentaires seront planifiées en novembre 2021 et en janvier 2022.

9.3 Suivi dons et commandites

Un suivi est effectué par Mme Villeneuve.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par Mme Villeneuve :

10.1 États financiers comparatifs au 31 juillet 2021

10.2 Statistiques portuaires au 31 août 2021

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-42

Que la séance soit levée (il est 16 h 35).

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Villeneuve et M. Richard se retirent à 16 h 36 pour un huis clos entre les membres du conseil.

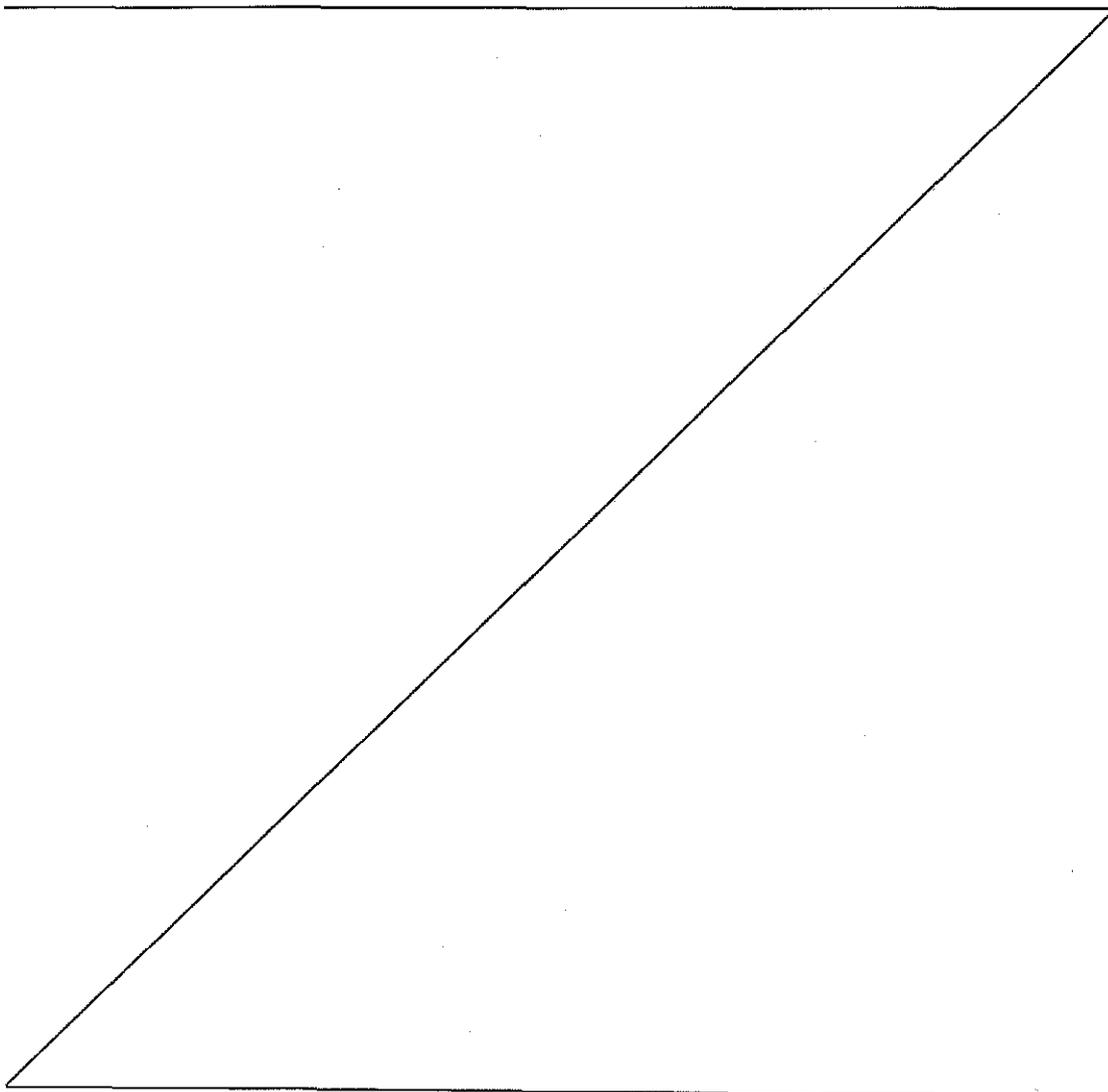
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 28 OCTOBRE 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 28 octobre 2021 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI

EST ABSENTE : Mme Nicole Coutu

ASSISTENT M. Maurice Richard, président-directeur général
AUSSI À LA RÉUNION : Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 05), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-43

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2021 (AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2021)

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-44

QUE le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2021 et ajournée au 17 septembre 2021 soit approuvé avec les modifications suivantes :

L'ajout suivant à la fin du 1^{er} paragraphe de la résolution 21-38

« sous réserve de la réception d'un avis juridique écrit confirmant la légalité du processus »;

Le remplacement de « La séance est levée à 10 h 25 et ajournée au 17 septembre 2021 à 15 h 00 » par

« LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-39

QUE la séance soit levée (il est 10 h 25) et ajournée au 17 septembre 2021 à 15 h 00. »

4. AFFAIRES COURANTES

M. Richard présente aux membres les derniers développements relativement au déploiement d'infrastructures au sud de l'autoroute 30 : une modification à la *Loi de la Société est en préparation*, un nouveau modèle d'affaire concernant la vente de terrains a été proposé et un rapport proposant un mode de fonctionnement pour assumer ce mandat a été préparé par M. Claude Richard de la firme Quentus. :

- Une réunion du comité de ressources humaines devra être convoquée sous peu afin d'évaluer les enjeux au niveau des ressources humaines et proposer une modification à la structure organisationnelle.
- Une nouvelle tarification pour l'utilisation des terrains de la Société sera présentée pour approbation aux membres dès que possible.
- M. Jonathan Gignac, sous-ministre adjoint, Industries stratégiques et projets économiques majeurs au ministère de l'Économie et de l'Innovation rencontrera les membres après la réunion afin de répondre à leurs questions à ce sujet.

M. Jean-François Béland se joint à la rencontre, il est 8 h 35.

Une validation que l'installation d'un 2^e équipement de déchargement de vrac liquide au quai B-2, planifiée pour le printemps 2022, sera effectuée.

Les membres s'interrogent sur les possibilités d'améliorer le processus de chargement/déchargement des navires afin de maximiser l'utilisation des quais et des espaces d'entreposage.

La Société a reçu l'avis juridique demandé concernant l'Entente-Union entre la Ville et la SPIPB. Le projet de décret devrait être présenté au conseil des ministres au cours des prochains jours.

Les seuils proposés par le Comité d'audit et gestion de risques concernant la Politique portant sur les contrats sont présentés aux membres.

Un document synthèse listant, entre autres, les rôles des comités et du conseil d'administration prévus dans projet de Loi sur la gouvernance des sociétés d'État est présenté aux membres.

Un suivi est effectué relativement à la mise en place de la zone innovation, au contrat avec la SPBSG, au dossier d'accréditation des terrains, à la vente du terrain à Virentia, à la transition vers les normes comptables IFRS ainsi qu'à certains enjeux des ressources humaines.

5. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

Un examen du document de suivi est effectué.

6. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

6.1 Nomination des membres et du président(e) du Comité de ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont jugé à propos de scinder le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines en 2 comités distincts soit un Comité de gouvernance et d'éthique et un Comité de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 17 septembre 2021 Mme Nicole Coutu, M. Richard Perron et M. Jean Poliquin ont été identifiés pour devenir membres du Comité de ressources humaines.

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Comité de ressources humaines sera élaboré et présenté aux membres, pour approbation, à la prochaine rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour jugent à propos de nommer un président(e) du Comité de ressources humaines.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-45

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de ressources humaines : Mme Nicole Coutu, M. Richard Perron et M. Jean Poliquin;

QUE soit M. Richard Perron, soit nommé président du Comité de ressources humaines.

6.2 Nomination des membres et du président(e) du Comité de gouvernance et d'éthique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont jugé à propos de scinder le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines en 2 comités distincts soit un Comité de gouvernance et d'éthique et un Comité de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 17 septembre 2021 Mme Marie-Claude Masson, M. Richard Perron et M. Jean Poliquin ont été identifiés pour devenir membres du Comité de gouvernance et d'éthique.

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique sera élaboré et présenté aux membres, pour approbation, à la prochaine rencontre du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour jugent à propos de nommer un président(e) du Comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-46

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de gouvernance et d'éthique : Mme Marie-Claude Masson, M. Richard Perron et M. Jean Poliquin;

QUE Mme Marie-Claude Masson soit nommée présidente du Comité de gouvernance et d'éthique.

6.3 Nomination d'un administrateur à la SPBSG

Ce point est reporté.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été présentés par les membres:

7.1 États financiers comparatifs au 30 septembre 2021

7.2 Statistiques portuaires au 30 septembre 2021

8 DIVERS

8.1 Suivi dons et commandites

Un montant de 1 000 \$ par année, à compter du 1^{er} avril 2022, sera accordé à la Fondation du Collège Lafèche pour une période de trois ans.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de [REDACTED]

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-47

Que la séance soit levée (il est 9 h 35).

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun huis clos n'a été effectué.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 8 décembre 2021 à 16 h 00, au Manoir Bécancour sis au 3255, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION :** M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Danielle Hébert, secrétaire
M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le
MÉI (par vidéoconférence)

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 05), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité : **21-48**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité : **21-49**

QUE le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- M. Richard fait une mise à jour concernant la planification du déploiement des infrastructures au sud de l'autoroute 30: un décret et une modification à la Loi de la Société sont en préparation, un mandat a été donné pour mettre en place le bureau de projet et une demande d'augmentation du nombre d'employés attribués à la Société a été effectuée.
- Le décret concernant la subvention pour, entre autres, traverser les services d'eau potable et d'égout du côté sud de l'autoroute 30 a été adopté.
- L'entente entre la Ville de Bécancour et la Société devra être renégociée.
- La Politique portant sur les contrats a été déposée, pour approbation, au Conseil du Trésor.
- Un suivi quant au processus de chargement/déchargement des navires est effectué.
- À la prochaine rencontre, M. Étienne Mignault-Proulx fera un suivi sur le recensement des matières dangereuses en transit et en production au Québec et sur le portail de cartographie des matières dangereuses. Un suivi auprès des intervenants en mesure d'urgence des entreprises sera effectué.
- Une activité s'adressant aux administrateurs incluant une formation et une visite des installations se tiendra le 27 mai 2022 en avant-midi.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

- Une mise à jour de certains dossiers en cours est effectuée : mise en place de la zone innovation, contrat avec la SPBSG, dossier d'accréditation des terrains et transition vers les normes comptables IFRS.
- Les résultats du sondage de satisfaction des employés seront transmis aux membres.
- Une rencontre du comité ressources humaines se tiendra à 7 h 00 mardi le 14 décembre 2021 afin de discuter de certains enjeux au niveau des ressources humaines.

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

Un bref suivi est effectué.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

M. Richard Perron se retire des discussions pour le point 7.1

7.1 Adoption de la grille de tarification portuaire 2022-2023

CONSIDÉRANT la note intitulée « Recommandation – tarification portuaire 2022-2023 » adressée au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet de grille de tarification portuaire pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-50

QUE soient adoptés, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, les augmentations suivantes :

Droits d'amarrage	4,4 %
Droits de port	4,4 %
Frais de sécurité	4,4 %
Droits de quaiage	4,4 %
Droits de séjour	4,4 %
Espace pour chargement/déchargement	4,4 %
Espace d'entreposage à long terme	4,4 %

ET

QUE soient adoptés, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, les tarifs suivants:

Espace d'entreposage à court terme	<i>Aire de stockage pavée</i>	Jour 0 à 30 : 0,02 \$/m ² /jour
		Jour 31 à 45 : 0,04 \$/m ² /jour
		Jour 46 à 60: 0,06 \$/m ² /jour
		Augmente de 0,02 \$/m ² /jour tous les 15 jours suivants
	<i>Aire de stockage non pavée</i>	Jour 0 à 30: 0,015 \$/m ² /jour
		Jour 31 à 45: 0,03 \$/m ² /jour
		Jour 46 à 60: 0,045 \$/m ² /jour
		Augmente de 0,015 \$/m ² /jour tous les 15 jours suivants

Balance : 0,10 \$/ pesée

Carte d'accès : 31,78\$ (nouvelle carte) 15,66\$ (renouvellement)

7.2 Modification de la grille de tarification 2021-2022 pour la vente et la location de terrains

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document «Stratégie commerciale - présenté au comité d'audit et de gestion de risques le 12 novembre 2021» ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de la rencontre du comité d'audit du 12 novembre 2021;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-51

QUE la grille de tarification, pour la vente et location de terrains, adoptée par la résolution 21-03 du 17 mars 2021 soit remplacée, à l'exception du prix de vente de terrains pour la zone site d'enfouissement:

ET

QUE la grille de tarification suivante soit adoptée, pour la période du 8 décembre 2021 au 31 mars 2022 :

	Prix de vente /pi ²	Emphytéose/ pi ² par année
Prix de base (incluant les réseaux: eau potable, égout domestique et pluvial, route, communication et les compensations: milieux humides et hydriques, CPTAQ, expropriation, biophilie)	3,75\$	0,21\$
Réseau ferroviaire	0,59\$	0,03\$
Réseau d'eau industrielle	0,18\$	0,01\$
Émissaire au fleuve	1,17\$	0,06\$
Total	5,69\$	0,31\$

7.3 Tarification applicable aux terrains identifiés pour le projet «Tonic»

Ce point est reporté.

7.4 Adoption du mandat du comité de gouvernance et d'éthique

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du mandat du Comité de gouvernance et d'éthique daté du 8 décembre 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-52

QUE le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique daté du 8 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

Mme Marie-Claude Masson se joint à la rencontre, il est 17 h 35.

7.5 Adoption du mandat du comité d'audit

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du mandat du Comité d'audit daté du 8 décembre 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-53

QUE le mandat du Comité d'audit daté du 8 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

7.6 Adoption du mandat du comité de ressources humaines

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du mandat du Comité de ressources humaines daté du 8 décembre 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-54

QUE le mandat du Comité de ressources humaines daté du 8 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

8. DIVERS

8.1 Modification du règlement sur les effectifs (structure organisationnelle et plan d'effectifs)

Ce point sera traité ultérieurement.

8.2 Suivi dons et commandites

Aucune demande à traiter.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par MM. Hamelin et Richard:

9.1 Mise à jour de la gestion de risques

Des modifications sont proposées.

9.2 Statistiques portuaires au 31 octobre 2021

9.3 État comparatif au 31 octobre 2021

9.4 États financiers trimestriels au 30 septembre 2021

9.5 Budget d'investissement 2021-2022 - Suivi

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

21-55

Que la séance soit levée (il est 18 h 05).

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard se retire à 18 h 05 pour un huis clos entre les membres du conseil.

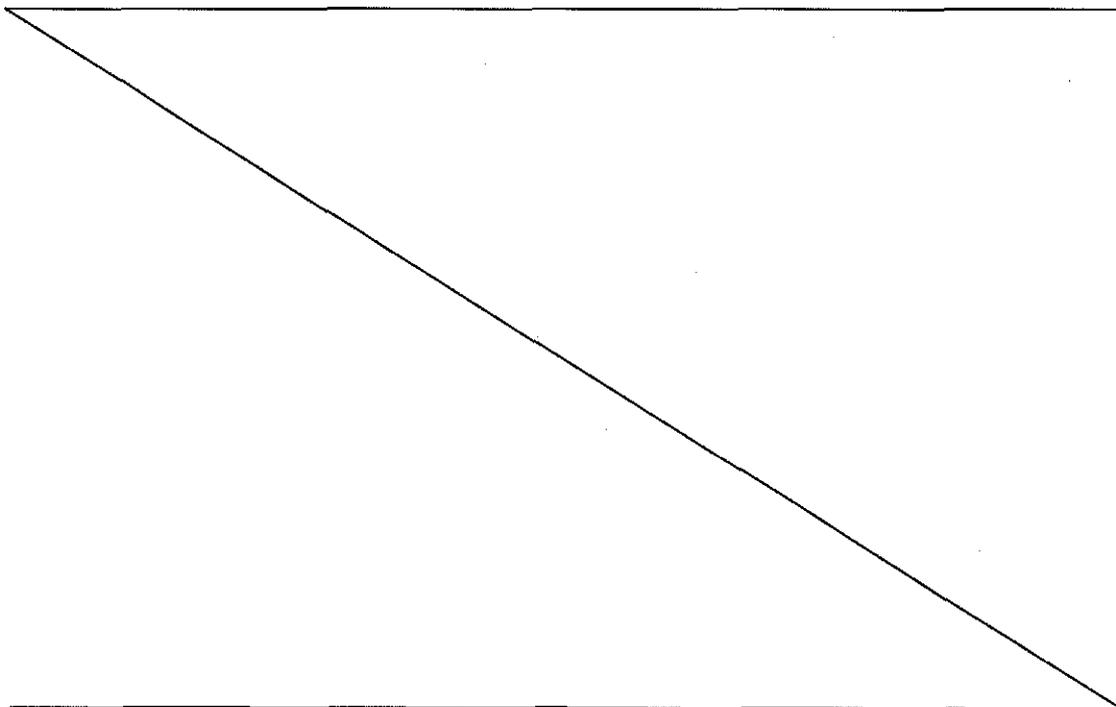
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2021**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue 17 décembre 2021 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par vidéoconférence) Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

EST ABSENT : M. Mathieu Gagnon

ASSISTENT M. Maurice Richard, président-directeur général
AUSSI À LA RÉUNION : Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et RH
(par vidéoconférence) M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MÉI
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 30), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition, dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-56

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ACCORD D'INTENTION RELATIVEMENT À LA VENTE DE TERRAINS DE BASF CORPORATION INTERNAL

CONSIDÉRANT le Règlement 114-2018 sur la régie interne et la Politique de vente de biens et de services de la Société;

CONSIDÉRANT QUE BASF Corporation Internal (BASF) projette d'acquérir, en deux phases, des terrains localisés au sud-est de l'intersection de l'autoroute 30 et du boulevard du Parc industriel, d'une superficie approximative de 635 357 mètres carrés en (phase 1) et 1 044 090 mètres carrés (phase 2);

CONSIDÉRANT les discussions entre la Société et BASF en vue de la conclusion de cette transaction depuis mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'Accord d'intention « Intention Agreement » entre la Société et BASF, concernant l'octroi d'une option d'achat et les termes et conditions de vente de chacun desdits terrains;

CONSIDÉRANT l'avis et les explications du président-directeur général et de la directrice finances, administration et ressources humaines;

Sur proposition, dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-57

D'approuver la signature du document « Intention Agreement » soumis pour approbation et déposé de façon confidentielle dans le dossier de réunion du conseil d'administration;

ET

D'autoriser M. Maurice Richard, président-directeur général, à signer, pour et au nom de la Société, le document « Intention Agreement » ainsi que tous documents, le cas échéant, nécessaires ou utiles pour donner effet à cette résolution.

M. Richard Perron a quitté la rencontre à 8 h 05.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition, dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

21-58

Que la séance soit levée (il est 8 h 11).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 20 JANVIER 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 20 janvier 2022 à 8 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont (par vidéoconférence)
Mme Nicole Coutu (par vidéoconférence)
M. Mathieu Gagnon (par vidéoconférence)
M. Yves Hamelin (par vidéoconférence)
Mme Marie-Claude Masson (par vidéoconférence)
M. Richard Perron (par vidéoconférence)

**ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION :** M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
(par vidéoconférence)
M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 36), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **22-01**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **22-02**

QUE le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-03

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 17 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- Concernant le recensement des matières dangereuses : l'étude de Transport Canada est terminée, mais le rapport ne peut être partagé dans sa version intégrale. Transport Canada étudie la possibilité d'en transmettre une partie aux intervenants impliqués;
- En ce qui a trait à la cartographie des matières dangereuses, l'outil dans sa forme actuelle est limité. Un suivi sera fait ultérieurement à ce sujet.

M. Jean-François Bélard quitte l'assemblée, il est 8 h 50.

- Les modifications proposées par les membres ont été intégrées au document « Gestion intégrée des risques »;
- M. Richard commente le résultat du sondage de satisfaction des employés effectué en novembre 2021. Les membres souhaitent que le sondage soit refait après la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et qu'un suivi soit effectué auprès du comité de ressources humaines.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

- M. Richard mentionne que le processus budgétaire 2022-2023 et la transition vers les normes comptables IFRS sont bien entamés;
- Le décret pour l'avance de fonds de 38 M\$ a été adopté. Un suivi, auprès du comité d'audit, est demandé relativement à la comptabilisation de ce montant dans les états financiers;
- Concernant la mise en place du bureau de projet, il est entendu que le comité de ressources humaines sera impliqué lors de l'embauche du directeur du bureau de projet. Aussi, des rapports de suivi (informations stratégiques) relativement à l'avancement des projets prévus seront effectués régulièrement auprès des membres.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

7.1 Modification du contrat entre la SPIPB et la SPBSG

Ce point est reporté.

7.2 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

Ce point est reporté.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Ce point est reporté.

8.1 Statistiques portuaires au 31 décembre 2021

Ce point est reporté.

8.2 État comparatif au 31 décembre 2021

Ce point est reporté.

9. DIVERS

9.1 Suivi rencontre du comité de gouvernance et éthique

Ce point est reporté.

10. APPROBATION DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DU PDG

Ce point est reporté.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-04

Que la séance soit levée (il est 9 h 59).

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Maurice Richard se retire à 9 h 59 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 26 JANVIER 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 26 janvier 2022 à 16 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) Mme Francine Clermont
Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

EST ABSENT : M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI

ASSISTENT M. Maurice Richard, président-directeur général
AUSSE À LA RÉUNION : Mme Danielle Hébert, secrétaire
(par visioconférence)

Préalablement à la rencontre, [REDACTED] de Gestion Pelcan et Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration et ressources humaines de la SPIPB se sont joints aux membres afin de répondre à leurs questions concernant la mise en place du bureau de projet et le développement de la filière batterie.

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 56), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-05

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER 2022

Ce point est reporté.

4. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

4.1 Modification du contrat entre la SPIPB et la SPBSG

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé, par la résolution 20-17 du 13 mars 2020, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à conclure un contrat de service avec la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé, par la résolution 21-26 du 23 juin 2021, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à apporter une modification au contrat de service entre la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. a informé la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour qu'elle souhaite modifier à nouveau ledit contrat de service pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. a également avisé la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour qu'elle souhaite mettre fin audit contrat de service en date du 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet d'addenda daté du 26 janvier 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-06

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisée à modifier le contrat de service entre la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc., le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda daté du 26 janvier 2022;

QUE M. Maurice Richard, président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, ledit addenda.

4.2 Adoption de la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT le CT 225366 du 14 décembre 2021 concernant l'autorisation, pour l'exercice financier 2021-2022, de l'ajout de 4 566 heures rémunérées (équivalent à 2,5 ETC), récurrent à 18 263 heures rémunérées (équivalent à 10 ETC) à compter de l'exercice financier 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document «Structure organisationnelle-17 janvier 2021» concernant, entre autres, l'ajout d'une Direction bureau de projet à la structure organisationnelle présentée à l'Annexe A du Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes,

barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuvé le 23 juin 2021 par la résolution 21-23;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-07

QUE l'ajout d'une « Direction bureau de projet » tel que présenté dans le document « Structure organisationnelle – 17 janvier 2021 » soit autorisé et que cette modification soit apportée à la structure organisationnelle présentée à l'Annexe A du Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuvé le 23 juin 2021.

4.3 Adoption de la démarche globale visant le développement de la filière batterie

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec propose une démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT le document « Résumé de la vision et de la démarche de mise en place de la filière batterie »;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-08

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour appuie la vision du développement de la filière batterie sur son territoire et la démarche proposée par le gouvernement du Québec.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par M. Hamelin.

5.1 Statistiques portuaires au 31 décembre 2021

5.2 État comparatif au 31 décembre 2021

6. DIVERS

6.1 Suivi rencontre du comité de gouvernance et éthique

Les membres prennent connaissance du compte-rendu de la rencontre du comité gouvernance et éthique qui s'est tenue le 11 janvier 2022.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard se retire à 18 h 09 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

8. APPROBATION DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le mandat actuel de M. Maurice Richard, à titre de président-directeur général de la Société, se termine le 10 avril 2022 (Décret 309-2017);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.4. du mandat du comité des ressources humaines de la Société (résolution 21-54, 8 décembre 2021), le comité des ressources humaines élabore et propose au conseil d'administration le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général de la Société;

CONSIDÉRANT le projet de Profil de compétences et d'expérience du président-directeur général élaboré et proposé par le comité des ressources humaines de la Société;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-09

D'approuver le Profil de compétence et d'expérience du président-directeur général tel qu'il se lit en annexe à la présente résolution;

DE transmettre au gouvernement le Profil de compétence et d'expérience du président-directeur général approuvé;

DE procéder à un appel de candidatures au poste de président-directeur général de la Société en vue de la formulation d'une recommandation au gouvernement pour la nomination d'une personne à ce poste, conformément à l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*;

DE nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité des candidatures pour les fins de cette recommandation : Mme Nicole Coutu et MM. Jean Poliquin, Richard Perron et Yves Hamelin.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-10

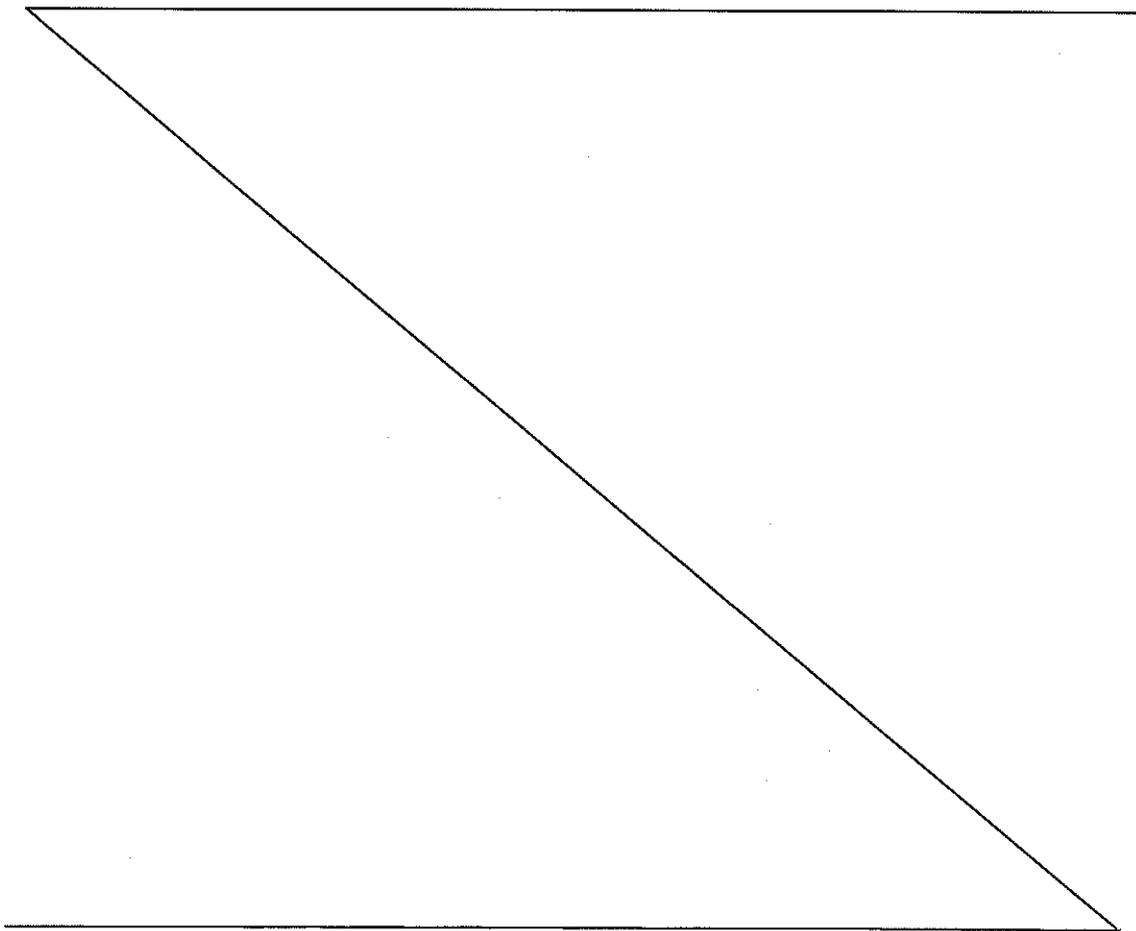
Que la séance soit levée (il est 19 h 15).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 22 FÉVRIER 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 22 février 2022 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:
(par visioconférence) M. Jean Poliquin, président
Mme Nicole Coutu
M. Mathieu Gagnon
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron

SONT ABSENTS:
Mme Francine Clermont
M. Yves Hamelin

**ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION :**
(par visioconférence) M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
M. Maurice Richard, président-directeur général
Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 33), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-11

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 350 000 \$.

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 112-2018 du 14 février 2018, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 \$ le total de ses emprunts en cours non remboursés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 10 350 000 \$, dont 3 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 7 350 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement doivent être convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire les conventions de prêt à court terme et de marge de crédit conclues entre la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, présentement en vigueur;

Sur proposition, dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-12

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 10 350 000 \$, dont 3 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 7 350 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses

projets d'investissement;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A. du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B. du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C. de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
3. QUE les emprunts contractés par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A. pour les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants:
 - i. le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r.3);
 - ii. tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001);
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;
 - B. pour les emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme contractés auprès du *ministre des Finances*, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies aux conventions de prêt à court terme et de marge de crédit présentement en vigueur ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;
 - c) les emprunts à court terme seront constatés par un billet global souscrit par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet;

- d) pour chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) chacun des emprunts à long terme est constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - f) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;
4. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
 5. QUE le président-directeur général, la directrice finances administration et ressources humaines, ou le directeur projets, infrastructures et environnement de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
 6. QUE le président-directeur général, la directrice finances/ administration/ ressources humaines et le directeur projet/ infrastructures et environnement pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme et tout billet, ainsi qu'à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
 7. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;
 8. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention de l'autorisation requise du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-13

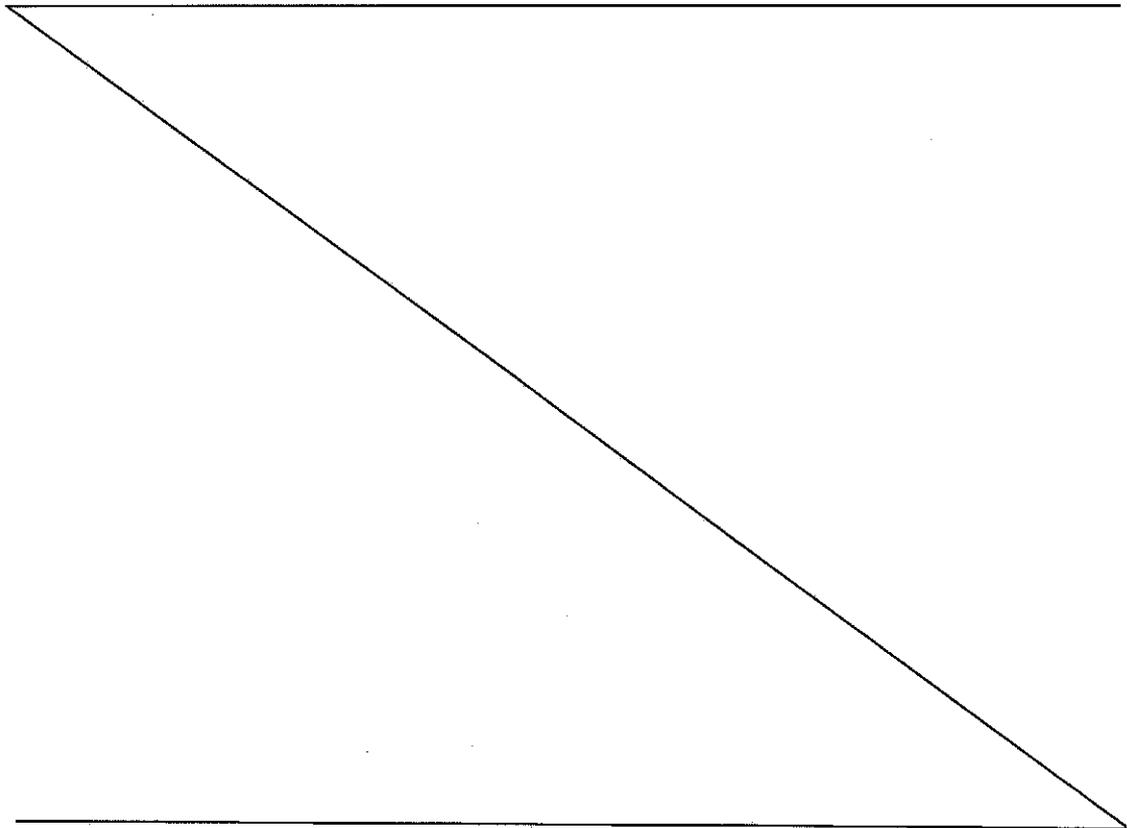
Que la séance soit levée (il est 8 h 09).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 MARS 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 mars 2022 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:	M. Jean Poliquin, président (par visioconférence) Mme Francine Clermont (par visioconférence) M. Mathieu Gagnon (par visioconférence) M. Yves Hamelin (par visioconférence) Mme Marie-Claude Masson M. Richard Perron (par visioconférence)
EST ABSENTE :	Mme Nicole Coutu
ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION :	M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI (par visioconférence) M. Maurice Richard, président-directeur général Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 02), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-14

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **22-15**

QUE le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **22-16**

QUE le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **22-17**

QUE le procès-verbal de la réunion du 22 février 2022 soit approuvé tel que présenté.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- M. Richard mentionne que le CMMI (comité mixte municipal industriel) de Bécancour souhaite obtenir des données relativement aux risques industriels de chacune des entreprises. *Une étude globale, incluant l'impact des nouveaux projets qui se réaliseront, devra être effectuée.*
- Mme Villeneuve et M. Perron commentent le résultat des entrevues reliées au recrutement du directeur du bureau de projet. Une proposition sera effectuée, dès que possible, au candidat choisi par le comité de sélection.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

- M. Richard fait un compte-rendu de la dernière rencontre du CEOP et informe les membres qu'une rencontre se tiendra prochainement entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet et les directeurs de ressources humaines. L'objectif de cette rencontre est d'identifier les enjeux au niveau de la main-d'oeuvre et de planifier l'impact de l'arrivée de la filière batterie.
- M. Richard fait une mise à jour des principaux projets d'investisseurs.

- M. Richard avise les membres que le poste Directeur exécutif de la zone d'innovation a été aboli.
- Plusieurs propriétés localisées au sud-est de l'Autoroute 30 devront être acquises par la Société. Des discussions se sont tenues avec plusieurs propriétaires et des propositions ont été effectuées. Dans ce dossier, la Société est appuyée par un évaluateur agréé choisi conjointement avec les vendeurs, un courtier immobilier et un notaire.
- Concernant les terrains réservés par les différents promoteurs, un avocat spécialisé en immobilier conseille la Société dans la rédaction des options sur vente.
- Les présidents des différents comités du conseil commentent les rencontres qu'ils ont tenues depuis le début de l'année.

8. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024 (SUIVI)

- Un suivi du plan stratégique sera effectué à la prochaine rencontre.
- M. Yves Hamelin a assisté à une présentation des différents intrants qui sont liés à la filière batterie, entre autres, au niveau de la chimie et du plastique. Il propose que soit demandé aux présentateurs (IQ et MEI) de faire un exposé aux membres du conseil.

9. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

9.1 Adoption de la grille de tarification 2022-2023 (autre que les tarifs pour l'utilisation des installations portuaires)

M. Perron se retire des discussions pour ce point.

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet de grille de tarification pour la vente et la location de terrains, la location de l'Édifice Clément-Vincent et la tarification d'eau industrielle pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, datée du 17 mars 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-18

QUE soit adoptée, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la grille de tarification pour la vente et la location de terrains, la location de l'Édifice Clément-Vincent et la tarification d'eau industrielle pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, datée du 17 mars 2022.

9.2 Adoption du budget d'investissement 2022-2023

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget d'investissement pour l'année financière 2022-2023, datée du 17 mars 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-19

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve le budget d'investissement pour l'année financière 2022-2023, daté du 17 mars 2022 et totalisant 85 975 500\$.

9.3 Adoption du budget de fonctionnement 2022-2023

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget de fonctionnement pour l'année financière 2022-2023, datée du 17 mars 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-20

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve le budget de fonctionnement pour l'année financière 2022-2023, daté du 17 mars 2022 et prévoyant les revenus et les charges suivantes :

Revenus	33 531 698 \$
Charges	
Traitements et avantages sociaux	2 973 802 \$
Publicité et promotion	91 600 \$
Déplacements et communications	229 300 \$
Services professionnels, administratifs et autres	644 620 \$
Entretien et réparations	1 890 122 \$
Gardiennage	450 000 \$
Fournitures et approvisionnement	654 710 \$
Taxes municipales et scolaires	167 200 \$
Autres charges	18 500 \$
Frais financiers	553 425 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 924 200 \$
	9 597 479 \$
Excédent annuel	23 934 219 \$

9.4 Droits portuaires applicables aux sections d'éoliennes

CONSIDÉRANT une demande de réduction des droits de quaiage pour les sections d'éoliennes qui sont transbordées via le port de Bécancour, adressée à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT la proposition du directeur des opérations portuaires d'offrir une réduction de 50% du droit de quayage aux sections d'éoliennes transbordées via le port de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise toute vente de biens ou de services dérogeant aux dispositions de la grille de tarification;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général ;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-21

QUE le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve une réduction de 50% du tarif de droits de quayage à tout client dont le volume manutentionné de sections d'éoliennes sera supérieur à 75 000 mètres cubes par année.

9.5 Acquisition d'immeuble ou droit réel sur le territoire d'activités de la Société

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société peut acquérir de gré à gré ou, avec l'autorisation du gouvernement, par expropriation tout immeuble ou droit réel, situé dans son territoire d'activités, qu'elle juge nécessaire au développement et à l'exploitation de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société doit acquérir, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles ou droits réels, situés dans son territoire d'activités, permettant de concrétiser l'établissement d'entreprises et de nouveaux services dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QUE la Société devra procéder par expropriation pour l'acquisition de certains immeubles ou droits réels;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 M\$ a été approuvé au budget d'investissement 2022-2023 pour l'acquisition d'immeubles ou droits réels dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-22

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisée à acquérir de gré à gré tout immeuble ou droit réel, situé dans son territoire d'activités qu'elle juge nécessaire à l'établissement d'entreprises et de nouveaux services dans le cadre du développement de la filière batterie;

QUE la Société demande l'autorisation du gouvernement pour acquérir, par expropriation, tout immeuble ou droit réel, situé dans son territoire d'activités, qu'elle juge nécessaire à l'établissement d'entreprises et de nouveaux services dans le cadre du développement de la filière batterie;

QUE le président-directeur général soit autorisé à conclure toute offre d'achat et à signer tout contrat ou document relatif à ces transactions dont le montant total ne dépasse pas le budget alloué à ce titre dans le budget d'investissement 2022-2023.

9.6 Approbation de la Politique portant sur les conditions des contrats

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 515-2021, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est considérée comme une entreprise du gouvernement depuis le 1^{er} avril 2021 et qu'elle doit, par conséquent, approuver une politique portant sur les conditions de contrats encadrant le processus et la gestion d'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du trésor a indiqué à la Société, par le C.T. 224148 du 30 mars 2021, qu'elle devrait faire approuver par le Conseil du trésor sa politique portant sur les conditions de ses contrats;

CONSIDÉRANT le projet de politique portant sur les conditions de contrats présentée au Conseil du trésor, pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du trésor a adopté, par le C.T. 225996 du 14 mars 2022, la politique portant sur les conditions de contrats jointe en annexe du C.T. 225996;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1), ladite politique doit être rendue publique au plus tard 30 jours après son adoption;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration adopte les politiques de la Société;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-23

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour approuve la politique portant sur les conditions des contrats jointe en annexe du C.T. 225996 et qu'elle soit rendue publique dans les 30 jours des présentes.

9.7 Émission d'une lettre de garantie de 7 M\$ en faveur d'Hydro-Québec - Renforcement du réseau de transport d'électricité

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, conformément à la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur son territoire, a reçu une avance de 38 M\$;

CONSIDÉRANT QUE cette avance incluait un montant de 10 M\$ permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de donner des garanties à Hydro-Québec pour initier les travaux d'avant-projet relatifs au déploiement du réseau électrique nécessaire au développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande une lettre de garantie de 7 M\$ à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour préalablement au démarrage des travaux d'avant-projet liés au renforcement du réseau de transport d'électricité sur son territoire;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-24

QUE demande soit faite à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne d'émettre une lettre de garantie au bénéfice d'Hydro-Québec d'un montant de 7 M\$;

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour consente à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne la garantie requise pour garantir ses obligations envers la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

QUE le président-directeur général et la directrice finances, administration et ressources humaines soient autorisés à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, l'engagement relatif à l'émission de la lettre de garantie et le contrat de garantie qui lui est relié, soumis par la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

9.8 Émission d'une lettre de garantie de 1,5 M\$ en faveur d'Hydro-Québec - Prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 25

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, conformément à la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur son territoire, a reçu une avance de 38 M\$;

CONSIDÉRANT QUE cette avance incluait un montant de 10 M\$ permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de donner des garanties à Hydro-Québec pour initier les travaux d'avant-projet relatifs au déploiement du réseau électrique nécessaire au développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande une lettre de garantie de 1,5 M\$ à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour préalablement au démarrage des travaux d'avant-projet liés au prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 25;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-25

QUE demande soit faite à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne d'émettre une lettre de garantie au bénéfice d'Hydro-Québec d'un montant de 1,5 M\$;

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour consente à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne la garantie requise pour garantir ses obligations envers la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

QUE le président-directeur général et la directrice finances, administration et ressources humaines soient autorisés à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, l'engagement relatif à l'émission de la lettre de garantie et le contrat de garantie qui lui est relié soumis par la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

9.9 Émission d'une lettre de garantie de 1,5 M\$ en faveur d'Hydro-Québec - Prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 5

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, conformément à la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur son territoire, a reçu une avance de 38 M\$;

CONSIDÉRANT QUE cette avance incluait un montant de 10 M\$ permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de donner des garanties à Hydro-Québec pour initier les travaux d'avant-projet relatifs au déploiement du réseau électrique nécessaire au développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande une lettre de garantie de 1,5 M\$ à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour préalablement au démarrage des travaux d'avant-projet liés au prolongement du réseau de transport d'électricité jusqu'au site 5;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-26

QUE demande soit faite à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne d'émettre une lettre de garantie au bénéfice d'Hydro-Québec d'un montant de 1,5 M\$;

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour consente à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne la garantie requise pour garantir ses obligations envers la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

QUE le président-directeur général et la directrice finances, administration et ressources humaines soient autorisés à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, l'engagement relatif à l'émission de la lettre de garantie et le contrat de garantie qui lui est relié soumis par la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

9.10 Autorisation de signature des effets de commerce

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (décret 114-2018 du 14 février 2018) stipule que tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable doit être signé au nom de la Société par deux (2) des personnes suivantes : le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre employé désigné par le conseil d'administration;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-27

QU'à compter des présentes, la signature de deux des personnes suivantes soit apposée sur tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable : le président du conseil d'administration, M. Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Maurice Richard, la directrice finances, administration et ressources humaines, Mme Anne Villeneuve, le directeur projets et infrastructures, M. Daniel Bibeau et la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau.

10. DIVERS

10.1 Plan d'audit des états financiers pour 2021-2022

M. Hamelin mentionne les grandes lignes du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2022 qui a été présenté au Comité d'audit et de gestion de risques par [REDACTED] et [REDACTED], du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED] et [REDACTED] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l. à 8 h 00, le 10 mars 2022.

10.2 Suivi dons et commandites

Aucune demande n'a été portée à l'attention du conseil.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants ont été revus par les membres et commentés par M. Hamelin.

11.1 Statistiques portuaires au 28 février 2022

11.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2021

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-28

Que la séance soit levée (il est 10 h 03).

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard et Mme Villeneuve se retirent à 10 h 03 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 18 AVRIL 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 18 avril 2022 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) Mme Francine Clermont
 Mme Nicole Coutu
 M. Yves Hamelin
 M. Richard Perron

SONT ABSENTS : M. Mathieu Gagnon
 Mme Marie-Claude Masson
 Mme Danielle Hébert

ASSISTENT M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
AUSSI À LA RÉUNION : M. Maurice Richard, président-directeur général
(par visioconférence) Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH
 M. Daniel Bibeau, dir. Projets, Infrastructures et Environnement
 M. Robert Nadeau, directeur du bureau de projet par intérim

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 00), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE POUR LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la secrétaire du conseil d'administration, Mme Danielle Hébert ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne pour agir à titre de secrétaire pour la présente rencontre ;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-29

QUE M. Maurice Richard soit nommé secrétaire pour la présente rencontre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-30

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

4. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE VRAC LIQUIDE AU QUAI B-2

Daniel Bibeau explique qu'il y aura un retour en appel d'offres, car aucune soumission n'a été présentée pour ce projet.

5. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE TERRAINS - PHASE 2

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de SNC Lavalin de 360 099 \$ s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-31

QUE le contrat soit accordé à SNC Lavalin pour un montant de 360 099 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

6. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PRÉACHAT DE CONDUITES

CONSIDÉRANT que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'est engagée à respecter certains échéanciers dans le cadre du développement de la filière batterie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7.2a) de la Politique portant sur les conditions des contrats de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (CT 225996 du 14 mars 2022), aucun appel d'offres à la concurrence n'a été tenu;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT les recommandations et les explications du directeur du bureau de projet par intérim et du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-32

QUE le contrat soit accordé à EMCO pour un montant d'environ 551 000 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-33

Que la séance soit levée (il est 8 h 35).

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

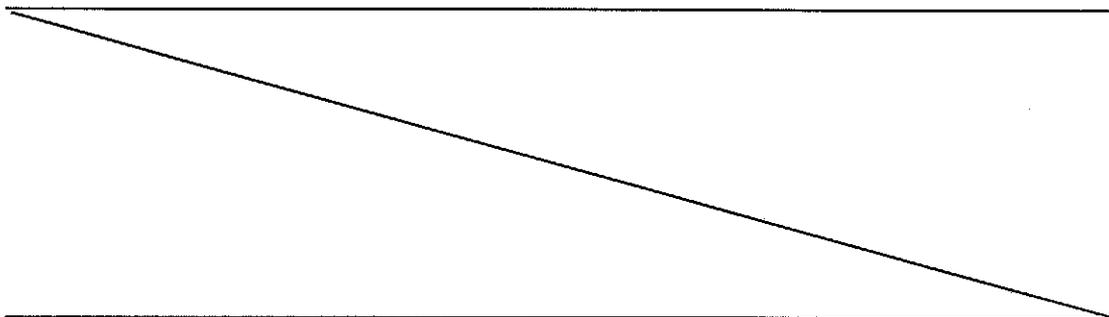
Les membres ne font pas de réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 26 AVRIL 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 26 avril 2022 à 16 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) Mme Nicole Coutu
 M. Mathieu Gagnon
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 M. Richard Perron

EST ABSENTE : Mme Francine Clermont

ASSISTE
AUSI À LA RÉUNION : Mme Danielle Hébert, secrétaire
(par visioconférence)

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 04), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-34

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DOSSIER NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

3.1 Recommandation d'une nomination au poste de président-directeur général

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 22-09 du 26 janvier 2022, un appel de candidatures au poste de président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de candidatures a été tenu sur la base du profil de compétence et d'expérience annexé à la résolution 22-09 du 26 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité désigné, dans la résolution 22-09 du 26 janvier 2022, pour évaluer les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit formuler une recommandation au gouvernement pour la nomination d'une personne au poste de président-directeur général de la Société, conformément à l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-35

De recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Donald Olivier à titre de président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-36

Que la séance soit levée (il est 16 h 48).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 6 MAI 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 6 mai 2022 à 16 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) Mme Francine Clermont
 Mme Nicole Coutu
 M. Mathieu Gagnon
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson

EST ABSENT : M. Richard Perron

ASSISTENT M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
AUSSI À LA RÉUNION : M. Marc-André Harnois, directeur du bureau de projet
(par visioconférence) M. Robert Nadeau, directeur (intérim) du bureau de projet
 M. Maurice Richard, président-directeur général
 Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 02), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-37

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

3.1 Octroi d'un contrat pour la construction d'une dalle BCR

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de Maskimo Construction Inc. d'un montant de 395 738 \$ s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité : **22-38**

QUE le contrat soit accordé à Maskimo Construction Inc. pour un montant de 395 738 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

3.2 Octroi d'un contrat pour le mandat de gérance externe du bureau de projets

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence, tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de services professionnels de « Pomerleau inc. » a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation basée sur la qualité et le prix;

Considérant la recommandation et les explications du directeur (intérim) du Bureau de projet concernant, entre autres, le règlement des différends et la durée du contrat;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité : **22-39**

QU'un contrat pour la gérance de construction des infrastructures au sud de l'autoroute 30, d'une durée de 2 ans, soit accordé à Pomerleau inc, pour un montant de 8 516 200 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

3.3 Octroi d'un contrat de services pour la réalisation des plans et devis détaillés et la surveillance des travaux de déviation de cours d'eau

CONSIDÉRANT les articles 5.3, 6.2 d. et 7.2 l. de la Politique d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la régie interne;

CONSIDÉRANT que la firme Avizo Experts-Conseils a été mandatée en 2021, à la suite d'un appel d'offres publiques, pour caractériser les cours d'eau CE-02, CE-05 et CE-11 et préparer un concept préliminaire de déviation de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT les résultats de ce mandat;

CONSIDÉRANT l'échéancier à l'intérieur duquel les travaux de déviation des cours d'eau visés doivent être réalisés, eu égard aux engagements de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dans le cadre du développement de la filière batterie sur son territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations et les explications du directeur (intérim) du Bureau de projet et du président-directeur général, et l'autorisation de ce dernier de procéder à la conclusion de ce contrat de gré à gré;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-40

QU'un contrat pour la réalisation des plans et devis détaillés et la surveillance des travaux de déviation des cours d'eau CE-02, CE-05 et CE-11 soit accordé à Avizo Experts-Conseils pour un montant de 375 050 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-41

Que la séance soit levée (il est 16 h 54).

5. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard se retire à 16 h 54 pour un huis clos entre les membres du conseil.

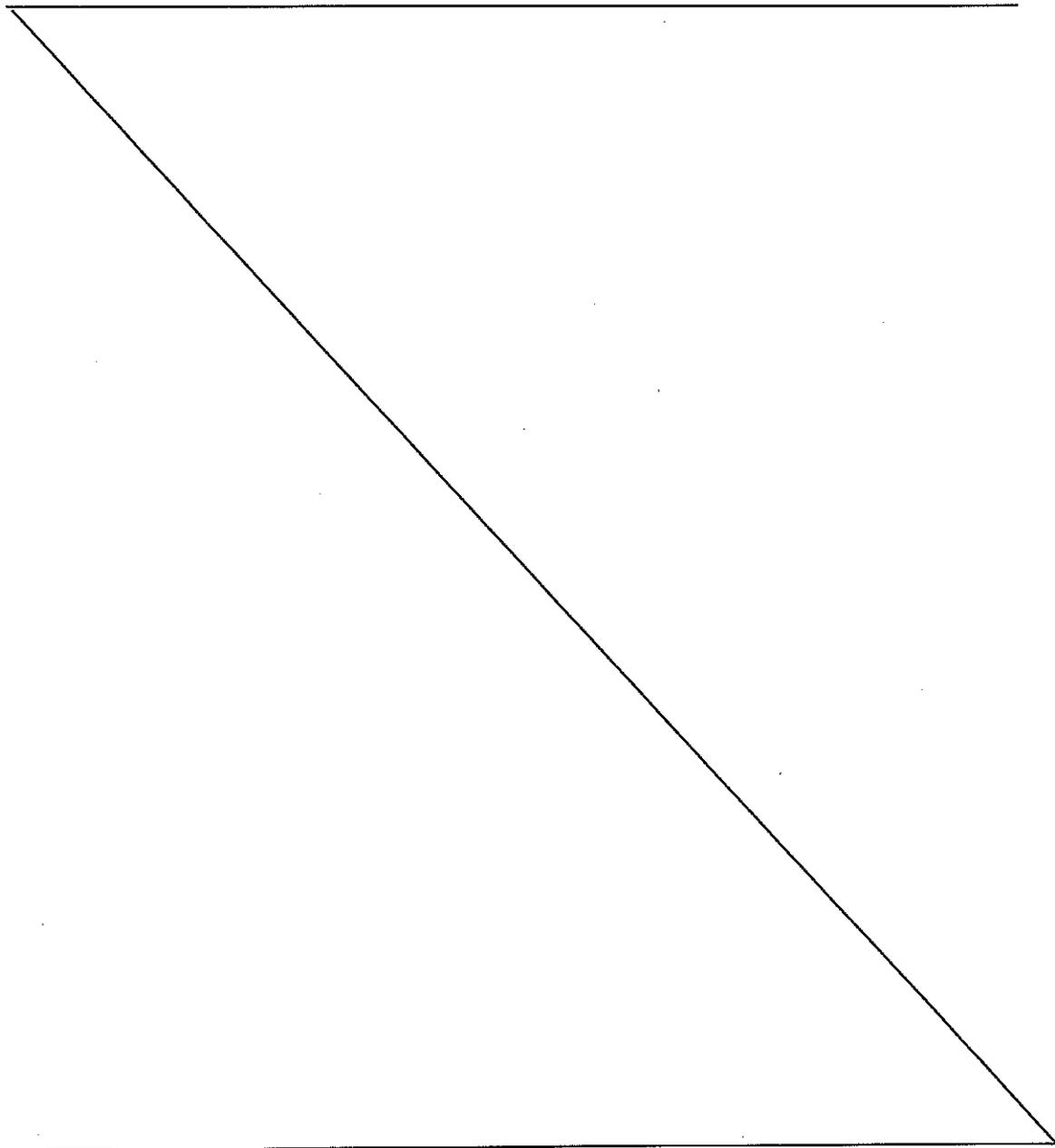
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 MAI 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 mai 2022 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) Mme Francine Clermont
 Mme Nicole Coutu
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 M. Richard Perron

EST ABSENT : M. Mathieu Gagnon

ASSISTENT M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
AUSSI À LA RÉUNION : M. Maurice Richard, président-directeur général
(par visioconférence) M. Daniel Bibeau, dir. projets/infrastructures/environnement
 Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 32), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-42

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DOSSIER NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

3.1 Octroi d'un contrat pour la construction d'un poste de vrac liquide au quai B-2

M. Perron se retire des discussions, il est 7 h 46.

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de « Oslo Construction Inc. » s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-43

QUE le contrat soit accordé à « Oslo Construction Inc. » pour un montant de 1 46 436 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-44

Que la séance soit levée (il est 7 h 48).

5. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard se retire à 7 h 48 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 13 JUIN 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 13 juin 2022 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: (par visioconférence)	M. Jean Poliquin, président Mme Francine Clermont Mme Nicole Coutu M. Mathieu Gagnon M. Yves Hamelin Mme Marie-Claude Masson M. Richard Perron
---	--

ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION : (par visioconférence)	M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI M. Donald Olivier, président-directeur général Mme Danielle Hébert, secrétaire
--	---

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 02), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-45

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DEMANDE DE SOUSCRIPTION À L'ACTIONNAIRE

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (chapitre S-16.001) prévoit que le fonds social autorisé de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est de 500 000 000\$, qu'il est divisé en 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 000\$ et que seul le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, souscrire des actions de la Société;

ATTENDU QUE le solde de fonds social autorisé de la Société est de 500 000 actions;

ATTENDU le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a établi à 138 000 000\$ le financement requis à la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la filière batterie dont, entre autres, les coûts reliés à l'aménagement du territoire, au bureau de projet, aux études d'avant-projet et d'ingénierie, au début des travaux de construction et au remboursement de l'avance de 38 000 000\$ due par la Société au ministre des Finances;

ATTENDU QU'il est opportun que la Société présente au ministre des Finances une offre de souscription de 138 000 actions du fonds social de la société pour une valeur totale de 138 000 000\$;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-46

D'APPROUVER une demande de souscription de 138 000 actions de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'une valeur totale de 138 000 000\$ auprès du ministre des Finances;

D'AUTORISER l'émission de 138 000 actions de la Société au nom du ministre des Finances au prix de 1 000\$ l'action, sur réception du prix de souscription desdites actions;

DE REMBOURSER l'avance de 38 000 000\$ faite par le ministre des Finances à la Société;

DE DONNER instruction à la secrétaire du conseil d'administration de préparer et de livrer au ministre des Finances les certificats représentant les actions émises;

ET

D'AUTORISER le président-directeur général à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tout document utile et nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

4. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'Entente d'union entre la Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour signée le 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi constitué en vertu de ladite Entente d'union;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de André Bouvet Ltée d'un montant de 7 134 653,62\$ s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que conformément à ladite Entente d'union la Société assume 64,2 % du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000\$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité : 22-47

QUE le contrat soit accordé à André Bouvet Ltée pour un montant de 7 134 653,62 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité 22-48

Que la séance soit levée (il est 8 h 30).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 23 JUIN 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 23 juin 2022 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS :

- M. Jean Poliquin, président
- Mme Francine Clermont (en visioconférence)
- M. Mathieu Gagnon (en visioconférence)
- M. Yves Hamelin (en visioconférence)
- M. Richard Perron
- Mme Karine Provencher
- M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENTE : Mme Marie-Claude Masson

**ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION :**

- M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEI (en visioconférence)
- Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 04), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-49

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-50

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 soit approuvé en modifiant la dernière phrase du 4^e alinéa du point 7 de la façon suivante: « Dans ce dossier, la Société est appuyée par un évaluateur agréé choisi conjointement avec les vendeurs, un courtier immobilier et un notaire.» .

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 AVRIL 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-51

QUE le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2022 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 26 AVRIL 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-52

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 26 avril 2022 soit approuvé tel que présenté.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-53

QUE le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2022 soit approuvé tel que présenté.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MAI 2022

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-54

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2022 soit approuvé tel que présenté.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 13 JUIN 2022

Sur proposition dûment appuyée,

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 13 juin 2022 soit approuvé tel que présenté.

M. Béland quitte la rencontre, il est 9 h 20.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Olivier a pris connaissance des derniers procès-verbaux et informe les administrateurs qu'il donnera suite aux différentes actions demandant un suivi.

10. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier mentionne aux administrateurs que son intégration se passe bien, qu'il est en période d'adaptation et que pour le moment, les actions suivantes lui sont parues prioritaires :

- s'approprier tous les aspects de l'accueil de la filière batterie sur le territoire de la Société (planification des travaux, relation avec les investisseurs, clauses contractuelles reliées à la vente des terrains, etc.);

- rencontrer les dirigeants des entreprises déjà implantées dans le Parc industriel;

- développer des relations avec les principaux interlocuteurs de la SPIPB, dont, entre autres, le MEI et IQ;

Il souligne qu'il devra gérer certains enjeux au niveau des ressources humaines : remplacements à prévoir (départ et congé), aménagement de bureaux pour les nouvelles ressources (bureau de projet) ainsi qu'une dynamique de collaboration à instaurer dans l'équipe de gestion.

M. Olivier présente aux administrateurs la structure de découpage de projet qu'il souhaite mettre en place pour planifier les interventions liées à filière batterie. Il mentionne que ce type de découpage de projet, auquel s'ajouteront un échéancier et un suivi des coûts, sera également instauré pour d'autres dossiers opérationnels. L'utilisation d'un tel outil rassure le conseil d'administration et les membres demandent que, pour la filière batterie, un point spécifique permettant de suivre l'évolution de ce dossier soit présenté lors des prochaines réunions régulières.

Finalement, M. Olivier fait un bref suivi sur la ZIB et informe les administrateurs qu'un premier contact avec la Ville de Bécancour a eu lieu concernant la renégociation de l'entente entre la Société et la Ville et qu'un comité restreint de représentants des deux parties sera mis place dès l'automne prochain.

11. ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022

11.1 Approbation des états financiers et résultats de l'audit

M. Hamelin commente les états financiers au 31 mars 2022 qui ont été présentés au Comité d'audit par Mme Anne Villeneuve à 7 h 30 le 23 juin 2022.

Il mentionne également les grandes lignes des résultats de l'audit qui ont été présentés au Comité d'audit par [REDACTED] et [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l. à 15 h 10, le 20 juin 2022.

11.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 ;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-56

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022, tels que présentés ;

ET

QUE M. Jean Poliquin, président du conseil d'administration, et M. Yves Hamelin, président du comité d'audit, soient autorisés à signer lesdits états financiers, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

12. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

12.1 Octroi d'un contrat pour le prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire – Route 261, boulevard Bécancour et boulevard du Parc industriel

CONSIDÉRANT l'Entente d'union entre la Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour signée le 22 décembre 2021, relativement à la réalisation de certains travaux de planification et de construction des services publics sur les territoires de la Ville et de la Société;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la firme EXP en date du 20 juin 2022, concernant l'octroi d'un contrat pour les travaux de « Prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire - Route 261, boulevard Bécancour et boulevard du Parc industriel » à l'entreprise G.N.P. inc., pour un montant de 8 227 380 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le Comité de suivi de l'Entente d'union doit recommander l'octroi de ce contrat conformément à l'article 5.2.2 de l'Entente d'union;

CONSIDÉRANT que la Ville et la SPIPB doivent approuver l'octroi de ce contrat conformément à l'article 5.2.3 de l'Entente d'union;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 429 287 \$, excluant les taxes, indiqué au bordereau de l'entreprise G.N.P. inc., concerne un ajout pour la construction d'une conduite d'eau résiduaire, dont le coût sera assumé à 100% par la Société;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Entente d'union, la Ville et la Société assument respectivement 35,8 % et 64,2 % du coût des autres travaux soit un montant de 6 798 093 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-57

D'approuver l'octroi du contrat pour les travaux de « Prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire - Route 261, boulevard Bécancour et boulevard du Parc industriel » à l'entreprise G.N.P. inc., pour un montant de 8 227 380 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat;

le tout conditionnellement à la recommandation du Comité de suivi de l'Entente d'union et l'approbation de ce contrat par la Ville.

12.2 Modification du règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

Ce point est reporté

12.3 Modification du règlement de régie interne

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (Décret 114-2018 du 14 février 2018) prévoit à l'article 15, 7^e alinéa, que le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de 300 000 \$ ou plus:

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (2019, c. 29, a. 52) la Société peut adopter tout règlement concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15, 10^e alinéa de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (2020, c. 5, a. 164) le conseil d'administration détermine les délégations d'autorité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite modifier le seuil d'autorisation prévu à l'article 15, 7^e alinéa du Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (Décret 114-2018 du 14 février 2018);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit de modifier l'article 15, 7^e alinéa, du Règlement sur la régie interne de la Société afin de fixer le seuil d'autorisation préalable du conseil d'administration pour l'adjudication de contrat lorsque le montant estimé de l'engagement est de plus 525 000 \$;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-58

QUE soit modifié l'article 15, 7^e alinéa, du Règlement sur la régie interne de la Société afin de fixer le seuil d'autorisation préalable du conseil d'administration pour l'adjudication de contrat lorsque le montant estimé de l'engagement est de plus 525 000 \$.

12.4 Autorisation de signature des effets de commerce

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour stipule que tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable doit être signé au nom de la Société par deux (2) des personnes suivantes : le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre employé désigné par le conseil d'administration;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-59

QU'à compter des présentes, la signature de deux des personnes suivantes soit apposée sur tout chèque, lettre de change, billet à ordre ou effet négociable : le président du conseil d'administration, M. Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Donald Olivier, la directrice finances, administration et ressources humaines, Mme Anne Villeneuve, et la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau.

12.5 Adoption du prolongement du plan d'action de développement durable 2022-2023

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan d'action de développement durable 2015-2020, le 16 septembre 2015, par la résolution 15-25;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de développement durable 2015-2020 a été modifié et prolongé jusqu'au 31 mars 2021, le 13 mars 2020, par la résolution 20-09;

CONSIDÉRANT qu'un Plan d'action de développement durable transitoire a été adopté pour l'année 2021-2022, le 23 juin 2021, par la résolution 21-24;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reporté à l'automne 2022, la révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable et a demandé qu'une mise à jour du Plan d'action de développement durable 2021-2022 soit effectuée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite prolonger jusqu'au 31 mars 2023, le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de régie interne, le conseil d'administration adopte les politiques de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-60

QUE le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 soit prolongé jusqu'au 31 mars 2023.

12.6 Nomination d'un membre au Comité de ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité de ressources humaines, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendants au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Coutu a démissionné à titre de membre du conseil d'administration et que, par conséquent, elle n'est plus membre du Comité de ressources humaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un administrateur comme membre dudit Comité.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-61

QUE M. Yves Hamelin soit nommé membre du Comité de ressources humaines.

12.7 Nomination d'un membre et d'une présidente au comité d'audit

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est assujettie, depuis le 3 juin 2022, à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit doit compter un administrateur, membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26);

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Provencher, CPA auditrice, CA, MBA, a été nommée membre du conseil d'administration le 22 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité d'audit, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendants au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité d'audit, un des membres dudit Comité fait partie de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) et agit comme président(e) du Comité.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-62

QUE Mme Karine Provencher soit nommée membre et présidente du Comité d'audit en remplacement de M. Yves Hamelin.

13. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

13.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2022

Les états financiers de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. au 31 mars 2022 sont déposés.

13.2 Nomination des auditeurs externes

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-63

Que le cabinet Mallette soit et il est, par les présentes, nommé auditeur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou la date des résolutions écrites en tenant lieu ou jusqu'à la nomination de son successeur et que sa rémunération soit fixée après entente avec le conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

14. DIVERS

14.1 Planification stratégique 2021-2024

Le développement rapide de la filière batterie sur le territoire de la Société a rendu une bonne partie de la planification stratégique 2021-2024 non adaptée à la situation actuelle. M. Olivier propose de déposer, à la rencontre de septembre, un projet de mise à jour cohérent avec la réalité.

14.2 Activités du comité de ressources humaines en 2021-2022

M. Perron fait un compte-rendu des activités du Comité de ressources humaines en 2021-2022.

14.3 Activités du comité de gouvernance et éthique en 2021-2022

MM. Perron et Poliquin commentent les activités du Comité de gouvernance et d'éthique en 2021-2022.

14.4 Activités du comité audit en 2021-2022

M. Hamelin fait un compte-rendu des activités du Comité de gouvernance et d'éthique en 2021-2022.

14.5 Évaluation de la performance des administrateurs pour 2021-2022

M. Poliquin présente aux membres la synthèse des évaluations complétées par les membres.

14.6 Suivi dons et commandites

Un bref suivi est effectué.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 Statistiques portuaires au 31 mai 2022

M. Olivier commente les statistiques portuaires au 31 mai 2022.

16. PROCHAINES RENCONTRES

La prochaine rencontre du conseil d'administration se tiendra le vendredi 30 septembre à 8 h 00.

Les réunions suivantes sont également planifiées:

- le jeudi 15 septembre à 8 h 00, rencontre du comité ressources humaines;
- le lundi 19 septembre à 8 h 00, rencontre du comité gouvernance et éthique;
- le lundi 26 septembre à 8 h 00, rencontre du comité d'audit.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-64

Que la séance soit levée (il est 10 h 07).

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun huis clos n'a été jugé nécessaire.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 8 JUILLET 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 8 juillet 2022 à 8 h 00 par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
 Mme Francine Clermont
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 M. Richard Perron
 Mme Karine Provencher
 M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENT : M. Mathieu Gagnon

ASSISTE M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
AUSSI À LA RÉUNION : Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 01), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-65

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. Octroi d'un contrat de services pour le prolongement de l'émissaire et du réseau d'eau industrielle

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence, tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de services professionnels de « SNC-Lavalin Inc. » a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation basée sur la qualité et le prix;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de plus de 525 000 \$;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-66

QU'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie relié au prolongement de l'émissaire et de la conduite d'eau industrielle sur Raoul-Duchesne, Georges-E.Ling et au sud de l'Autoroute 30, soit accordé à « SNC-Lavalin Inc. », pour un montant de 755 900 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. PROCHAINES RENCONTRES

Une rencontre d'environ 30 minutes se tiendra, par visioconférence, le mercredi 20 juillet à 8 h 00.

Une autre rencontre sera possiblement convoquée le 25, 26 ou 27 juillet. À confirmer.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-67

Que la séance soit levée (il est 8 h 24).

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun huis clos n'a été jugé nécessaire.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 20 JUILLET 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 20 juillet 2022 à 8 h 00 par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher
M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENTE : Mme Marie-Claude Masson

ASSISTE M. Jean-François Béland, observateur représentant le MÉI
AUSSI À LA RÉUNION : Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 01), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-68

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE AU SUD-EST DU QUAI B-5

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres à la concurrence, tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de Eurovia Québec Construction Inc. d'un montant de 4 033 154,50\$, s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de plus de 525 000\$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-69

QUE le contrat pour l'agrandissement de l'aire d'entreposage au sud-est du quai B-5 soit accordé à Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de 4 033 154,50\$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE VISANT À COMPENSER LA DESTRUCTION DE MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement de la filière batterie, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a déposé au ministère de l'Environnement de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) deux demandes d'autorisation de destruction de milieux humides sur les terrains identifiée comme étant:

1^{er}) le site 25;

2^e) les sites 5 et 12 ainsi qu'une bande de 15 mètres au nord du site 9;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes d'autorisation de destruction de milieux humides, entre autres, pour les sites 3, 4, 23 et 29 devront être adressées au MELCC dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QUE, préalablement à l'obtention de ces autorisations, la Société doit verser au MELCC une contribution financière en compensation de la destruction de ces milieux humides;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 22,4 M\$ a été approuvé, au budget d'investissement 2022-2023, concernant la compensation financière pour la destruction de milieux humides dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de l'engagement est de plus de 525 000 \$;
CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-70

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisée à verser des compensations financières au MELCC concernant la destruction de milieux humides reliée au développement de la filière batterie jusqu'à un maximum de 22,4M\$;

ET

QUE le président-directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au paiement de ces compensations.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-71

Que la séance soit levée (il est 8 h 20).

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun huis clos n'a été jugé nécessaire.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 30 septembre 2022 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
 Mme Francine Clermont (par visioconférence)
 M. Mathieu Gagnon
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 Mme Karine Provencher
 M. Richard Perron
 M. Donald Olivier, président-directeur général

ASSISTENT AUSSI M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le
À LA RÉUNION MEI (par visioconférence)
 Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 01), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-72

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-73

QUE le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUILLET 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-74

QUE le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUILLET 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-75

QUE le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2022 soit approuvé tel que présenté.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

La Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a été modifiée lors de l'entrée en vigueur du projet de Loi no 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives. Un document intégrant lesdites modifications a été préparé afin de mieux visualiser leurs impacts et faciliter la lecture de la loi de la Société. Une étude des implications du nouvel article 4.5, spécifiant les dispositions de la partie II de la Loi sur les compagnies qui s'appliqueront à la Société, devra être effectuée afin d'y recenser toute nouvelle exigence légale.

Les dernières modifications apportées par le projet de Loi no 4 reliées à la gouvernance des sociétés d'État ont été incluses au résumé présentant les principales implications de l'assujettissement de la Société à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente un rapport soulignant les principaux événements qui se sont produits, la progression de certains dossiers ainsi que les activités auxquels il a assisté à titre de PDG au cours des 3 derniers mois

8. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

8.1 Plan de réorganisation

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02), le comité de ressources humaines a pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 17 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (chapitre S-16.001) les employés de la Société sont nommés de la manière prévue et selon le plan d'effectifs établi par règlement de la Société;

CONSIDÉRANT l'Annexe A (Structure organisationnelle) du Règlement sur les effectifs ainsi que sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la Société, approuvé le 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'étude du document « Plan de réorganisation » daté du 12 septembre 2022, présenté par le président-directeur général;

CONSIDÉRANT la modification à la structure organisationnelle suggérée dans ledit Plan de réorganisation;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité de ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-76

D'approuver le Plan de réorganisation daté du 12 septembre 2022;

ET

DE remplacer la structure organisationnelle apparaissant à l'Annexe A du Règlement sur les effectifs ainsi que sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la Société par la structure organisationnelle présentée dans le Plan de réorganisation, daté du 12 septembre 2022.

8.2 Règlement sur la régie interne

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société peut adopter tout règlement concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (Décret 114-2018 du 14 février 2018) doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15, 3^e alinéa, de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration approuve les règles de gouvernance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15, 10^e alinéa, de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* le conseil d'administration détermine les délégations d'autorité;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document « Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour » daté du 21 septembre 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-77

QUE soit adopté le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tel que présenté dans le document daté du 21 septembre 2022.

ET

QU'il remplace le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (Décret 114-2018 du 14 février 2018).

8.3 Filière batterie, approbation pour les 6 prochains mois

CONSIDÉRANT la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'est engagée à respecter certains échéanciers dans cadre du développement de la filière batterie ;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour devra octroyer, au cours des six (6) prochains mois, plusieurs contrats reliés au développement de la filière batterie, afin d'effectuer des études et travaux dans plusieurs lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » pour un montant total estimé à 107,1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société, un montant de 525 000 \$ ou plus peut être délégué au PDG pour l'octroi de plusieurs contrats reliés à un dossier spécifique ;

CONSIDÉRANT QUE les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » comportent plusieurs contrats estimés à 525 00 \$ ou plus ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret no 1182-2022 du 22 juin 2022, le ministre des Finances a été autorisé à souscrire des actions d'une valeur de 138 M\$ au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de souscription d'actions, établies en fonction des besoins, seront effectuées auprès du ministre des Finances ;

CONSIDÉRANT l'étude du document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-78

QUE le président-directeur général soit autorisé à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » pourvu que ces contrats soient octroyés conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société ;

QUE les contrats octroyés dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » fassent l'objet d'un rapport aux réunions régulières du conseil d'administration;

ET

QUE la réalisation de ces études et travaux ait reçu les autorisations requises en vertu de la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec.

9. SUIVI – DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE

La structure de découpage de projet concernant le déploiement de la filière batterie a été mise à jour et est présentée aux membres. Ce document sera bonifié afin de porter à l'attention des membres les enjeux concernant l'avancement des travaux et le suivi des budgets.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024

Le Plan stratégique 2021-2024 a été produit avant la concrétisation du déploiement de la filière batterie. Par conséquent, une revue de ce plan devra être effectuée.

11. GESTION DE RISQUES

M. Olivier mentionne qu'il souhaite prendre connaissance du Plan de gestion des risques puis l'adapter à la situation actuelle et aux constats qu'il a fait depuis son arrivée en poste.

12. PLANIFICATION DES DATES DE RENCONTRE POUR 2023

Les dates choisies conviennent aux membres. Les réunions des comités se tiendront dorénavant de 16 h 00 à 18 h 00.

La prochaine rencontre sera devancée au mercredi 7 décembre 2022.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont revus par les membres et commentés par Mme Provencher et M. Olivier :

13.1 États comparatifs au 31 août 2022

Il est demandé que ce document soit également déposé aux rencontres du comité d'audit.

13.2 Statistiques portuaires au 31 août 2022

13.3 États financiers trimestriels au 30 juin 2022

14. DIVERS

14.1 Suivi dons et commandites

Ce point sera dorénavant traité par le comité d'audit.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-79

Que la séance soit levée (il est 9 h 59).

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 10 h 00 pour le huis clos.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 21 novembre 2022 à 16 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS :	M. Jean Poliquin, président
(en visioconférence)	Mme Francine Clermont
	M. Mathieu Gagnon
	M. Yves Hamelin
	Mme Marie-Claude Masson
	Mme Karine Provencher
	M. Richard Perron
	M. Donald Olivier, président-directeur général

ASSISTENT AUSSI	M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le
À LA RÉUNION	MEIE
(en visioconférence)	Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 30), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

22-80

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À LOOP INDUSTRIES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société peut acquérir de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble ou droit réel situé dans son territoire d'activités, qu'elle juge nécessaire au développement et à l'exploitation de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de la propriété appartenant à Loop Industries est nécessaire afin d'assurer, dans le respect des échéanciers établis, le développement de la filière batterie dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 1182-2022 du 22 juin 2022, le ministre des Finances a été autorisé à souscrire des actions d'une valeur de 138 M\$ au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de souscription d'actions, établies en fonction des besoins, seront effectuées auprès du ministre des Finances ;

CONSIDÉRANT l'étude de la fiche synthèse et du document « Analyse offre de Loop Industries » ainsi que les explications du président-directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a une superficie d'environ 894 459 mètres carrés, et qu'elle est constituée des lots 6 459 139 et 6 459 141 de la circonscription foncière de Nicolet;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-81

D'approuver l'acquisition de gré à gré de la propriété de Loop Industries, soit les lots 6 459 139 et 6 459 141 incluant tout immeuble ou droit réel, pour le montant maximal recommandé à la fiche synthèse présentée;

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer pour et au nom de la Société tout document relatif à cette acquisition.

M. Yves Hamelin quitte la rencontre après la présentation de ce point, à 17 h 05.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-82

Que la séance soit levée (il est 17 h 30).

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

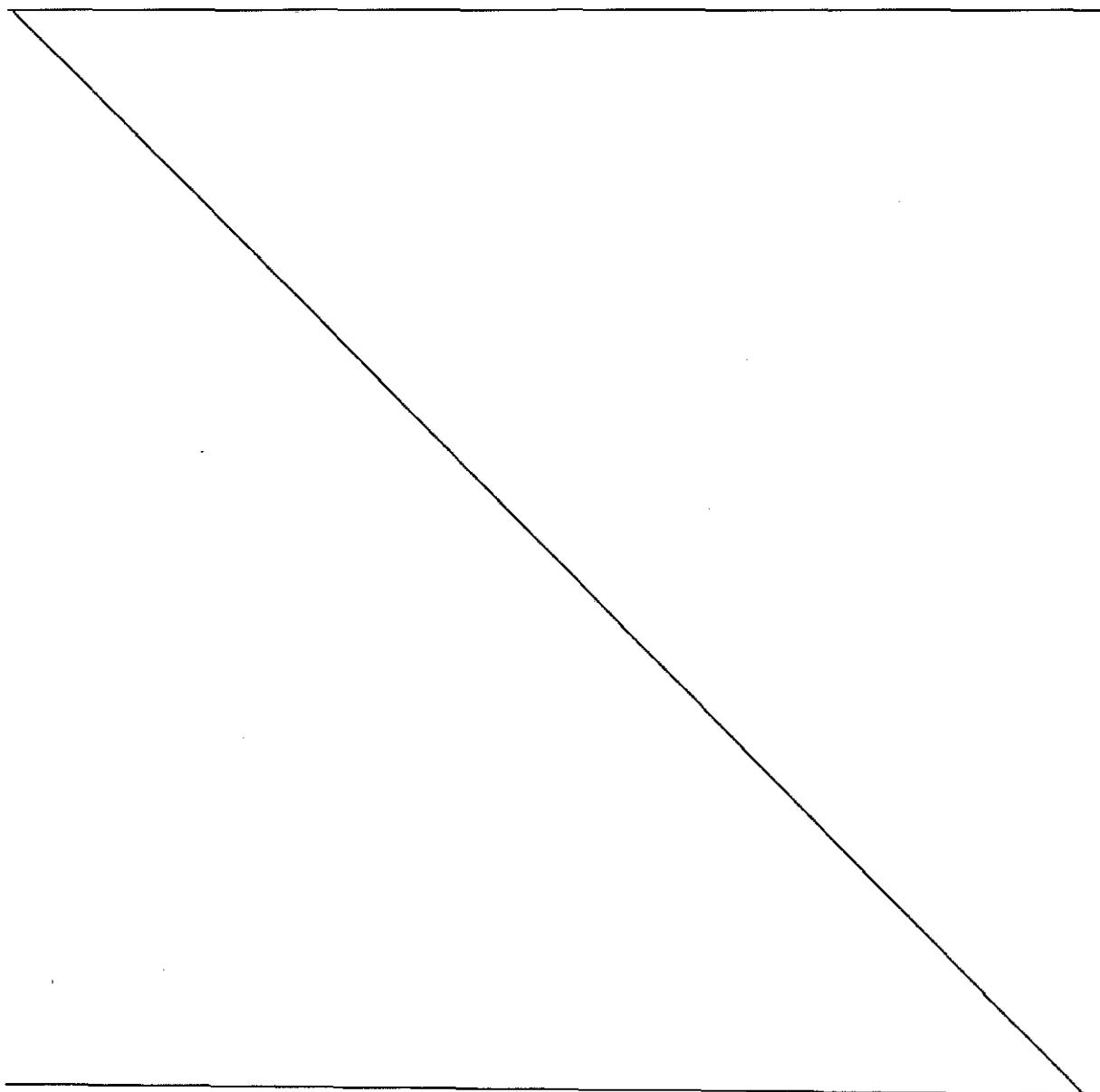
Aucun huis clos n'a été jugé nécessaire.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2022**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 7 décembre 2022 à 16 h 00, au Manoir Bécancourt, sis au 3255 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS :

- M. Jean Poliquin, président
- Mme Francine Clermont
- M. Mathieu Gagnon
- M. Yves Hamelin
- Mme Marie-Claude Masson (par téléphone)
- M. Richard Perron
- Mme Karine Provencher
- M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENT :

- M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE

**ASSISTE AUSSI
À LA RÉUNION**

- Mme Daniëlle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 08), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES AFFAIRES NOUVELLES À DIVERS

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-82

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-83

QUE le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-84

QUE le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Un suivi sera effectué sur l'interprétation de l'alinéa 4.5 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* à la prochaine rencontre.

La Ville de Bécancour a mis en place un comité élargi ayant comme objectif de planifier des actions afin de contrer les enjeux actuels de main-d'œuvre et prévoir ceux reliés à l'implantation des nouvelles entreprises de la filière batterie.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Mathieu Gagnon se joint à la rencontre, il est 16 h 33.

M. Donald Olivier présente et commente le rapport « Faits saillants du président-directeur général – 7 décembre 2022 ». Les membres sont satisfaits des explications obtenues.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

7.1 Adoption de la grille de tarification portuaire 2023-2024

M. Perron se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT la note intitulée « Recommandation tarifs portuaires 2023-2024 » datée du 30 novembre 2022, adressée au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du projet de tarification portuaire pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, datée du 30 novembre 2022;

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-85

QUE soit adoptée, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la grille de tarification portuaire datée du 30 novembre 2022 prévoyant un tarif de droit d'amarrage pour les matières dangereuses de 5,25 \$ par mètre cube, l'ajout d'un tarif de sécurité de 65,29 \$ pour toute demande reçue à moins de 8 heures ouvrables et d'une augmentation de 6,9 % de tous les autres tarifs.

8. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE - SUIVI

M. Olivier présente un état d'avancement des travaux ainsi qu'un suivi des coûts reliés au développement de la filière batterie. Les membres sont satisfaits de ces rapports et des explications obtenues.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024 - SUIVI

Une mise à jour du Tableau synoptique 2021-2024 sera présentée aux membres à la rencontre de mars 2023.

10. GESTION DE RISQUES - SUIVI

Un tableau des risques informatiques est présenté aux membres. Un suivi sera effectué sur certains risques notamment sur l'utilisation de la double identification des utilisateurs lors de l'accès aux différentes plateformes.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont revus par les membres et commentés par Mme Provencher et M. Olivier :

11.2 Statistiques portuaires au 31 octobre 2022

11.3 États financiers trimestriels au 30 septembre 2022

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

22-79

Que la séance soit levée (il est 17 h 54).

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 17 h 55 pour le huis clos.

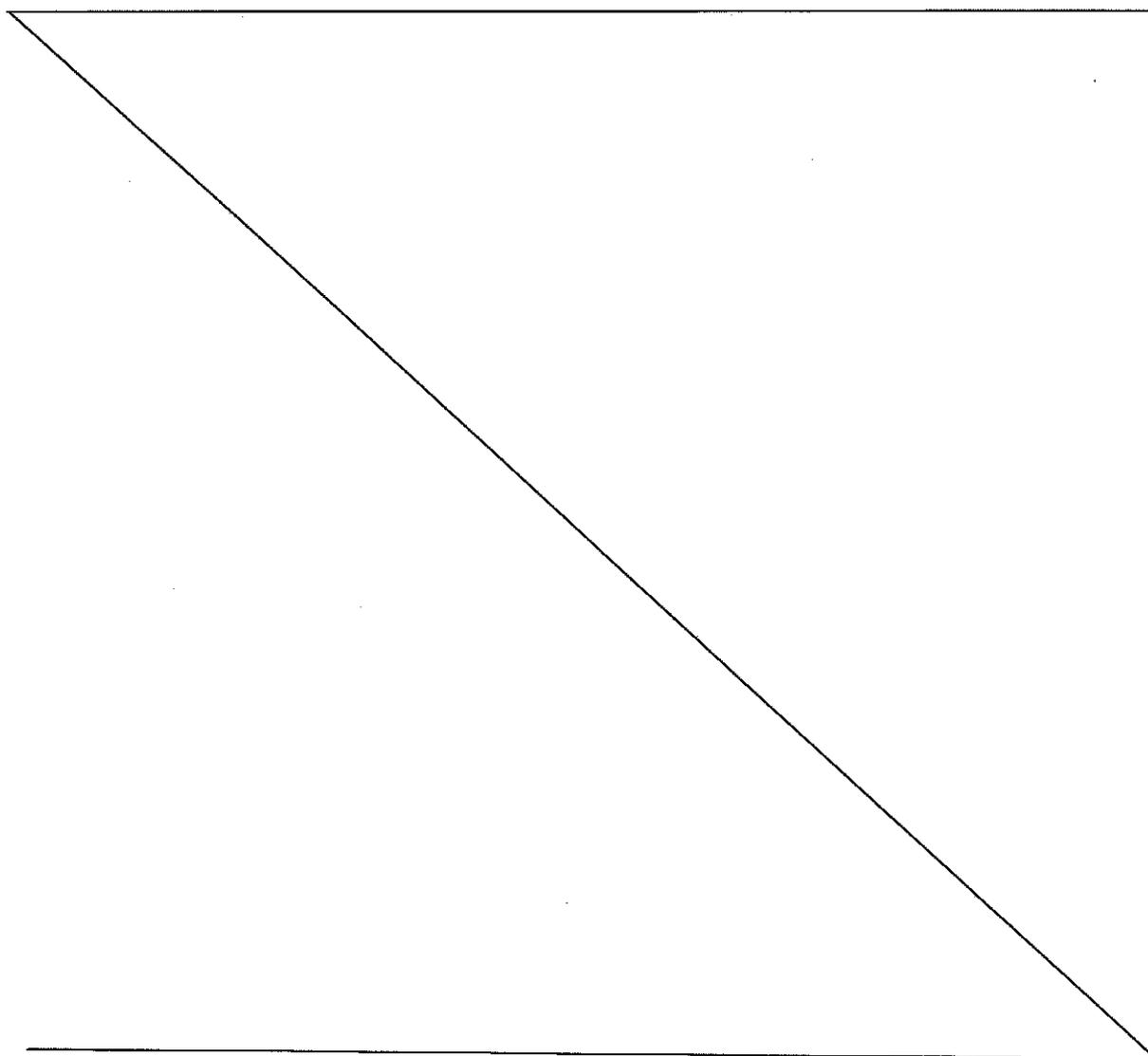
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 23 MARS 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 23 mars 2023 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher
M. Donald Olivier, président-directeur général

SONT ABSENTS : Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE

**ASSISTE AUSSI
À LA RÉUNION** Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 32), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-01

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-02

QUE le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Olivier mentionne que la Ville de Bécancour assure un rôle de premier plan dans la mise en place d'actions qui permettront de faire face aux différents défis que suscitera l'arrivée des entreprises de la filière batterie à Bécancour. La Ville compte être proactive pour que le développement se fasse au bénéfice de sa communauté et de la région environnante.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente son rapport « Faits saillants du PDG – 23 mars 2023 » et fait un compte-rendu des principales activités qui sont survenues au cours des derniers mois. Les membres sont satisfaits des informations reçues.

6. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

6.1 Approbation de la grille de tarification 2023-2024 (autre que les tarifs pour l'utilisation des installations portuaires)

M. Perron se retire des discussions pour ce point.

CONSIDÉRANT l'étude du projet de tarification proposée pour la vente et la location de terrains, la location de l'Édifice Clément-Vincent et la distribution d'eau industrielle pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-03

QUE soit approuvée, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la tarification pour la vente et la location de terrains, la location de l'Édifice Clément-Vincent et la distribution d'eau industrielle, présentée au conseil d'administration le 23 mars 2023.

6.2 Approbation du budget de fonctionnement 2023-2024

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget de fonctionnement pour l'année financière 2023-2024, présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-04

QUE soit approuvé le budget de fonctionnement pour l'année financière 2023-2024, présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023 et prévoyant les revenus et les charges suivantes :

Revenus	85 473 534 \$
Charges	
Traitements et avantages sociaux	3 128 064 \$
Publicité et promotion	122 800 \$
Déplacements et communications	281 100 \$
Services professionnels, administratifs et autres	1 732 408 \$
Entretien et réparations	2 290 700 \$
Gardiennage	556 500 \$
Fournitures et approvisionnement	705 351 \$
Taxes municipales et scolaires	164 535 \$
Frais financiers	544 662 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	3 853 846 \$
	13 379 966 \$
Excédent annuel	72 093 568 \$

6.3 Approbation du budget d'investissement 2023-2024

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget d'investissement pour l'année financière 2023-2024, présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-05

QUE soit approuvé le budget d'investissement pour l'année financière 2023-2024, présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023 et totalisant 8 365 600 \$.

6.4 Ratification d'une nomination au poste de directeur des opérations

CONSIDÉRANT QUE le 13^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve la nomination des dirigeants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de nommer M. Stéphane Nourry à titre de directeur des opérations et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-06

QUE soit ratifiée la nomination de M. Stéphane Nourry, à titre de directeur des opérations, à compter du 14 novembre 2022.

6.5 Désignation d'un remplaçant du président du Conseil en cas d'absence ou d'empêchement

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration désigne, selon ses priorités, l'un des présidents des comités pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'elle remplace le président du conseil, la personne ainsi désignée exerce les mêmes responsabilités et dispose des mêmes pouvoirs que ceux du président;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite confier ce rôle en alternance à chacun des présidents de comités.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-07

QUE soit désigné pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement:

- le ou la président(e) du comité de ressources humaines, pour l'année financière 2023-2024;
- le ou la président(e) du comité de gouvernance et éthique, pour l'année financière 2024-2025;
- le ou la président(e) du comité d'audit, pour l'année financière 2025-2026;

QUE cette alternance se répète pour les années subséquentes.

6.6 Acquisition d'un immeuble (Parc La Prade)

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'opportunité pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour de procéder à l'acquisition du Parc La Prade, soit le lot 3 540 188 incluant les bâtiments et les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ne peut acquérir, sans l'autorisation du gouvernement, tout immeuble ou droit réel situé à l'extérieur de son territoire d'activités;

CONSIDÉRANT l'étude de la fiche synthèse « Offre d'achat pour le Parc La Prade (lot 3 540 188, bâtiments et infrastructures), des documents ainsi que des explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-08

D'approuver, sous réserve de l'obtention de l'autorisation gouvernementale, l'acquisition du Parc La Prade, soit le lot 3 540 188 incluant tout immeuble ou droit réel, pour le montant présenté à la fiche synthèse;

QUE demande soit faite au gouvernement d'autoriser cette transaction;

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer pour et au nom de la Société tout document relatif à ce dossier.

6.7 Demande à la Ville de Bécancour de procéder à la nomination d'une voie de desserte

CONSIDÉRANT QU'une voie de desserte doit être nommée dans le cadre du projet de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour doit demander à la Ville de Bécancour de procéder à la nomination de toute nouvelle rue sur son territoire d'activité ;

Sur proposition dûment appuyée

Il est résolu à l'unanimité

23-09

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour demande à la Ville de Bécancour de procéder à la nomination d'une voie de desserte dans le cadre du projet de la filière batterie;

ET

QUE le président-directeur général soit autorisé à déterminer le nom de cette voie de desserte.

6.8 Octroi d'un contrat pour le gardiennage

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le gardiennage des édifices, des emplacements et de la zone portuaire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prendra fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres à la concurrence tenu conformément à notre politique d'octroi de contrats, l'offre de Sécurité de Francheville s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant approximatif du contrat avant les taxes a été estimé à 476 593 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux conditions énoncées dans le devis de soumission, ce contrat est basé sur un nombre approximatif d'heures et le taux horaire soumis sera réajusté à l'entrée en vigueur de nouveaux taux au décret relatif aux agents de sécurité. De plus, ce contrat pourra être prolongé, à la discrétion de l'une ou l'autre des parties, pour 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune, à compter du 1^{er} avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de la dépense est de 525 000 \$ ou plus;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-10

QUE le contrat pour le gardiennage des édifices, des emplacements et de la zone portuaire de la Société soit accordé à Sécurité de Francheville pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et qu'il puisse être prolongé pour 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

6.9 Droits de séjour des marchandises dans l'aire de transit – dérogation

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de tarification approuvée par le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier 2022-2023, le tarif de droits de séjour des marchandises dans l'aire de transit est de 1,81 \$ par tonne métrique pour les 4 premiers jours suivant l'expiration du séjour gratuit et de 3,57 \$ par tonne métrique pour les jours suivants ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de l'aire de transit pendant plusieurs jours consécutifs par Viterra fut causée par un bris de leur installation d'entreposage et, par conséquent, reliée une situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le conseil d'administration autorise toute vente de biens ou de services dérogeant aux dispositions de la grille de tarification;

CONSIDÉRANT la note intitulée « Avis de synthèse - Viterra, 2e facture - aire de transit automne 2022 » datée du 4 janvier 2023 et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-11

QUE soit ratifiée la proposition présentée dans la note intitulée « Avis de synthèse - Viterra, 2^e facture - aire de transit automne 2022 » datée du 4 janvier 2023.

6.10 Approbation des Profils de compétences et d'expérience requis pour la nomination des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE le 5^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration doit approuver les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document « Profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration autres que le président et le président-directeur général » daté du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-12

QUE soient approuvés les Profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration autres que le président et le président-directeur général, tel que présenté dans le document daté du 23 mars 2023.

6.11. Approbation du Programme d'accueil et formation continue des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document « Programme d'accueil et de formation continue des membres » daté du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-13

QUE soit approuvé le Programme d'accueil et de formation continue des membres, tel que présenté dans le document daté du 23 mars 2023.

6.12. Approbation des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE les alinéas 6 et 7 de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoient que le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et du fonctionnement du conseil ;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document « Évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités, du président et autoévaluation des membres » daté du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-14

QUE soient approuvés les critères d'évaluation présentés dans le document « Évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités, du président et autoévaluation des membres » daté du 23 mars 2023.

6.13 Approbation des critères d'évaluation du président-directeur général

CONSIDÉRANT QUE le 6^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation du président-directeur général;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration du document « Évaluation de la performance du président-directeur général » daté du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-15

QUE soient approuvés les critères d'évaluation présentés dans le document «Évaluation de la performance du président-directeur général» daté du 23 mars 2023.

6.14 Adoption de la Politique de communication

CONSIDÉRANT l'étude du projet de Politique de communication présentée au conseil d'administration le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-16

QUE soit approuvée la Politique de communication présentée au conseil d'administration le 23 mars 2023.

6.15 Modification du Règlement de régie interne

L'étude de ce point est reportée.

7. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier fait une mise à jour de l'avancement des travaux reliés au déploiement de la filière batterie. Les membres sont satisfaits des informations obtenues.

7.1 Filière batterie - autorisation d'octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus

CONSIDÉRANT la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'est engagée à respecter certains échéanciers dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QUE le président-directeur général a été autorisé, par la résolution 22-78, du 30 septembre 2022, à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 », pour un montant total estimé à 107,1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour devra octroyer d'autres contrats reliés au développement de la filière batterie, pour un montant additionnel estimé à 83 M\$, afin d'effectuer des études et travaux dans plusieurs lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » révisé et présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société, un montant de 525 000 \$ ou plus peut être délégué au président-directeur général pour l'octroi de plusieurs contrats reliés à un dossier spécifique;

CONSIDÉRANT QUE les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023 comportent plusieurs contrats estimés à 525 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 1182-2022 du 22 juin 2022, le ministre des Finances a été autorisé à souscrire des actions d'une valeur de 138 M\$ au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de souscription d'actions, établies en fonction des besoins, seront effectuées auprès du ministre des Finances;

CONSIDÉRANT l'étude du document révisé « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023 et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-17

QUE le président-directeur général soit autorisé à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie –

SPIPБ volet 1 » présenté au conseil d'administration le 23 mars 2023 pourvu que ces contrats soient octroyés conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société ;

ET

QUE les contrats octroyés dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » fassent l'objet d'un rapport aux réunions régulières du conseil d'administration;

ET

QUE la réalisation de ces études et travaux ait reçu les autorisations requises en vertu de la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec.

8. Rencontres des comités

8.1. Comité d'audit

Mme Karine Provencher fait un résumé des éléments traités dans la rencontre du 20 mars 2023 qui n'ont pas été présentés spécifiquement dans la présente rencontre.

8.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Marie-Claude Masson présente les comptes-rendus des deux rencontres du comité qui se sont tenus en 2023.

Il est entendu, entre les membres présents, que la prochaine formation à privilégier sera « Pilotage des transformations stratégiques ».

8.3. Comité de ressources humaines

M. Richard Perron fait un survol des sujets discutés au comité de ressources humaines du 24 janvier dernier.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 Plan d'audit des états financiers pour 2022-2023

Mme Karine Provencher mentionne les grandes lignes du plan d'audit de l'exercice financier 2022-2023 qui a été présenté au comité d'audit le 20 mars 2023, par [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l.

9.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2022

Mme Karine Provencher commente les états financiers trimestriels au 31 décembre 2022 qui ont été présentés par Mme Anne Villeneuve au comité d'audit du 20 mars 2023.

9.3 Statistiques portuaires au 28 février 2023

M. Donald Olivier présente les statistiques portuaires pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-18

Que la séance soit levée (il est 10 h 26).

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 10 h26 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 10 MAI 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 10 mai 2023 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:
(par visioconférence)

M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENTE : Mme Karine Provencher

ASSISTENT
AUSSI À LA RÉUNION :
(par visioconférence)

M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEI
Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH/TI
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 30), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-19

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DEMANDE DE SOUSCRIPTION À L'ACTIONNAIRE

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (chapitre S-16.001) prévoit que le fonds social autorisé de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est de 500 000 000 \$, qu'il est divisé en 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ et que seul le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, souscrire des actions de la Société;

ATTENDU QUE le solde de fonds social autorisé de la Société est de 362 000 actions;

ATTENDU le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a établi à 140 000 000 \$ le financement additionnel requis pour poursuivre la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la filière batterie dont, entre autres, des coûts reliés à l'aménagement du territoire, aux études d'avant-projet et d'ingénierie et à des travaux de construction ;

ATTENDU QU'il est opportun que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour présente au ministre des Finances une offre de souscription de 140 000 actions du fonds social de la société pour une valeur totale de 140 000 000 \$;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-20

D'APPROUVER une demande de souscription de 140 000 actions de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'une valeur totale de 140 000 000 \$ auprès du ministre des Finances;

D'AUTORISER l'émission de 140 000 actions de la Société au nom du ministre des Finances au prix de 1 000 \$ l'action, sur réception du prix de souscription desdites actions;

DE DONNER instruction à la secrétaire du conseil d'administration de préparer et de livrer au ministre des Finances les certificats représentant les actions émises;

ET

D'AUTORISER le président-directeur général à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tout document utile et nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-21

Que la séance soit levée (il est 7 h 35).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 6 JUIN 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 6 juin 2023 à 7 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
(par visioconférence) M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
M. Donald Olivier, président-directeur général

SONT ABSENTS: Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
Mme Karine Provencher
M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE

ASSISTE AUSSI À LA RÉUNION (par visioconférence) Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 33), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-22

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DEMANDE DE SOUSCRIPTION À L'ACTIONNAIRE

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (chapitre S-16.001) prévoit que le fonds social autorisé de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

est de 500 000 000 \$, qu'il est divisé en 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ et que seul le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, souscrire des actions de la Société;

ATTENDU QUE le solde de fonds social autorisé de la Société est de 362 000 actions;
ATTENDU le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a établi à 116 000 000 \$ le financement additionnel requis pour poursuivre la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la filière batterie dont, entre autres, des coûts reliés à l'aménagement du territoire, aux études d'avant-projet et d'ingénierie et à des travaux de construction ;

ATTENDU QU'il est opportun que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour présente au ministre des Finances une offre de souscription de 116 000 actions du fonds social de la société pour une valeur totale de 116 000 000 \$;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-23

D'APPROUVER une demande de souscription de 116 000 actions de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'une valeur totale de 116 000 000 \$ auprès du ministre des Finances;

D'AUTORISER l'émission de 116 000 actions de la Société au nom du ministre des Finances au prix de 1 000 \$ l'action, sur réception du prix de souscription desdites actions;

DE DONNER instruction à la secrétaire du conseil d'administration de préparer et de livrer au ministre des Finances les certificats représentant les actions émises;

D'AUTORISER le président-directeur général à signer, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tout document utile et nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ET

QUE cette résolution remplace et annule la résolution 23-20 du 10 mai 2023.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-24

Que la séance soit levée (il est 7 h 43).

Le président;

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 22 JUIN 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 22 juin 2023 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher

EST ABSENT : M. Donald Olivier, président-directeur général

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 00), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-25

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-26

QUE le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 10 MAI 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-27

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 10 mai 2023 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 6 JUIN 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-28

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 6 juin 2023 soit approuvé tel que présenté.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

L'opinion juridique concernant les impacts de l'article 4.5 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* a été déposée à la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique. Les recommandations présentées dans cette opinion ont été appliquées à l'exception de quelques points pour lesquels des précisions ont été demandées. À la suite des réponses obtenues, des modifications au Règlement de régie interne seront présentées (point 9.1).

M. Poliquin mentionne que M. Olivier est très impliqué dans la mise en place des actions reliées à l'accueil de la filière batterie. Dans les derniers mois, plusieurs événements ont eu lieu dont, la Tournée des Maires et Préfets et la Journée portes ouvertes à la population. M. Béland mentionne qu'il y a une volonté des intervenants de la région de collaborer et de travailler ensemble.

Pour que la Société puisse se porter acquéresse du Parc LaPrade, la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* devra être modifiée; le territoire décrit à l'Annexe 1 sera agrandi. D'ici là, un mandat de gestion sera confié à la Société par le gouvernement.

M. Poliquin mentionne qu'un comité de toponymie composé de représentants de la Ville et de la Société sera mis sur pieds afin de déterminer le nom des nouvelles rues, le cas échéant.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

Les membres prennent connaissance du rapport « Faits saillants du PDG – 22 juin 2023 » préparé par M. Olivier. Des précisions sont demandées, un suivi sera effectué auprès des membres sur les sujets suivants :

- Processus d'embauche pour le remplacement du directeur soutien technique;
- Enjeu de recrutement pour le poste d'analyste en technologie de l'information;
- Demande d'effectifs additionnels: les membres se questionnent sur l'ajout d'une ressource ayant une expertise juridique;
- Enjeu avec la communauté locale concernant le projet de Wôlinak-Aquaculture.

8. ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2023

8.1. Présentation des états financiers et des résultats de l'audit

Mme Provencher commente les états financiers au 31 mars 2023 au comité d'audit par Mme Anne Villeneuve, directrice finances/administration/RH/TI, et les grandes lignes des résultats de l'audit 2022-2023 présentés à 16 h 00, le 15 juin 2023 (en visioconférence) par [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l.

Une rencontre est prévue le 18 juillet 2023 afin de présenter un plan pour mettre en place un processus rigoureux de préparation et de révision des états financiers, comme recommandé, par le Vérificateur général du Québec, dans son rapport aux responsables de la gouvernance.

8.2. Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-29

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que présentés ;

ET

QUE M. Jean Poliquin, président du conseil d'administration, et Mme Karine Provencher, présidente du comité d'audit, soient autorisés à signer lesdits états financiers, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

9. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

9.1. Règlement sur la régie interne

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société a adopté, le 21 septembre 2022, le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (résolution 22-77);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge opportun de modifier le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tel que suggéré dans le document présenté au conseil d'administration, le 22 juin 2023;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-30

QUE le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit modifié, tel que suggéré dans le document présenté au conseil d'administration le 22 juin 2023.

9.2. Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

CONSIDÉRANT le CT 228508 du 13 juin 2023 concernant l'approbation d'une nouvelle structure salariale pour le personnel non syndiqué de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour basée sur des échelles minimum et maximum, tel que présenté à l'Annexe dudit CT;

CONSIDÉRANT QUE le CT 228508 demande à la Société de formuler une demande au Conseil du trésor pour faire approuver toutes les conditions de travail à incidence financière de son personnel professionnel non syndiqué;

CONSIDÉRANT QUE la Société doit offrir des conditions de travail à son personnel professionnel non syndiqué, d'ici l'obtention de l'autorisation du Conseil du trésor.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-31

QUE soit adopté le Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tel que modifié le 22 juin 2023, sous réserve que les conditions de travail à incidence financière de son personnel professionnel non syndiqué devront être autorisées, au cas par cas, par le président-directeur général d'ici l'obtention de l'autorisation du Conseil du trésor.

Mme Anne Villeneuve se joint à la rencontre, il est 9 h 38.

9.3. Code d'éthique et de déontologie applicable aux dirigeants et employés

Ce point est reporté.

9.4. Politique d'utilisation des technologies de l'information

Ce point est reporté.

9.5. Politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles

CONSIDÉRANT l'étude du projet de Politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles présenté au conseil d'administration le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-32

QUE soit approuvée la Politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles présentée au conseil d'administration le 22 juin 2023.

9.6. Politiques encadrant la gouvernance sur les renseignements personnels, la confidentialité et la sécurité de l'information

CONSIDÉRANT l'étude du projet de Politique encadrant la gouvernance sur les renseignements personnels et la sécurité de l'information présenté au conseil d'administration le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'étude du projet de Politique de confidentialité reliée à la gouvernance sur les renseignements personnels et la sécurité de l'information présentée au conseil d'administration le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-33

QUE soit approuvée la Politique encadrant la gouvernance sur les renseignements personnels, et la sécurité de l'information et la Politique de confidentialité qui s'y rapporte présentées au conseil d'administration le 22 juin 2023.

9.7. Politique de la divulgation financière

Ce point est reporté.

9.8. Politique de rémunération des administrateurs

CONSIDÉRANT l'étude du projet de Politique de rémunération des administrateurs présentée au conseil d'administration le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-34

QUE soit approuvée la Politique de rémunération des administrateurs présentée au conseil d'administration le 22 juin 2023.

9.9 Constitution d'un comité du conseil pour collaborer à la mise en place de la planification stratégique 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour juge à propos de constituer un comité du conseil pour collaborer à la mise en place de la planification stratégique 2024-2027;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-35

QUE MM. Yves Hamelin, Richard Perron et Jean Poliquin soient nommés membres du comité planification stratégique 2024-2027;

ET

QUE les membres de ce comité soient rémunérés conformément à la Politique de rémunération des administrateurs.

9.10 Modifications au régime d'emprunts valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025

ATTENDU QUE le 22 février 2022, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a adopté la résolution numéro 22-12 instituant un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 10 350 000 \$, dont 3 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 7 350 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 310-2022 du 16 mars 2022, le gouvernement a autorisé la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à instituer ce régime d'emprunts et a approuvé les caractéristiques et limites énoncées à la résolution précitée;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite modifier ce régime d'emprunts afin de majorer le montant maximal des emprunts à 12 000 000 \$, pour lui permettre d'emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un montant maximal de 9 000 000 \$ auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunts à long terme à leur échéance;

ATTENDU QUE le taux de référence CDOR, applicable aux emprunts par marge de crédit ou à court terme contractés auprès d'institutions financières, prévu au régime d'emprunts actuel, sera remplacé graduellement par le taux sans risque à un jour CORRA, publié par la Banque du Canada;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite modifier ce régime d'emprunts afin d'ajouter une nouvelle référence quant à la limite de taux d'intérêt applicable aux emprunts à court terme et par marge de crédit contractés auprès d'institutions financières;

ATTENDU QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour souhaite obtenir l'autorisation requise du gouvernement du Québec pour modifier ce régime d'emprunts;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-36

QUE le régime d'emprunts permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'emprunter à court terme, par de marge de crédit ou à long terme soit modifié afin de majorer le montant maximal des emprunts de 10 350 000 \$ à 12 000 000 \$, pour lui permettre d'emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un montant maximal de 9 000 000 \$ auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunts à long terme à leur échéance;

QUE le régime d'emprunts permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'emprunter à court terme, par de marge de crédit ou à long terme soit modifié afin d'ajouter une nouvelle référence de taux d'intérêt applicable aux emprunts à court terme et par marge de crédit contractés auprès d'institutions financières;

QUE la résolution numéro 22-12 du 22 février 2022 autorisant ce régime d'emprunts soit modifiée :

par le remplacement du premier alinéa du dispositif par le suivant :

« 1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025, permettant à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 12 000 000 \$, dont 3 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 9 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunts à long terme; »;

par le remplacement du paragraphe a) du troisième alinéa du dispositif par le suivant :

« a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

- i. lorsque le taux de référence de l'emprunt est le taux CORRA, le taux CORRA publié par la Banque du Canada applicable aux dates de détermination du taux, majoré de 0,62 %, incluant tous les frais;
- ii. pour tout autre emprunt, le taux des acceptations bancaires canadiennes apparaissant à la page CDOR du système Reuters à la date de l'emprunt, majoré de 0,3 %, incluant tous les frais;
- iii. tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière »;

QUE les dispositions de la résolution numéro 22-12 du 22 février 2022 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser ces modifications;

QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement.

10. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

Mme Villeneuve commente l'avancement des travaux reliés au déploiement de la filière batterie.

Mme Anne Villeneuve quitte la rencontre, il est 9 h 55.

11. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

11.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2023

Les états financiers de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. au 31 mars 2023 sont déposés.

11.2 Nomination des auditeurs externes

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-37

Que le cabinet Mallette soit et il est, par les présentes, nommé auditeur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou la date des résolutions écrites en tenant lieu ou jusqu'à la nomination de son successeur et que sa rémunération soit fixée après entente avec le conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

11.3 Nomination des administrateurs

Ce point est reporté.

12. DÉPÔT DES DOCUMENTS

12.1 Évaluation du PDG et objectifs 2023-2024

Les membres prennent connaissance de l'évaluation du PDG et des objectifs proposés pour 2023-2024.

12.2 Évaluation de la performance des administrateurs 2022-2023

Les membres prennent connaissance de la synthèse des évaluations complétées par les membres.

12.3 Activités des comités en 2022-2023

Les activités des différents comités en 2022-2023 sont commentées. Des précisions seront apportées dans les activités du comité de gouvernance et éthique.

12.4 Rencontres des comités en avril, mai et juin 2023

Les comptes-rendus des rencontres des comités sont remis aux membres.

13. PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Conseil d'administration

La rencontre du conseil d'administration prévue le 24 août 2023 sera annulée.

Des réunions par visioconférence seront organisées d'ici la mi-août, pour approuver, entre autres, les points suivants :

- Plan de développement durable ;
- Rapport annuel 2022-2023;
- Embauche à la direction du soutien technique.

Comité RH

La rencontre du comité RH prévue le 29 août 2023 sera déplacée le 11 octobre 2023.

Une réunion par visioconférence sera organisée d'ici la mi-août, pour recommander, entre autres, une nomination à la direction du soutien technique.

Comité audit

La rencontre du comité audit prévue le 12 septembre 2023 sera déplacée le 12 octobre 2023.

Une réunion par visioconférence sera organisée, le 18 juillet 2023, pour répondre au rapport à la gestion du VGQ.

Comité gouvernance et éthique

La rencontre du comité gouvernance et éthique prévue le 28 septembre 2023 sera déplacée la semaine précédant le conseil d'administration du 19 octobre 2023.

Une réunion par visioconférence sera organisée, d'ici la mi-août pour recommander, entre autres, l'adoption du Plan de développement durable.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-38

Que la séance soit levée (il est 10 h 00).

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

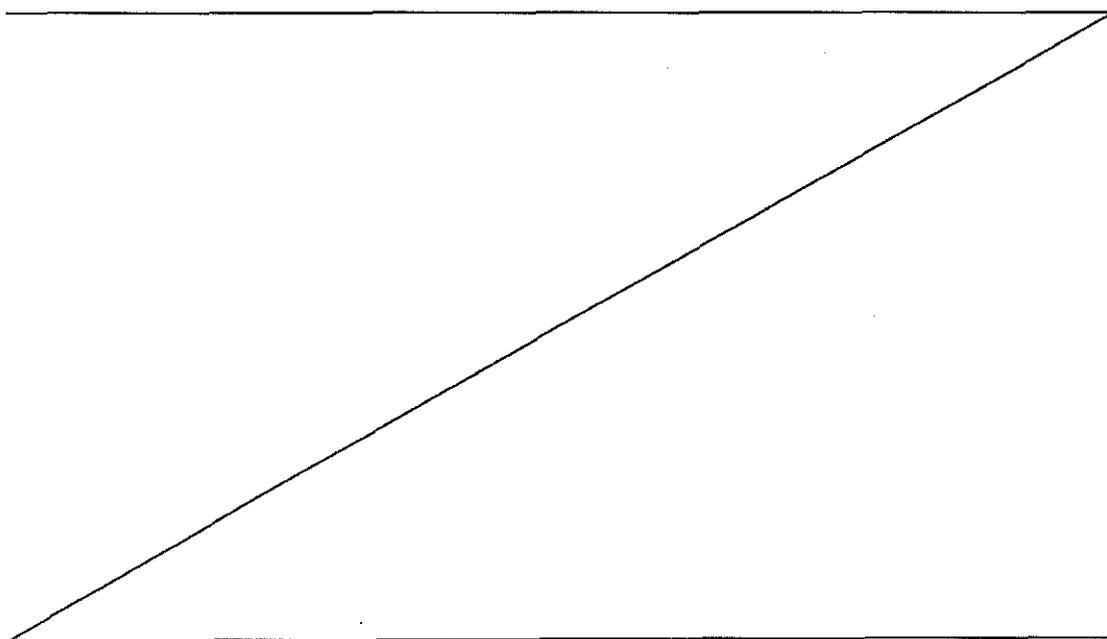
Aucun huis clos entre les membres du conseil n'est tenu.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 24 JUILLET 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 24 juillet 2023 à 7 h 30, par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher

SONT ABSENTS: M. Mathieu Gagnon
M. Yves Hamelin
M. Donald Olivier, président-directeur général

ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 31), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-39

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 17 JUILLET AU 4 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne, qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Olivier, président-directeur général, est absent pour la période du 17 juillet au 4 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-40

QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI soit désignée pour exercer les fonctions président-directeur général, M. Donald Olivier, qui sont exclusivement reliées aux opérations courantes de la Société au cours de la période du 17 juillet au 4 août 2023 inclusivement.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-41

Que la séance soit levée (il est 7 h 45).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 14 AOÛT 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 14 août 2023 à 8 h 00, par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont
M. Yves Hamelin
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher
M. Donald Olivier, président-directeur général

SONT ABSENTS: M. Mathieu Gagnon
Mme Marie-Claude Masson
M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE

ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 02), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-42

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. APPROBATION D'UNE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR SOUTIEN TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 13^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve la nomination des dirigeants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et du comité de ressources humaines de nommer Mme Karine Richard à titre de directrice soutien technique et environnement;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-43

QUE Mme Karine Richard soit nommée directrice soutien technique et environnement.

4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport annuel de gestion de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-44

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tel que présenté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-45

Que la séance soit levée (il est 8 h 14).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 19 OCTOBRE 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 19 octobre 2023 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:

- M. Jean Poliquin, président
- M. Mathieu Gagnon
- M. Yves Hamelin
- Mme Marie-Claude Masson
- M. Richard Perron (par visioconférence)
- Mme Karine Provencher (par visioconférence)
- M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENTE : Mme Francine Clermont

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION**

- M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE (par visioconférence)
- Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 03), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-46

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 JUIN 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-47

QUE le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2023 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 24 JUILLET 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-48

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 24 juillet 2023 soit approuvé tel que présenté.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 14 AOÛT 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-49

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 14 août 2023 soit approuvé tel que présenté.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Parc LaPrade

En juillet 2023, le gouvernement du Québec s'est porté acquéreur du Parc LaPrade, incluant le terrain, les bâtiments et les infrastructures, et a donné à la Société le mandat d'en assurer son exploitation, son entretien, ses travaux d'immobilisations et son développement. L'intention du gouvernement est de céder éventuellement le Parc LaPrade à la Société. D'ici là, les obligations des parties, le remboursement des dépenses et la remise des revenus ont été spécifiés dans une convention signée entre la Société et le gouvernement.

La *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* est en voie de révision afin de modifier, entre autres, l'Annexe 1 de la Loi qui décrit le territoire d'activités de la Société. M. Donald Olivier souhaite qu'un comité de travail se penche plus attentivement sur le contenu de la Loi afin d'y proposer d'autres modifications, si nécessaire.

Litiges

M. Olivier fait un état de situation de certains dossiers conflictuels pour lesquels des moyens de résoudre les différends sont en cours.

Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction

Mme Provencher mentionne les grandes lignes du Plan d'action proposé par la direction et le comité d'audit afin de répondre à la recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ) suite à l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023. Le VGQ a accueilli favorablement le contenu du Plan d'action proposé. Le rapport incluant les recommandations et le plan d'action sera transmis aux administrateurs.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente le rapport «Faits saillants du PDG - 19 octobre 2023» et donne certaines précisions concernant les dossiers suivants :

- Les projets potentiels qui montrent la plus grande probabilité de s'implanter dans le Parc industriel de Bécancour;
- Un état de la situation concernant certains enjeux environnementaux;
- Les principaux mouvements au niveau des ressources humaines et les modifications proposées.

8. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier commente l'évolution des coûts réels du déploiement de la filière batterie par rapport au budget initial. Il souligne également l'état d'avancement des travaux et les enjeux en lien avec l'échéancier.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027 - SUIVI

M. Poliquin informe les administrateurs que plusieurs rencontres du comité de planification stratégique 2024-2027 se sont tenues au courant de l'été. La firme Mallette a accompagné le comité tout au long du processus et une dernière rencontre est planifiée le 24 octobre 2023. Une présentation sera effectuée à la rencontre du conseil d'administration de décembre.

10. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

10.1. Acquisition d'un immeuble appartenant à 9409-4927 Québec inc.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société peut acquérir de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble ou droit réel situé dans son territoire d'activités, qu'elle juge nécessaire au développement et à l'exploitation de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de la propriété appartenant à 9409-4927 Québec inc. est nécessaire afin d'assurer le développement de la filière batterie dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a une superficie d'environ 960 045 mètres carrés et qu'elle est constituée du lot 6 459 140 de la circonscription foncière de Nicolet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT l'étude de la fiche synthèse, du document « Analyse comparative - achat terrain 6 » et de l'Option d'achat signée entre les parties ainsi que les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-50

D'approuver l'acquisition de gré à gré de la propriété de 9409-4927 Québec inc., soit le lot 6 459 140 incluant tout immeuble ou droit réel, pour un montant de 36 168 340 \$;

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer pour et au nom de la Société tout document relatif à cette acquisition.

10.2. Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au Règlement sur les effectifs, ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT le CT 228508 du 13 juin 2023 concernant l'approbation d'une nouvelle structure salariale pour le personnel non syndiqué de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT le document « Instruction numéro 2023-041 » du 21 juillet 2023 concernant l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor de bonifier les conditions de travail du personnel d'encadrement de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le CT 228508 demande à la Société de faire approuver, par le Conseil du trésor, toutes les conditions de travail à incidence financière de son personnel professionnel non syndiqué;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité ressources humaines.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-51

D'approuver les modifications proposées au Règlement sur les effectifs ainsi que les normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués de la Société du parc

industriel et portuaire de Bécancour dont la version révisée apparaît dans le Registre des documents légaux et normatifs;

QU'une demande d'approuver les conditions de travail à incidence financière du personnel professionnel non syndiqué soit transmise au Conseil du trésor.

10.3. Nomination au poste de directrice de projet

CONSIDÉRANT QUE le 13^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve la nomination des dirigeants;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et celle du comité de ressources humaines de nommer Mme Laurence Trépanier à titre de directrice de projet;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-52

QUE Mme Laurence Trépanier soit nommée directrice de projet.

10.4. Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 30 novembre au 10 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne, qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Olivier, président-directeur général, sera absent pour la période du 30 novembre au 10 décembre 2023 et qu'il souhaite que Mme Anne Villeneuve exerce ses fonctions au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-53

QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI soit désignée pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général, M. Donald Olivier, au cours de la période du 30 novembre au 10 décembre 2023 inclusivement.

10.5. Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-54

D'approuver les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dont la version révisée apparaît dans le Registre des documents légaux et normatifs.

10.6. Politique d'utilisation des technologies de l'information

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration de la Politique d'utilisation des technologies de l'information de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour datée du 19 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-55

QUE la Politique d'utilisation des technologies de l'information de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs, soit adoptée.

10.7. Politique de divulgation financière

Ce point est reporté.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1. États financiers trimestriels au 30 juin 2023

Les États financiers trimestriels au 30 juin 2023, présentés au comité d'audit du 10 août 2023 par Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI sont déposés et commentés par Mme Provencher

11.1. Planification des dates de rencontre pour 2024

Une proposition de dates de rencontres et de sujets à traiter en 2024 par le conseil d'administration et les comités est présentée aux administrateurs.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-56

Que la séance soit levée (il est 10 h 05).

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Béland et Olivier se retirent à 10 h 05.

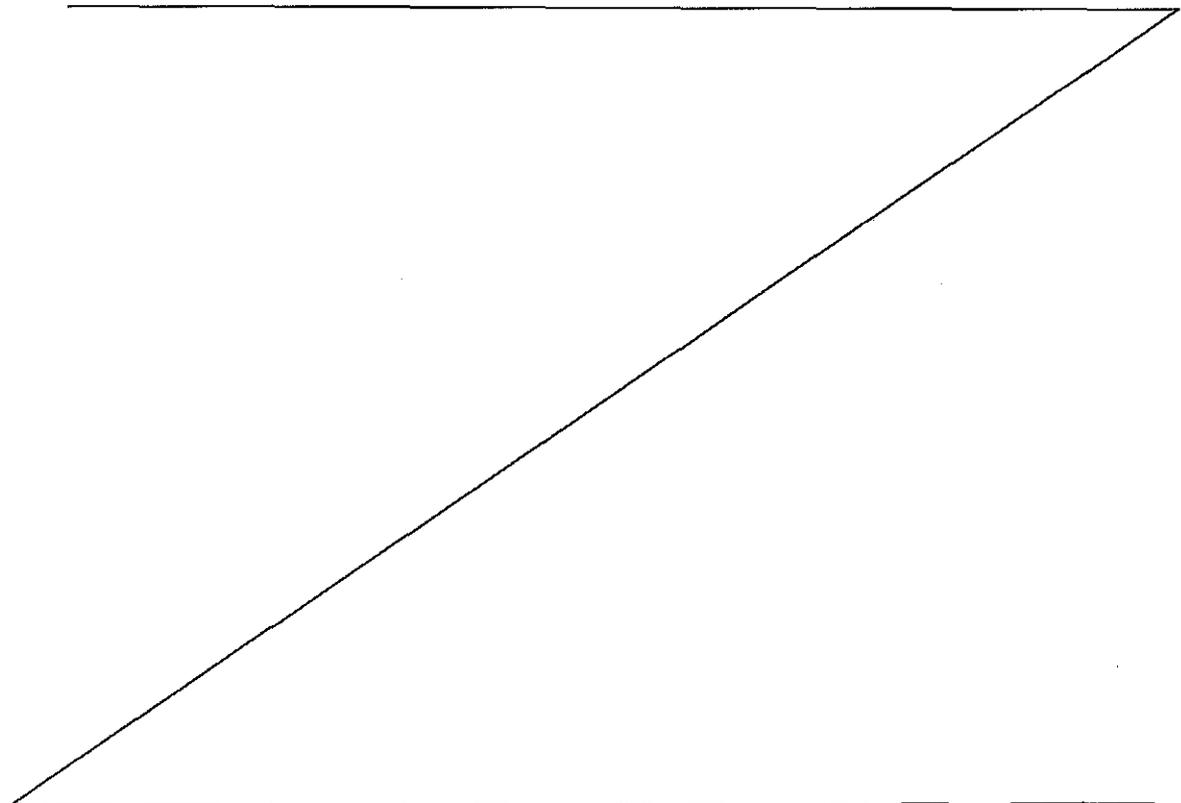
Les membres font leur réunion à huis clos

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 6 novembre 2023 à 16 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:	M. Jean Poliquin, président M. Yves Hamelin Mme Marie-Claude Masson (par visioconférence) M. Richard Perron Mme Karine Provencher M. Donald Olivier, président-directeur général
SONT ABSENTS :	Mme Francine Clermont M. Mathieu Gagnon
ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION	M. Stéphane Nourry, directeur des opérations Mme Laurence Trépanier, directrice de projets Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 05), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité 23-57

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027

M. Olivier présente brièvement le document de travail ainsi que le tableau synoptique et le plan stratégique 2024-2027 remis aux membres du conseil d'administration.

Un comité de planification stratégique, composé des membres suivants, a été mis en place au printemps 2023:

- M. Jean Poliquin, président du conseil d'administration
- M. Yves Hamelin, administrateur
- M. Richard Perron, administrateur
- M. Donald Olivier, président-directeur général
- M. Marc-André Harnois, directeur du bureau de projets
- M. Stéphane Nourry, directeur des opérations
- Mme Karine Richard, directrice soutien technique et environnement
- Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI

Le comité, accompagné par la firme Mallette, s'est rencontré aux dates suivantes :

- Le 26 mai 2023
- Le 7 juin 2023
- Le 27 juin 2023
- Le 17 juillet 2023
- Le 30 août 2023
- Le 14 septembre 2023
- Le 24 octobre 2023

Le document de travail remis aux membres montre l'ensemble des discussions qui se sont tenues pour établir le tableau synoptique et le plan stratégique 2024-2027, les sujets suivants y ont été traités:

- Portrait de l'environnement
 - Contexte interne
 - Contexte externe
- Forces, faiblesses, opportunités et menaces priorisées pour 2024-2027
 - Forces stratégiques sur lesquelles miser
 - Zone d'amélioration à développer
 - Opportunités à saisir
 - Menaces à adresser
- Énoncés de mission/vision/valeurs

Le Tableau synoptique est examiné et commenté par les administrateurs. M. Olivier et Mme Villeneuve, ainsi que les membres du comité de planification stratégiques, répondent aux questions des administrateurs et tous s'entendent pour y apporter quelques ajustements et le transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor pour commentaires.

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a établi que les orientations stratégiques de la Société, pour la période 2024-2027, seront les suivantes:

- Offrir des infrastructures répondant aux besoins croissants des entreprises actuelles et futures du Parc
- Favoriser le développement de l'écosystème industriel
- Renforcer la rigueur et la qualité d'intervention dans l'évolution de ses actions

- Développer une culture organisationnelle favorisant l'engagement
- S'affirmer comme un moteur de développement économique responsable

Préalablement à la diffusion publique du plan stratégique 2024-2027, la direction fera cheminer le document pour commentaires et analyse et ce, comme prévu par le processus gouvernemental :

- Présentation du Tableau synoptique au Secrétariat du Conseil du trésor pour commentaires
- Transmission du Plan au Secrétariat du Conseil du trésor aux fins d'analyse préliminaire
- Adoption du Plan par le conseil d'administration de la Société
- Dépôt du Plan au MEIE
- Présentation du Plan au Conseil du trésor et au Conseil des ministres par le MEIE
- Dépôt du Plan à l'Assemblée nationale

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-58

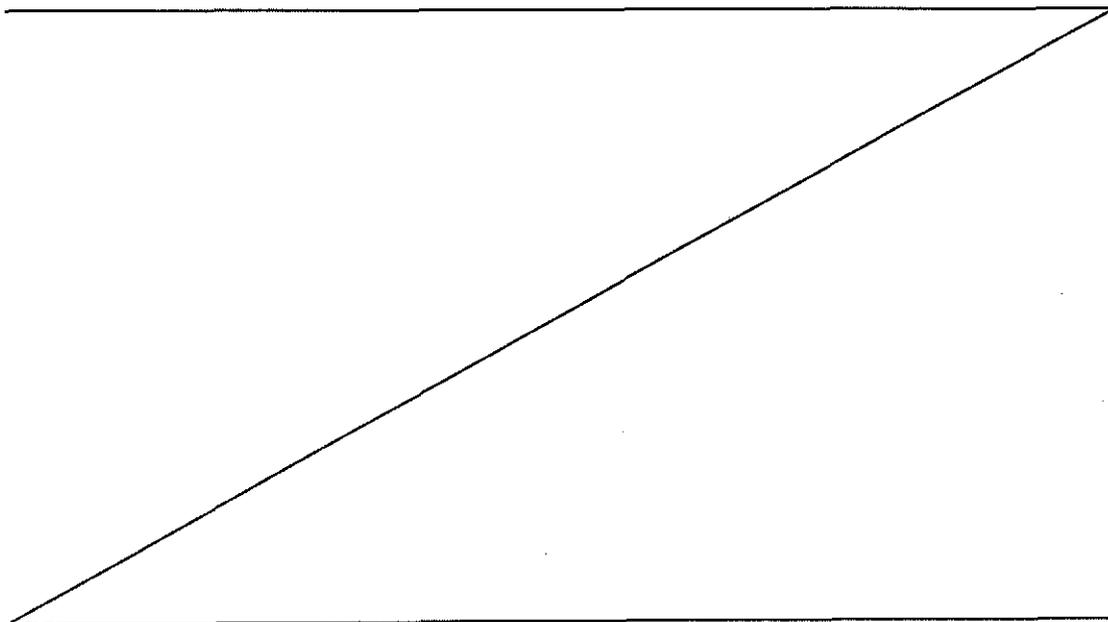
Que la séance soit levée (il est 18 h 00).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 14 décembre 2023 à 16 h 00, au Manoir Bécancourt sis au 3255, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
 Mme Francine Clermont
 M. Mathieu Gagnon
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 M. Richard Perron
 Mme Karine Provencher
 M. Donald Olivier, président-directeur général

ASSISTENT AUSSI M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
À LA RÉUNION Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 09), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **23-59**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Mme Francine Clermont se joint à la rencontre, il est 16 h 15.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **23-60**

QUE le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 6 NOVEMBRE 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-61

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 6 novembre 2023 soit approuvé tel que présenté.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Les modifications proposées à la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* permettront, entre autres, d'élargir le territoire légal de la Société et de clarifier ses obligations envers la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. Lorsque la dernière version sera disponible, M. Olivier en transmettra une copie aux président(e)s de comités.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Oliver présente le rapport « Faits saillants du PDG - décembre 2023 » et donne certaines précisions concernant, entre autres, les dossiers suivants:

- annonces potentielles;
- enjeux reliés à la circulation de véhicules lourds dans le Parc industriel (principalement sur l'autoroute 30);
- présence d'un navire en difficulté aux installations portuaires;
- renouvellement de l'entente avec la Ville de Bécancour;
- mouvements de personnel;
- évolution de certains dossiers conflictuels;
- gestion des plaintes reliées aux odeurs.

Le document « Politique de fixation des prix de terrains » est présenté brièvement aux membres. Les prix proposés seront utilisés par la Société pour négocier des ententes avec les locataires du Parc Laprade. M. Olivier précise que puisque la Société a un rôle de mandataire du MEIE pour la gestion du Parc Laprade, c'est le ministère qui autorisera la tarification.

7. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier présente l'état d'avancement des travaux reliés au déploiement de la filière batterie et commente les enjeux en lien avec l'échéancier. Il fait également un suivi de l'évolution des coûts réels par rapport au budget initial.

8. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

8.1. Politique de divulgation financière

CONSIDÉRANT l'étude de la Politique de divulgation financière présentée au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-62

QUE soit approuvée la Politique de divulgation financière apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs.

M. Richard Perron s'est retiré pendant les discussions reliées au point 8.2

8.2 Adoption de la grille de tarification portuaire 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de régie interne, le conseil d'administration approuve annuellement la grille de tarification;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration de la grille de tarification portuaire proposée pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-63

QUE soit adoptée, la grille de tarification portuaire présentée pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, et prévoyant les augmentations et modifications suivantes :

Droits d'amarrage	augmentation de 6,89 %
Droits de port	augmentation de 6,89 %
Frais de sécurité	augmentation de 6,89 %
<u>Ajout</u> Droits spéciaux - protection de l'environnement	0,12\$ /tonne métrique pour le vrac solide 0,06\$ /tonne métrique pour le vrac liquide 0,03\$ /tonne métrique pour les marchandises générales
Droits de quayage <u>Exception</u> Nouveau tarif pour le sel	augmentation de 6,89 % 2,18\$ /tonne métrique
Droits de séjour (après le séjour gratuit de 72 heures avant l'arrivée ou après le départ du navire) 4 premières périodes de 24 heures chaque période de 24 heures additionnelles	3,75\$ /mètre carré */24 heures 5,00\$ /mètre carré */24 heures

	*: mètre carré correspond à la superficie multipliée par le poids volumique
Espace pour chargement/déchargement	augmentation de 6,89 %
<u>Ajout</u>	
Occupation des aires communes	
3 premières périodes de 24 heures	10,00\$ /mètre carré /24 heures
chaque période de 24 heures additionnelles	20,00\$ /mètre carré /24 heures
Location d'espace d'entreposage long terme	augmentation de 6,89 %
Location d'espace d'entreposage court terme	3,00 \$ /mètre carré /année
Balance	augmentation de 6,89 %
Carte d'accès et renouvellement	augmentation de 6,89 %
<u>Ajout</u>	
Permis de travail à chaud	
pendant les heures normales de travail	130,00\$ /heure
en dehors des heures normales de travail	390,00 \$/heure
Eau potable	1,50\$ /mètre cube
<u>Ajout</u>	
Droits ferroviaires	
Droit de passage	60,00\$ /wagon ou locomotive
Droits de séjour	20,00\$ /wagon ou locomotive /24 heures

8.3 Nomination au poste de conseillère en relation avec le milieu

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement sur les effectifs prévoit que lors de l'embauche d'un poste relevant directement du président-directeur général, le comité des ressources humaines doit être impliqué dans le processus de sélection et la nomination approuvée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Perron, président du comité de ressources humaines, a pris connaissance du processus de sélection et appui la nomination de Mme Marie-Noëlle Bourque à titre de conseillère en relation avec le milieu;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-64

QUE Mme Marie-Noëlle Bourque soit nommée conseillère en relation avec le milieu à compter du 22 janvier 2024.

8.4 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 19 au 26 février 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne, qui assume des responsabilités de

direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier, président-directeur général, sera absent pour la période du 19 au 26 février 2024 et qu'il souhaite que Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI exerce ses fonctions au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-65

QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI soit désignée pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général, M. Olivier, au cours de la période du 19 au 26 février 2024 inclusivement.

9. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

9.1 Nomination des administrateurs

Ce point est reporté.

9.2 Adoption d'une modification au Règlement intérieur no 1

CONSIDÉRANT que la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. souhaite modifier le règlement numéro 1 adopté par le conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour le 23 juin 2021;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-66

QUE la version modifiée du Règlement numéro 1 apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs soit approuvée, ratifiée et entre en vigueur à compter du 19 novembre 2023.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 États financiers trimestriels au 30 septembre 2023

Les États financiers trimestriels au 30 septembre 2023, présentés au comité d'audit le 28 novembre 2023, sont déposés et commentés par Mme Provencher.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

23-67

Que la séance soit levée (il est 17 h 58).

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M.M. Bélard et Olivier se retirent à 17 h 58.

Les membres font leur réunion à huis clos

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 4 JUILLET 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 4 juillet 2024 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:

- M. Jean Poliquin, président
- Mme Hélène Gingras
- M. Yves Hamelin
- Mme Marie-Claude Masson
- M. Richard Perron (en visioconférence)
- Mme Karine Provencher
- Mme Sonia St-Arnaud (en visioconférence)
- M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENTE : Mme Suzie O'Bomsawin

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION**

- M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE
- Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 06), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-30

QUE l'ordre du jour soit adopté avec insertion, après le point numéro 6, du point « PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027 ».

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 MAI 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-31

QUE le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Les formulaires de justification concernant les points 7.4, 7.5 et 7.6 du procès-verbal du 15 mai 2024 sont présentés.

M. Olivier mentionne qu'il n'y a pas eu de développement concernant les modifications au Règlement sur les effectifs devant obtenir une autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les autres suivis seront traités aux points 5, 9 et 10.3.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente son rapport « Faits saillants du PDG – 4 juillet 2024 ». Les membres discutent, entre autres, des sujets suivants :

- la conférence de presse du 26 juin 2024 relativement au projet de Matériaux avancés Mirae, la progression des dossiers d'investisseurs ainsi que des annonces potentielles à venir;
- les enjeux reliés au camionnage dans le Parc industriel et sur l'autoroute 30;
- les mouvements de personnel (départ d'une ressource et arrivée de deux nouveaux employés);
- les litiges en cours;
- les discussions concernant l'entente avec la Ville de Bécancour, le renouvellement des baux au port et la mise en place d'une école de formation reliée à la filière batterie.

Le point 7 « PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027 » a été traité avant le point 6.

6. ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024

Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI se joint à la rencontre, il est 9 h 05.

6.1 Présentation des états financiers et des résultats de l'audit

Mme Villeneuve commente les états financiers au 31 mars 2024.

Mme Provencher expose les grandes lignes des résultats de l'audit 2023-2024 présentés au comité d'audit, à 16 h 00, le 27 juin 2024, par [REDACTÉ] et [REDACTÉ] et [REDACTÉ] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTÉ] et [REDACTÉ] du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l.

Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI quitte la rencontre, il est 9 h 32.

6.2 Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-32

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tels que présentés ;

ET

QUE M. Jean Poliquin, président du conseil d'administration, et Mme Karine Provencher, présidente du comité d'audit, soient autorisés à signer lesdits états financiers, pour et au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2028

Ce point a été présenté après le point 5 « RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES ».

M. Olivier présente le tableau qui a été préparé pour permettre à l'équipe de suivre de près l'évolution de la mise en place du plan stratégique 2024-2027. Les résultats seront présentés trimestriellement au conseil d'administration.

8. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

8.1 Approbation d'un avenant - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants portant la somme des modifications à un contrat à plus de 525 000\$ doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 14 400 \$, portant le total des avenants à 1 689 672,25 \$, devra être accordé au contrat initial de 2 989 887,50 \$ octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service);

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-33

D'approuver que l'avenant de 14 400 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C012) soit accordé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service).

8.2 Approbation d'un avenant Soudure DG Tech inc. - Projet 22-50L2 - Portique d'acier secteur TCE et port de Bécancour

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants portant la somme des modifications à un contrat à plus de 100 000 \$ et à plus de 15 % de la valeur du contrat initial doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 22 600,44 \$, portant le total des avenants à 107 991,47 \$, et à 16,50 % de la valeur du contrat initial de 654 533 \$ devra être accordé à Soudure DG Tech inc. (Projet 22-50L2 - Portique d'acier secteur TCE et port de Bécancour);

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-34

D'approuver l'avenant de 22 600,44 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-E0003, DDC-E004), soit accordé à Soudure DG Tech inc. - Projet 22-50L2 - Portique d'acier secteur TCE et port de Bécancour.

8.3 Approbation d'un avenant - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants portant la somme des modifications à un contrat à plus de 525 000\$ doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 10 438,81 \$, portant le total des avenants à 3 383 962,40 \$, devra être accordé au contrat initial de 13 101 000 \$ octroyé à Entreprises G.N.P. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures) ;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-35

D'approuver que l'avenant de 10 438,81 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C020) soit accordé à Entreprises G.N.P. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures).

8.4 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général pour la période du 22 juillet au 2 août 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier, président-directeur général, sera absent pour la période du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement et qu'il souhaite que Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI exerce ses fonctions au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-36

QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI soit désignée pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général, M. Olivier, au cours de la période du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement.

9. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

Une mise à jour du budget initial concernant le déploiement de la filière batterie sera effectuée pour la rencontre du conseil d'administration prévue à l'automne 2024. Un échéancier révisé sera également présenté.

10. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

10.1 Présentation du rapport à la gestion et des états financiers au 31 mars 2024

Le rapport à la gestion incluant les états financiers est déposé.

Il est proposé de prévoir une période de 30 minutes lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration afin de permettre à Mme Anne Dupéré, PDG de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. de présenter les principaux dossiers de l'organisation qu'elle dirige.

10.2 Nomination de l'auditeur externe

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-37

Que le cabinet Mallette S.E.N.C.R.L. soit et il est, par les présentes, nommé auditeur de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou la date des résolutions écrites en tenant lieu ou jusqu'à la nomination de son successeur et que sa rémunération soit fixée après entente avec le conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

10.3 Nomination des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. doit, selon le décret numéro 168-2020 du 11 mars 2020, être composé de 11 membres selon les règles suivantes:

1. le président-directeur général de la Société en est membre d'office, mais ne peut être le président du conseil d'administration;
2. deux (2) membres du conseil d'administration sont désignés l'un par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et l'autre par le ministre des Transports et de la Mobilité durable;
3. quatre (4) membres du conseil d'administration sont désignés par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour parmi les candidats recommandés par les instances régionales désignées conjointement par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le ministre des Transports et de la Mobilité durable;
4. deux (2) membres du conseil d'administration sont désignés par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour parmi les candidats qui, à son avis, disposent des compétences et de l'expérience pertinentes;
5. deux (2) membres ont un statut d'observateur, l'un désigné par le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et l'autre par le sous-ministre des Transports et de la Mobilité durable ;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-38

De désigner, à compter des présentes, pour un mandat de 3 ans, les personnes suivantes administrateurs de la Société jusqu'à ce que leur successeur respectif soit nommé :

- M. Yves Hamelin et Mme Danielle Hébert, recommandés par la Société parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Mme Marie-Josée Huot, recommandée par la ville de Cacouna;
- M. Marty Fournier, recommandé par la ville de Gaspé;
- Mme Annie Fournier, recommandée par la ville de Matane;
- Mme Geneviève Allard, recommandée par la ville de Rimouski.

10.4 Mandat de la gestion du port de Percé

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 24 de la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société exécute tout autre mandat que lui confie le gouvernement en raison de l'expertise développée dans l'exercice de sa mission, qu'un tel mandat peut être exécuté à l'extérieur de son territoire d'activités et que les frais d'un tel mandat sont à la charge du gouvernement, dans la mesure que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 24 prévoit notamment que, lorsque le gouvernement le prévoit, la Société peut déléguer l'exécution d'un tel mandat à une société par actions qu'elle constitue;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au décret no 168-2020 du 11 mars 2020, la Société a constitué une filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite confier à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le mandat d'assurer, à compter du 1er septembre 2024, la gestion du quai de Percé.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-39

QUE, sous réserve de l'obtention d'un mandat du gouvernement du Québec concernant la gestion du quai de Percé, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour délègue la gestion du quai de Percé à sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie aux conditions et selon les règles suivantes :

QUE les modalités et les conditions entourant la gestion du quai de Percé soient prévues dans une convention à être conclue entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, cette convention devant notamment prévoir les modalités entourant les dépenses admissibles et la fréquence des paiements pour les services rendus;

ET

QUE la Société du parc industriel et portuaire obtienne l'autorisation du Conseil trésor d'ajouter l'équivalent de 1,2 ETC (2130 heures rémunérées) dédié à sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

ET

QUE les frais de réalisation de ce mandat soient entièrement à la charge du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Évaluation du PDG 2023-2024 et objectifs 2024-2025

M. Poliquin présente les résultats de l'évaluation du PDG pour 2023-2024 et les objectifs proposés pour 2024-2025.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-40

Que la séance soit levée (il est 9 h 57).

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 9 h58 pour un huis clos entre les membres du conseil.

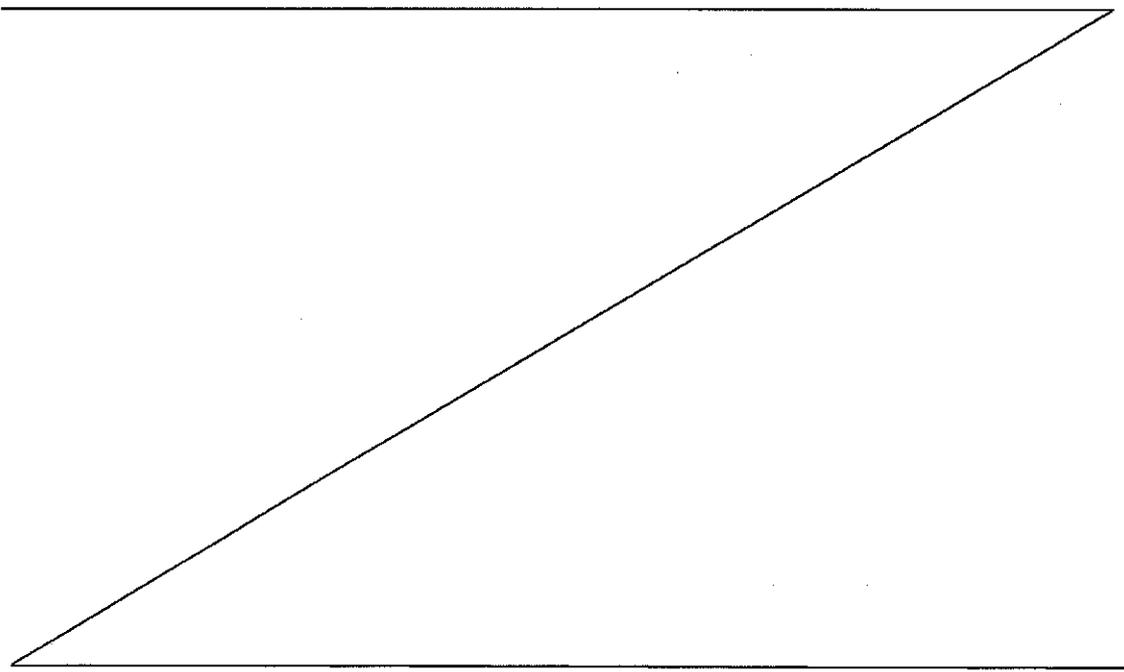
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 1^{er} février 2024 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Francine Clermont (en visioconférence)
M. Yves Hamelin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher
M. Donald Olivier, président-directeur général

EST ABSENT : M. Mathieu Gagnon

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 00), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **24-01**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2023

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **24-02**

QUE le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Olivier fait un suivi concernant les points suivants :

- La *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* devrait être modifiée à l'automne prochain, afin d'étendre, entre autres, le territoire légal de la Société. La cession des terrains et infrastructures du Parc Laprade, par le gouvernement du Québec à la Société, se fera après ces modifications à la Loi. D'ici là, le développement et l'aménagement du Parc Laprade s'effectuent conformément aux demandes du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Le trafic sur l'autoroute 30 soulève de plus en plus de commentaires auprès de la population. La Société a effectué certaines interventions et continuera à le faire afin que la fluidité de la circulation et le comportement des véhicules lourds s'améliorent et que le développement du réseau routier progresse;
- La Société a avisé la Ville de Bécancour qu'elle veut renégocier l'entente existante. La direction souhaite conclure une entente équitable pour les deux parties qui inclura, entre autres, une formule d'indexation et une prise en compte des investissements futurs de la Société dans les infrastructures de nature municipale.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Oliver présente le rapport « Faits saillants du PDG – 1^{er} février 2023 » et donne certaines précisions concernant, entre autres, les sujets suivants :

- Planification stratégique 2024-2027;
- Subvention fédérale au port;
- Travaux à l'usine de pompage et au réseau d'eau industrielle;
- Évolution des dossiers avec certains investisseurs potentiels;
- Mouvements de personnel;
- Mise à jour de dossiers pour lesquels la Société doit traiter un différend;
- Développement du CN dans la région;
- Gestion des plaintes reliées aux odeurs.

6. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier fait un suivi de l'évolution des coûts reliés au déploiement de la filière batterie. La direction devrait avoir une bonne idée des montants finaux vers la fin juin 2024. Il présente également l'état d'avancement des travaux et commente les enjeux en lien avec l'échéancier, plus particulièrement celui relié à la déviation d'un fossé dont les travaux doivent être arrimés avec le ministère des Transports.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

7.1. Plan d'action de développement durable 2023-2028

CONSIDÉRANT l'étude du Plan d'action de développement durable 2023-2028 présenté au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

24-03

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit approuvé le Plan d'action de développement durable 2023-2028 apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs.

Mme Clermont quitte l'assemblée (il est 9 h 29).

7.2. Politique de dons et commandites

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandites présentée au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-04

QUE soit approuvée la Politique de dons et commandites apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs.

M. Béland quitte l'assemblée (il est 9 h 40)

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Plan d'action de santé et sécurité au travail

Les membres prennent connaissance du Plan d'action de santé et sécurité au travail préparé par la direction et présenté au comité de ressources humaines le 24 janvier dernier; un suivi bisannuel sera effectué par le comité.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-05

Que la séance soit levée (il est 9 h 45).

M. Perron quitte avant le huis clos.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

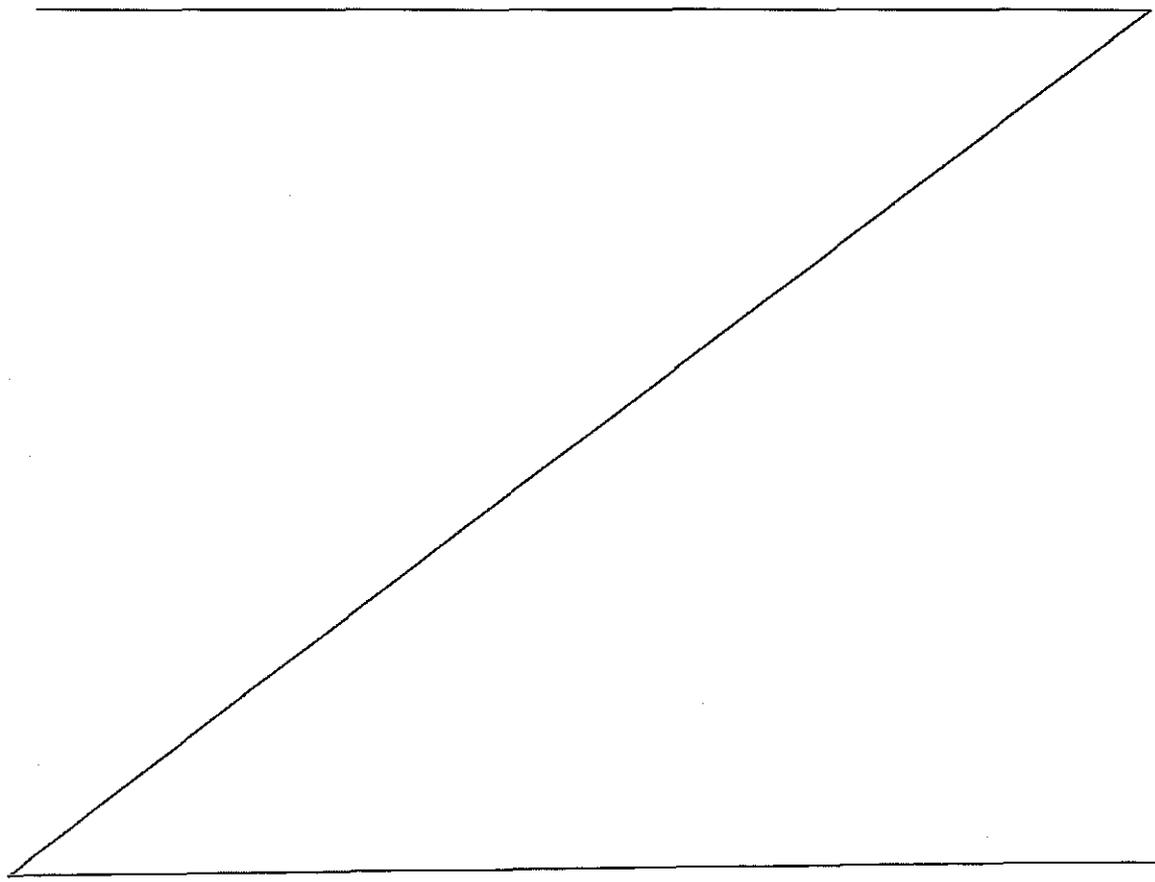
Les membres font leur réunion à huis clos

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 28 MARS 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 28 mars 2024 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:

- M. Jean Poliquin, président
- M. Yves Hamelin
- Mme Suzie O'Bomsawin (en visioconférence)
- M. Richard Perron
- Mme Karine Provencher
- M. Donald Olivier, président-directeur général
- M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE

SONT ABSENTS :

- Mme Marie-Claude Masson
- M. Mathieu Gagnon

**ASSISTE AUSSI
À LA RÉUNION**

- Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 03), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-06

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-07

QUE le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2024 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Olivier mentionne que les négociations avec la Ville de Bécancour concernant le renouvellement de l'entente sont commencées. Pour le moment, les parties souhaitent définir les services qui seront offerts de part et d'autre.

Le ministère des Transports et de la Mobilité Durable n'émettra pas d'avis concernant le rôle qu'il souhaite que la SPIPB joue auprès de sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG). M. Olivier entend déterminer une liste de mécanismes à mettre en place afin de s'assurer que la Société s'acquitte de ses responsabilités légales et administratives envers la SPBSG.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente son rapport « Faits saillants du PDG – 28 mars 2024 ».

Il fait une revue de la progression de quelques dossiers :

- la subvention fédérale concernant l'agrandissement au port;
- l'établissement de nouvelles entreprises;
- les interventions pour l'amélioration de la circulation sur l'autoroute 30;
- l'implantation d'une école de formation en lien avec la filière batterie.

Il informe également les administrateurs relativement :

- à quelques mouvements de personnel;
- à l'existence de litiges en cours;
- à des travaux exceptionnels de désensablement de la conduite d'amenée d'eau industrielle;
- à la négociation de baux emphytéotiques (des propositions seront présentées éventuellement au conseil d'administration pour approbation).

6. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

M. Perron se retire des discussions pour les points 6.1 et 6.2.

6.1 Approbation de la grille de tarification 2024-2025 (autre que les tarifs pour l'utilisation des installations portuaires)

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de régie interne, le conseil d'administration approuve annuellement la grille de tarification;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration de la grille de tarification, pour la vente et la location de terrains, la location de locaux à l'Édifice Clément-Vincent et la fourniture d'eau industrielle, proposée pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

24-08

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit adoptée, la grille de tarification, pour la vente et la location de terrains, la location de locaux à l'Édifice Clément-Vincent et la fourniture d'eau industrielle, présentée pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et prévoyant les augmentations et modifications suivantes :

Location de terrains aménagés et non aménagés	augmentation de 3,4 %
Fourniture d'eau industrielle	augmentation de 5,1 % (sauf Tarif I)
Location des terrains à chalet	1 000 \$ par année
Location Édifice Clément-Vincent	augmentation de 3,4 %
Vente de terrains	56,23 \$ par mètre carré
Facultatif : Accès à la Voie ferrée	15,14 \$ par mètre carré

6.2 Modification de la grille de tarification portuaire 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la grille de tarification portuaire, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, adoptée le 14 décembre 2023, par la résolution 23-63, doit être modifiée;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-09

QUE les modifications suivantes soient apportées à la résolution 23-63 du 14 décembre 2023 :

Frais de sécurité	augmentation de 8,06 %
Eau potable	à supprimer

6.3 Adoption du budget d'exploitation 2024-2025

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget d'exploitation pour l'année financière 2024-2025, présentée aux membres;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-10

QUE soit approuvé le budget d'exploitation pour l'année financière 2024-2025 prévoyant les revenus et les charges suivantes :

Produits	28 936 350 \$
Charges	
Traitements et avantages sociaux	3 217 100 \$
Publicité et promotion	127 900 \$
Déplacements et communications	183 100 \$
Services professionnels, administratifs et autres	2 360 725 \$
Entretien et réparations	3 322 800 \$
Gardiennage	532 800 \$
Fournitures et approvisionnement	715 785 \$
Taxes municipales et scolaires	169 785 \$
Frais financiers	1 516 500 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	3 543 200 \$
	15 689 695 \$
Résultat net	13 246 655 \$

6.4 Approbation du budget d'investissement 2024-2025

CONSIDÉRANT l'étude du projet de budget d'investissement pour l'année financière 2024-2025, présentée aux membres;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-11

QUE soit approuvé le budget d'investissement pour l'année financière 2024-2025 présenté aux membres et totalisant 3 199 500 \$.

6.5 Modification du Règlement de régie interne

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société a adopté, le 30 septembre 2022, un Règlement sur la régie interne (résolution 22-77) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement sur la régie interne a été modifié le 22 juin 2023 par la résolution 23-30;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge opportun de modifier à nouveau le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tel que suggéré dans le document présenté au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-12

QUE le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit modifié, tel que suggéré dans le document présenté au conseil d'administration et déposé au Registre des documents légaux et normatifs.

6.6 Modification de la Politique de rémunération des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge opportun de modifier la Politique de rémunération des administrateurs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée, par la résolution 23-34, le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT les explications du président du conseil d'administration;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-13

QUE la Politique de rémunération des administrateurs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit modifiée tel que suggéré dans le document présenté au conseil d'administration et déposé au Registre des documents légaux et normatifs.

6.7 Nomination d'un membre au Comité d'audit

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité d'audit, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendants au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Clermont n'est plus administratrice de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et que, par conséquent, elle n'est plus membre du Comité d'audit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un administrateur comme membre du Comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-14

QUE Mme Suzie O'Bomsawin soit nommée, à compter de ce jour, membre du Comité d'audit.

6.8 Désignation d'un remplaçant du président-directeur général en cas d'absence

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne, qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge à propos de déléguer à M. Donald Olivier, président-directeur général, la responsabilité de désigner une personne pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général, en cas d'absence;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-15

QUE le conseil d'administration délègue à M. Donald Olivier, président-directeur général, la responsabilité de désigner une personne, qui assume des responsabilités de direction sous son autorité immédiate, pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général pour chacune de ses absences d'une durée minimale de 5 jours ouvrables et maximale de 15 jours ouvrables;

ET

QU'une copie de chaque désignation soit transmise, préalablement à l'absence, au président du conseil d'administration.

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027

Le document présenté par le comité de planification stratégique a reçu toutes les approbations requises et sera présenté pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'administration, puis sa mise en œuvre autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Des mécanismes sont déjà en place à l'interne et un suivi sera effectué à chaque rencontre du conseil d'administration.

8. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier fait une mise à jour de l'évolution des coûts et de l'avancement des travaux reliés au déploiement de la filière batterie. Bien que globalement le budget initial est respecté, M. Olivier souhaite réviser le document de suivi des coûts afin de mieux dégager les éléments en dépassement.

9. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

9.1. Nomination des administrateurs

Ce point est reporté.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Plan d'audit des états financiers pour 2024-2025

Mme Provencher mentionne les grandes lignes du plan d'audit de l'exercice financier 2023-2024, qui a été présenté au comité d'audit le 5 mars 2024, par [REDACTED] et [REDACTED] et [REDACTED] du bureau du Vérificateur général du Québec, ainsi que par [REDACTED], du cabinet Mallette s.e.n.c.r.l.

10.2 États financiers trimestriels au 31 décembre 2023

Mme Provencher commente les états financiers trimestriels au 31 décembre 2023 qui ont été présentés par Mme Anne Villeneuve au comité d'audit du 6 février 2024.

10.3 Activités des comités en 2023-2024

Les membres ont pris connaissance des documents.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-16

Que la séance soit levée (il est 10 h 08).

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun huis clos entre les membres du conseil.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 30 AVRIL 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 30 avril 2024 à 12 h 30, par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
M. Yves Hamelin
Mme Suzie O'Bomsawin
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher

SONT ABSENTS: M. Mathieu Gagnon
M. Donald Olivier, président-directeur général

**ASSISTE AUSSI À LA
RÉUNION** M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 12 h 35), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentent à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-17

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 10 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner une personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, pour en exercer les fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Olivier, président-directeur général, est absent pour la période du 26 avril au 10 mai 2024 et qu'il souhaite que Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI exerce ses fonctions au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-18

QUE Mme Anne Villeneuve, directrice finances, administration, RH et TI soit désignée pour exercer les fonctions reliées aux opérations courantes du président-directeur général, M. Donald Olivier, au cours de la période du 26 avril au 10 mai 2024 inclusivement;

QUE cette résolution remplace et annule la résolution 24-15 du 28 mars 2024.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-19

Que la séance soit levée (il est 12 h 45).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 15 MAI 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 15 mai 2024 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:	M. Jean Poliquin, président (en visioconférence) M. Yves Hamelin Mme Marie-Claude Masson Mme Suzie O'Bomsawin (en visioconférence) M. Richard Perron Mme Karine Provencher M. Donald Olivier, président-directeur général M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE
EST ABSENT :	M. Mathieu Gagnon
ASSISTE AUSSI À LA RÉUNION	Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 03), M. Jean Poliquin, président débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-20

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MARS 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **24-21**

QUE le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 30 AVRIL 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité **24-22**

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 30 avril 2024 soit approuvé tel que présenté.

Mme Provencher se joint à la rencontre, il est 8 h 06.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Les suivis identifiés seront traités aux points 6, 7.1, 7.2 et 7.3.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

M. Olivier présente son rapport et fait une mise à jour relativement aux dossiers suivants :

- les annonces à venir (subvention fédérale et nouveaux investissements);
- les défis de recrutement et les mouvements de personnel;
- les enjeux reliés à l'implantation de l'école de formation pour la filière batterie;
- le déroulement des travaux d'audit;
- les litiges en cours;
- la progression des dossiers d'investisseurs sur les différents terrains;
- la caractérisation environnementale pour l'agrandissement portuaire (appel d'offres en mai);
- la renégociation des baux dans la zone portuaire;
- le plan de gestion des actifs actuellement en préparation.

Il est entendu que le plan de gestion des actifs sera présenté d'abord au comité d'audit puis au conseil d'administration.

7. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

7.1 Planification stratégique 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour n'est pas assujettie au chapitre II de la *Loi sur l'administration publique*;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une société qui n'est pas assujettie au chapitre II de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01) doit établir un plan stratégique comportant, avec les adaptations nécessaires, les éléments prévus au premier alinéa de l'article 9 de cette loi, que le plan stratégique est établi pour la période et suivant la forme et la teneur déterminées par le Conseil du trésor en vertu du deuxième alinéa de cet article et qu'il doit également être révisé conformément à la périodicité que le Conseil du trésor détermine;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du paragraphe 1^{er} alinéa de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration adopte le plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le plan stratégique d'une société visée à l'article 34 de cette loi est soumis à l'approbation du gouvernement, puis déposé par le ministre responsable de l'application de la loi constitutive de la Société à l'Assemblée nationale;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-23

QUE soit approuvé le Plan stratégique 2024-2027 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour présenté au conseil d'administration et déposé au Registre des documents légaux et normatifs;

ET

QU'UNE demande soit faite au gouvernement du Québec d'approuver le Plan stratégique 2024-2027 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

M. Olivier propose que des suivis au conseil d'administration soient effectués trimestriellement.

7.2 Code d'éthique applicable aux employés

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration de la version révisée du Code d'éthique applicable aux employés de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-24

D'approuver les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux employés de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dont la version révisée apparaît dans le Registre des documents légaux et normatifs.

7.3 Plan de relève des dirigeants

Après discussions, il est convenu qu'un programme de planification de la relève des dirigeants sera préparé, en collaboration avec le comité des ressources humaines, et présenté ultérieurement au conseil d'administration pour approbation.

MM. Béliand et Poliquin quittent la rencontre, il est 9 h 02.

Mme Masson préside la suite de l'assemblée.

Pour les points 7.4, 7.5 et 7.6, un formulaire de justification de modifications de contrat sera déposé d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration.

7.4 Approbation d'avenants - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants à un contrat dont le total est de 525 000 \$ ou plus doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants au contrat initial octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service) totalisent 1 885 272,25 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-25

De ratifier les avenants totalisant 1 885 272,25 \$ accordés à Sintra Inc. pour le projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service.

7.5 Approbation d'un avenant - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants à un contrat dont le total est de 525 000 \$ ou plus doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants au contrat initial octroyé à Entreprises G.N.P. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service) totalisent 3 373 523,59 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-26

De ratifier les avenants totalisant 3 373 523,59 \$ accordés à Entreprises G.N.P. pour le projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service.

7.6 Approbation d'un avenant - Avizo - Projet 21-12B - Déviation CE02/05 et CE11

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants à un contrat dont le total est de 525 000 \$ ou plus doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants au contrat initial octroyé à Avizo (Projet 21-12B - Déviation CE02/05 et CE11) totalisent 620 260,35 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-27

De ratifier les avenants totalisant 620 260,35 \$ accordés à Avizo pour le projet 21-12B - Déviation CE02/05 et CE11.

8. FILIÈRE BATTERIE - AUTORISATION D'OCTROYER DES CONTRATS DE 525 000 \$ OU PLUS

CONSIDÉRANT la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'est engagée à respecter certains échéanciers dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QU'au 30 septembre 2022 des contrats, pour un montant de 73,6 M\$, avaient été octroyés dans le cadre du développement de la filière batterie, et ce conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société, un montant de 525 000 \$ ou plus peut être délégué au président-directeur général pour l'octroi de plusieurs contrats reliés à un dossier spécifique;

CONSIDÉRANT QUE le président-directeur général a été autorisé à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » pour un montant 190,1 M\$ soit, 107,1 M\$ par la résolution 22-78 du 30 septembre 2022 et 83 M\$ par la résolution 23-17 du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE d'autres contrats pour un montant estimé à 17 M\$ devront être octroyés, afin d'effectuer des études et travaux dans plusieurs lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 », révisé et présenté au conseil d'administration le 15 mai 2024 et portant le total des contrats autorisés à 280,7 M\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Finances a été autorisé à souscrire des actions d'une valeur de 254 M\$ au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de souscription d'actions, établies en fonction des besoins, seront effectuées auprès du ministre des Finances;

CONSIDÉRANT l'étude du document révisé « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 15 mai 2024 et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-28

QUE le président-directeur général soit autorisé à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 15 mai 2024 pourvu que ces contrats soient octroyés conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société ;

ET

QUE les contrats octroyés dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » ne dépassent pas la somme de 280,7 M\$ et fassent l'objet d'un rapport aux réunions régulières du conseil d'administration;

ET

QUE la réalisation de ces études et travaux ait reçu les autorisations requises en vertu de la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 Plan de gestion des risques

M. Olivier fait un bref retour sur le processus qui a mené au document présenté le 14 mai 2024, au comité d'audit, par [REDACTED] de Mallette.

Mme Provencher mentionne que les objectifs stratégiques définis dans la planification stratégique 2024-2027 ont servi de point de départ dans l'identification des risques. Il a été établi que la direction proposera au comité d'audit un ordre de priorité des risques et un mécanisme de suivi puis le Plan de gestion des risques sera déposé au conseil d'administration pour commentaires.

Une Politique d'encadrement de la gestion des risques sera également rédigée, en collaboration avec la direction, et présentée au conseil d'administration pour approbation.

9.2 Demande de commandite – Défi Desjardins

Les administrateurs appuient la participation de M. Olivier à cette activité.

9.3 Évaluation de la performance des administrateurs 2023-2024

Mme Masson présente le résultat du processus d'évaluation et mentionne certains éléments qui sont ressortis lors de l'exercice.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-29

Que la séance soit levée (il est 10 h 08).

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 10 h 19 pour un huis clos entre les membres du conseil.

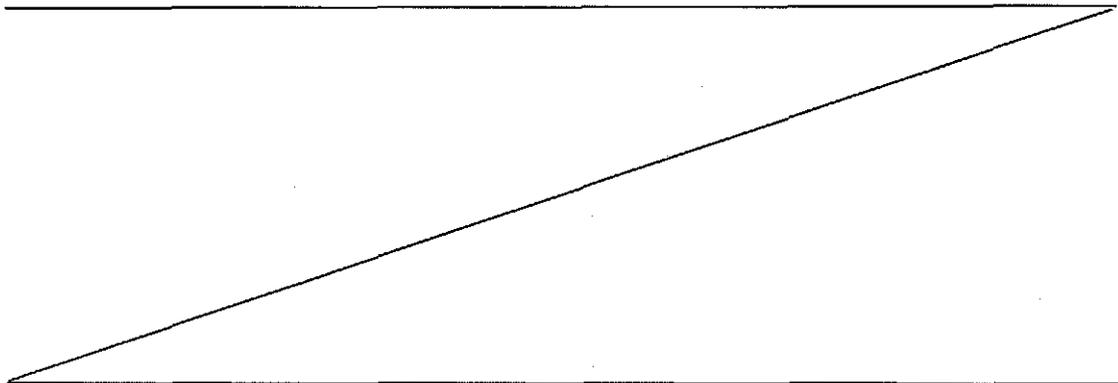
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 JUILLET 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 juillet 2024 à 12 h 30, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: Mme Hélène Gingras
M. Yves Hamelin (en visioconférence)
Mme Suzie O'Bomsawin
M. Richard Perron (en visioconférence)
Mme Sonia St-Arnaud
M. Donald Olivier, président-directeur général

SONT ABSENTS : M. Jean Poliquin
Mme Marie-Claude Masson
Mme Karine Provencher

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
(en visioconférence)
Mme Danielle Hébert, secrétaire
M. Stéphane Nourry, directeur des opérations

En l'absence du président du conseil d'administration M. Jean Poliquin, M. Richard Perron, président du comité ressources humaines, constate le quorum (il est 12 h 29), préside et débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-41

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que suite à un appel à la concurrence tenu conformément à notre politique portant sur les contrats, pour les travaux de vidange de la conduite d'adduction d'eau industrielle, l'offre de « Indy-Co inc.» s'est avérée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat avant les taxes est de 2 282 319,84 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement sur la régie interne, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de la dépense est de 525 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des opérations et les explications du président-directeur général.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-42

QUE le contrat pour les travaux de vidange de la conduite d'adduction d'eau industrielle soit accordé à « Indy-Co inc.» pour un montant de 2 282 319,84 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-43

Que la séance soit levée (il est 12 h 43).

Le président,

La secrétaire,

Richard Perron

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 8 AOÛT 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 8 août 2024 à 8 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS :	M. Jean Poliquin, président Mme Hélène Gingras (en visioconférence) M. Yves Hamelin Mme Marie-Claude Masson (en visioconférence) M. Richard Perron Mme Karine Provencher Mme Sonia St-Arnaud Mme Suzie O'Bomsawin (en visioconférence) M. Donald Olivier, président-directeur général
EST ABSENT :	M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
ASSISTENT AUSSI À LA RÉUNION	Mme Anne Villeneuve, directrice finances, RH et TI (en visioconférence) Mme Karine Richard, directrice soutien technique et environnement Mme Marie-Noëlle Bourque, conseillère relations avec le milieu Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 8 h 02), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-44

QUE l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 JUILLET 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-45

QUE le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024 soit approuvé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUILLET 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-46

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2024 soit approuvé tel que présenté.

5. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

5.1 Approbation du rapport annuel de gestion 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport annuel de gestion de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-47

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Mme Marie-Noëlle Bourque quitte la rencontre et Mme Karine Richard se joint à la rencontre (il est 8 h 38).

5.2 Octroi d'un contrat pour le projet de services de génie civil sur demande

M. Olivier informe les membres que la Société a sélectionné trois (3) firmes d'experts-conseils auxquelles elle pourra donner des contrats de service professionnels en génie civil sur une période de trois (3) ans. Ces firmes se sont engagées à fournir, au besoin, des services à des prix préétablis, selon des clauses et des conditions définies.

Cette approche d'attribution de contrats à exécution sur demande est valable, mais la Politique portant sur les contrats de la Société ne prévoit pas de processus pour y recourir. La Société a procédé par appel d'offres public de type qualité et prix pour sélectionner ces firmes. La Société utilisera les résultats de l'appel d'offres et procédera de gré à gré, conformément à l'article 7.2.1 de la Politique portant sur les contrats, pour donner des commandes, au besoin. Cette façon de faire a été validée auprès d'un conseiller juridique.

Il est entendu qu'une révision de la Politique portant sur les contrats sera effectuée dans les prochains mois et un processus pour l'octroi de contrats à commandes y sera intégré.

5.3 Approbation d'un avenant - Stantec - Étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconduction du décennal de dragage (SPIPB 19-26)

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour prévoit que les avenants portant la somme des modifications à un contrat à plus de 100 000 \$ et à plus de 15 % de la valeur du contrat initial doivent être approuvés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 53 523,18 \$ doit être accordé à Stantec dans le cadre du projet « Étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconduction du décennal de dragage (SPIPB 19-26) » portant le total des avenants à 202 747,18 \$ et à 128,64% de la valeur du contrat initial de 157 609 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-48

QUE l'avenant de 53 523,18 \$, au contrat de Stantec, présenté au formulaire « Étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconduction du décennal de dragage (SPIPB 19-26) – Avenant no 5 » soit approuvé.

Mmes Anne Villeneuve et Karine Richard quittent la rencontre (il est 9 h 02).

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-49

Que la séance soit levée (il est 9 h 03).

7. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Olivier se retire à 9 h13 pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 20 septembre 2024 à 7 h 45, par visioconférence.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: M. Jean Poliquin, président
 Mme Hélène Gingras
 M. Yves Hamelin
 Mme Marie-Claude Masson
 Mme Suzie O'Bomsawin
 M. Richard Perron
 Mme Karine Provencher
 Mme Sonia St-Arnaud
 M. Donald Olivier, président-directeur général

ASSISTENT AUSSI M. Jean-François Béland, observateur représentant le MEIE
À LA RÉUNION Mme Danielle Hébert, secrétaire
 M. Marc-André Harnois, directeur du bureau de projet

Constatant qu'il y a quorum (il est 7 h 45), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-50

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. APPROBATION D'UN AVENANT (SPIPB 22-50) - POMERLEAU INC. - MANDAT DE GÉRANCE EXTERNE DU BUREAU DE PROJET

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 22-39 du 6 mai 2022, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a accordé un contrat à Pomerleau inc., au montant de

8 516 200 \$ (excluant les taxes), pour la gérance de construction des infrastructures au sud de l'autoroute 30, incluant un échéancier d'une durée de 2 ans;

CONSIDÉRANT que suite à une séance de médiation qui a eu lieu le 16 septembre 2024, une offre de règlement extrajudiciaire pour mener à terme ledit contrat jusqu'à la date de fin des travaux, prévue le 31 octobre 2025, a été présentée;

CONSIDÉRANT que cette offre de règlement prévoit, entre autres, une contrepartie forfaitaire de 2 400 000 \$ (excluant les taxes) à laquelle s'ajoutera une rétribution en mode "régie" des consommables (eau, papier, équipements de sécurité, deux véhicules de chantier, étiquettes, etc.);

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 525 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-51

D'approuver qu'un avenant au montant de 2 400 000 \$ (excluant les taxes), auquel s'ajoutera une rétribution en mode "régie" des consommables, soit accordé à Pomerleau inc. pour mener à terme le contrat de gérance de construction des infrastructures au sud de l'autoroute 30 (SPIPB 22-50) jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 octobre 2025;

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Mme Karine Provencher quitte la rencontre, il est 8 h 00.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-52

Que la séance soit levée (il est 8 h 14).

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 17 OCTOBRE 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 17 octobre 2024 à 16 h 00, au siège social de la Société sis au 1000, boulevard Arthur-Sicard à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS:

- M. Jean Poliquin, président
- Mme Hélène Gingras (en visioconférence)
- M. Yves Hamelin (en visioconférence)
- Mme Marie-Claude Masson
- Mme Suzie O'Bomsawin (en visioconférence)
- M. Richard Perron
- Mme Karine Provencher
- Mme Sonia St-Arnaud
- M. Donald Olivier, président-directeur général

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION**

- M. Jean-François Béland, membre observateur représentant le MEIE (en visioconférence)
- Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 00), M. Jean Poliquin, président, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-53

QUE l'ordre du jour soit adopté après l'ajout du point 11.3 « Faits saillants des rencontres ».

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 AOÛT 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-54

QUE le procès-verbal de la réunion du 8 août 2024 soit approuvé avec une modification de la formulation au 2^e paragraphe du point 5.2.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-55

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 20 septembre 2024 soit approuvé avec l'ajout de « Mme Karine Provencher quitte la rencontre, il est 8 h 00 », après le point 3.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Les suivis seront traités dans le rapport « Faits saillants du PDG – octobre 2024 » ainsi qu'aux points 7, 8, 9, 10.1 et 12.1 des présentes.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

Le rapport « Faits saillants du PDG – octobre 2024 » est déposé.

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2028

M. Olivier présente la progression, au 30 septembre 2024, de l'atteinte des cibles établies au plan stratégique 2024-2027.

8. GESTION DES RISQUES

8.1 Présentation du Plan de gestion des risques

M. Olivier présente sommairement le Plan de gestion des risques, il mentionne les suivis qu'il effectue avec son équipe et répond aux questions des administrateurs.

8.2 Adoption de la Politique d'encadrement de la gestion des risques

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des risques présenté au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration se déclare satisfait de l'analyse des risques effectuée et de la tolérance aux risques établie dans le Plan de gestion des risques ;

CONSIDÉRANT la Politique d'encadrement de la gestion des risques présentée au conseil d'administration et les modifications proposées à l'article 8 relativement aux rôles et responsabilités des intervenants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-56

QUE soit adoptée la Politique d'encadrement de la gestion des risques, incluant les modifications proposées à l'article 8, et qu'elle soit déposée au Registre des documents légaux et normatifs.

8.3 Communications et suivis

Les suivis effectués aux risques 2, 3, 8, 11, 13b) et 14 sont déposés.

9. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

Une révision du budget relié au déploiement de la filière batterie a été effectuée. M. Olivier commente les coûts finaux prévus et l'avancement des travaux.

9.1 Filière batterie - Autorisation d'octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus

CONSIDÉRANT la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour s'est engagée à respecter certains échéanciers dans le cadre du développement de la filière batterie;

CONSIDÉRANT QU'au 30 septembre 2022 des contrats, pour un montant de 73,6 M\$, avaient été octroyés dans le cadre du développement de la filière batterie, et ce conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur la régie interne de la Société, un montant de 525 000 \$ ou plus peut être délégué au président-directeur général pour l'octroi de plusieurs contrats reliés à un dossier spécifique;

CONSIDÉRANT QUE le président-directeur général a été autorisé à octroyer des contrats dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 », pour un montant de 209,5 M\$, soit 107,1 M\$ par la résolution 22-78 du 30 septembre 2022, 83 M\$ par la résolution 23-17 du 23 mars 2023, 17 M\$ par la résolution 24-28 du 15 mai 2024 et 2,4 M\$ par la résolution 24-51 du 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE d'autres contrats pour un montant estimé à 22 M\$ devront être octroyés, afin d'effectuer des études et travaux dans plusieurs lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 », révisé et présenté au conseil d'administration le 17 octobre 2024 et portant le total des contrats autorisés à 305,1 M\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, le fonds social autorisé de la Société est de 500 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Finances a été autorisé à souscrire des actions d'une valeur de 254 M\$ au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de souscription d'actions, établies en fonction des besoins, seront effectuées auprès du ministre des Finances;

CONSIDÉRANT l'étude du document révisé « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 17 octobre 2024 et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-57

QUE le président-directeur général soit autorisé à octroyer des contrats de 525 000 \$ ou plus dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » présenté au conseil d'administration le 17 octobre 2024 pourvu que ces contrats soient octroyés conformément à la Politique portant sur les contrats de la Société ;

ET

QUE les contrats octroyés dans les lots identifiés au document « Budget développement infrastructures filière batterie – SPIPB volet 1 » ne dépassent pas la somme de 305,1 M\$ et fassent l'objet d'un rapport aux réunions régulières du conseil d'administration;

ET

QUE la réalisation de ces études et travaux ait reçu les autorisations requises en vertu de la démarche globale visant le développement de la filière batterie sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour adoptée par le gouvernement du Québec.

10. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

10.1 Code d'éthique applicable aux administrateurs

Ce point est reporté.

10.2 Nomination des membres et de la présidente du comité d'audit

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité d'audit, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendants au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit doit compter un administrateur, membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26);

CONSIDÉRANT QUE les membres suivants ont été nommés:

- M. Jean Poliquin, le 9 septembre 2020;
- Mme Karine Provencher, CPA, auditrice, le 23 juin 2022;
- Mme Suzie O'Bomsawin, le 28 mars 2024.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer l'un des membres président(e) du Comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-58

QUE les personnes suivantes soient nommées, à compter des présentes, membres du Comité d'audit : Mme Suzie O'Bomsawin, Mme Karine Provencher, CPA, auditrice et M. Jean Poliquin;

ET

QUE Mme Karine Provencher, CPA, auditrice soit nommée présidente du Comité d'audit.

10.3 Nomination des membres et du président du comité de ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité de ressources humaines, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendant au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE les membres suivants ont été nommés:

- M. Richard Perron, le 28 octobre 2021;
- M. Jean Poliquin, le 28 octobre 2021;
- M. Yves Hamelin, le 23 juin 2022.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer l'un des membres président(e) du Comité de ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-59

QUE les personnes suivantes soient nommées, à compter des présentes, membres du Comité de ressources humaines: MM. Richard Perron, Jean Poliquin et Yves Hamelin;

ET

QUE M. Richard Perron soit nommé président du Comité de ressources humaines.

10.4 Nomination des membres et de la présidente du comité gouvernance et éthique

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du mandat du Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité est composé de trois membres du conseil d'administration, indépendant au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, pour une période de trois ans, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE les membres suivants ont été nommés le 28 octobre 2021: Mme Marie-Claude Masson et MM. Richard Perron et Jean Poliquin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer l'un des membres président(e) du Comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-60

QUE les personnes suivantes soient nommées, à compter des présentes, membres du Comité de gouvernance et d'éthique: Mme Marie-Claude Masson et MM. Richard Perron et Jean Poliquin;

ET

QUE Mme Marie-Claude Masson soit nommée présidente du Comité de gouvernance et d'éthique.

10.5 Approbation d'avenants - Sintra Inc. - Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 525 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants suivants au contrat octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service) doivent être approuvés:

- 57 780 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C011) ;
- 83 518,70 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C013) ;
- 7 920 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C014/DDCC015).

CONSIDÉRANT que le total des avenants est de 1 954 128,95 \$ et représente 65,36% du contrat initial de 2 989 887,50 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-61

QUE les avenants suivants au contrat octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service) soient approuvés :

- 57 780 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C011) ;
- 83 518,70 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C013) ;
- 7 920 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C014/DDCC015).

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

10.6 Approbation d'avenants - Entreprises G.N.P. - Projet 22-50N - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 525 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants suivants au contrat octroyé à Entreprises G.N.P. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures) doivent être approuvés:

- 58 886,71 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C023);
- 160 825,63 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-A001/DDC-S003/DDC-S005/DDC-S007);
- 33 795,30 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-EC001);
- 72 805,70 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C025);
- 35 297,54 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C024Rev01);
- crédit 1 656 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C022);
- 50 164,72 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-MP001Rev01);
- 226 719,00 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C013Rev02);

CONSIDÉRANT que le total des avenants est de 4 519 942,46 \$ et représente 34,50% du contrat initial de 13 101 000 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-62

QUE les avenants suivants au contrat octroyé à Entreprises G.N.P. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de desserte et des infrastructures) soient approuvés:

- 58 886,71 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C023);
- 160 825,63 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-A001/DDC-S003/DDC-S005/DDC-S007);
- 33 795,30 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-EC001);
- 72 805,70 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C025);
- 35 297,54 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C024Rev01);
- crédit 1 656 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C022);
- 50 164,72 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-MP001Rev01);
- 226 719,00 \$ présenté au formulaire (Avenant no DDC-C013Rev02);

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Madame Masson se retire pour le point suivant.

10.7 Approbation d'avenants - Eurovia Québec Construction - Projet 22-50L - Chemin d'accès module surdimensionné

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 100 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les avenants suivants au contrat octroyé à Eurovia Québec Construction (Projet 22-50L - Chemin d'accès module surdimensionné) doivent être approuvés:

- 166 390,30 \$ présenté au formulaire Avenant no DDC-C004;
- 12 442,22 \$ présenté au formulaire Avenant no ODC-011 (DDC-C004) / ODC-012 (DDC-C009);
- 1 631,30 \$ présenté au formulaire Avenant no ODC-013 (DDC-EC004 Rev01) ;

CONSIDÉRANT que le total des avenants est de 170 633,06 \$ et représente 15,94% du contrat initial de 1 070 500 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-63

QUE les avenants suivants au contrat octroyé à Eurovia Québec Construction (Projet 22-50L - Chemin d'accès module surdimensionné) soient approuvés :

- 166 390,30 \$ présenté au formulaire Avenant no DDC-C004;
- 12 442,22 \$ présenté au formulaire Avenant no ODC-011 (DDC-C004) / ODC-012 (DDC-C009);
- 1 631,30 \$ présenté au formulaire Avenant no ODC-013 (DDC-EC004 Rev01) ;

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

10.8 Approbation d'un avenant - Atkinsréalis - Projet 22-01 - Prolongement des réseaux d'eau industrielle et d'eau résiduaire

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 525 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 1 516 410,45 \$ (formulaire Avenant no 3) au contrat octroyé à Atkinsréalis (Projet 22-01 - Prolongement des réseaux d'eau industrielle et d'eau résiduaire) doit être approuvé;

CONSIDÉRANT que le total des avenants est de 1 622 099,40 \$ et représente 214,59% du contrat initial de 755 900 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-64

QUE l'avenant de 1 516 410,45 \$ (formulaire Avenant no 3) au contrat octroyé à Atkinsréalis (Projet 22-01 - Prolongement des réseaux d'eau industrielle et d'eau résiduaire) soit approuvé.

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

10.9 Désignation de représentants auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est membre de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne et doit désigner des représentants qui exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif à ses opérations;
- demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche de ses opérations;
- signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche de ses opérations.

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a adhéré à AccèsD Affaires et doit désigner un administrateur principal qui sera autorisé, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à signer toute convention AccèsD Affaires, y apporter des modifications et en accepter les conditions d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'un document n'engage la Société que s'il est signé par le président du conseil, le président-directeur général ou, dans les cas que détermine la Société, par un de ses employés;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-65

QU'à compter des présentes, le président du conseil, M. Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Donald Olivier ou la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient désignés représentants à l'égard de tout compte que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne et soient autorisés à :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif à ses opérations;
- demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche de ses opérations;
- signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche de ses opérations;

ET

QU'à compter des présentes, la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau soit désignée administrateur principal aux fins de l'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit autorisée à signer toute convention AccèsD Affaires, y apporter des modifications et en accepter les conditions d'utilisation.

11. DOSSIERS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC.

11.1 Nomination d'un administrateur

CONSIDÉRANT que par la résolution 24-38 du 4 juillet 2024, Mme Danielle Hébert a été désignée pour représenter la Société parc industriel et portuaire de Bécancour au conseil d'administration de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc., pour un mandat de 3 ans;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Danielle Hébert, effective en date du 17 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur pour la partie non expirée du mandat de Mme Danielle Hébert et que cet administrateur demeure en fonction jusqu'à ce que son successeur ou son remplaçant soit élu ou nommé.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-66

De nommer M. Richard Perron, membre du conseil d'administration de la Société du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie Inc. pour la partie non expirée du mandat de Mme Danielle Hébert et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son successeur ou son remplaçant soit élu ou nommé.

11.2 Mandat de la gestion du port de Percé

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 1363-2024 du 28 août 2024, le gouvernement du Québec a confié à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le mandat d'assurer, à compter du 1er septembre 2024, la gestion du quai de Percé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 24-39 du 4 juillet 2024, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a délégué la gestion du quai de Percé à sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à condition, entre autres, d'obtenir l'autorisation du Conseil du trésor d'ajouter l'équivalent de 1,2 ETC (2130 heures rémunérées) dédié à sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du trésor, en vertu du C.T. 231052 du 16 juillet 2024, a refusé d'autoriser l'ajout de l'équivalent de 1,2 ETC (2130 heures rémunérées), à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pourra recourir à l'octroi de contrats de service pour assurer la gestion du quai de Percé et ce, conformément à la convention à être conclue entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et que tous les frais d'exécution de ce mandat seront entièrement à la charge du gouvernement.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-67

QUE la résolution 24-39 du 4 juillet 2024 soit modifiée de la façon suivante :

QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour délègue la gestion du quai de Percé à sa filiale, la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie aux conditions et selon les règles suivantes :

QUE les modalités et les conditions entourant la gestion du quai de Percé soient prévues dans une convention à être conclue entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, cette convention devant notamment prévoir les modalités entourant les dépenses admissibles et la fréquence des paiements pour les services rendus;

ET

QUE les frais de réalisation de ce mandat soient entièrement à la charge du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

11.3 Faits saillants des rencontres

Les administrateurs qui ont assisté aux dernières rencontres du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie mentionnent les éléments principaux qui y ont été discutés.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12.1 Plan de gestion des actifs (réseaux et UPEI)

Le document est déposé, un suivi sera effectué à la prochaine rencontre.

12.2 États financiers trimestriels au 30 juin 2024

Mme Karine Provencher commente brièvement les États financiers trimestriels au 30 juin 2024.

12.3 Plan de révision des politiques et règlements 2024-2027

Le document est déposé, il a été présenté aux comités audit, ressources humaines et gouvernance et éthique.

12.4 Planification des dates de rencontre 2025

Les modifications demandées seront apportées et des invitations aux rencontres seront transmises individuellement aux administrateurs.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-68

Que la séance soit levée (il est 18 h 04).

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean-François Béland et Donald Olivier se retirent pour un huis clos entre les membres du conseil.

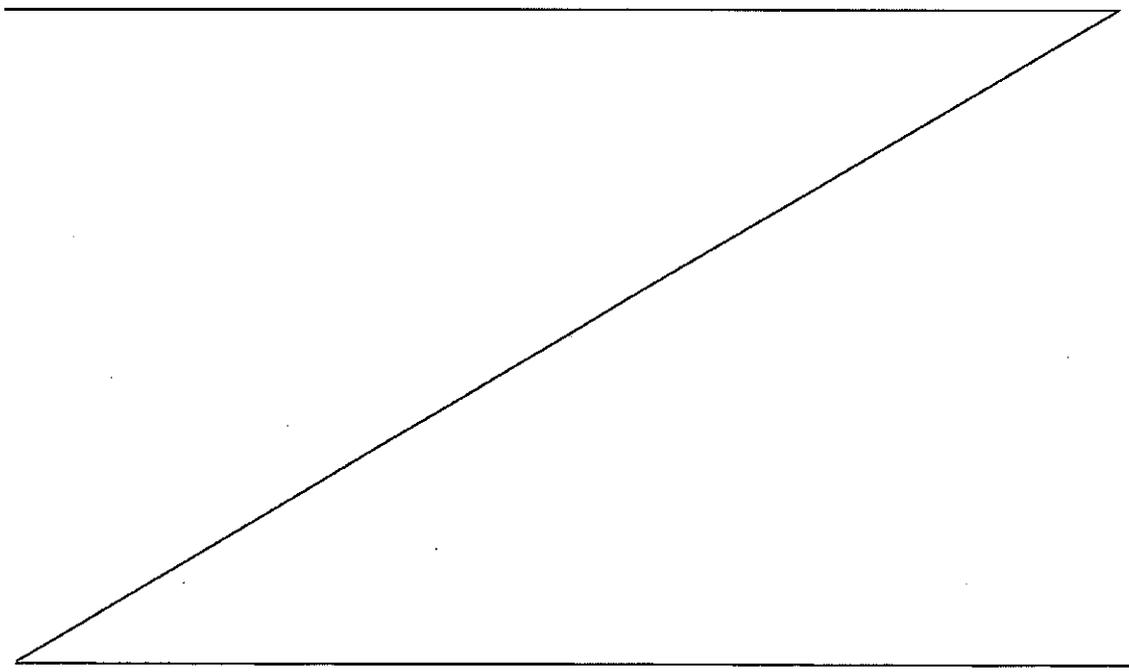
Les membres font leur réunion à huis clos.

Le président,

La secrétaire,

Jean Poliquin

Danielle Hébert



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2024**

LIEU ET HEURE

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, tenue le 12 décembre 2024 à 16 h 00, au Manoir Bécancourt sis au 3255, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

SONT PRÉSENTS: Mme Hélène Gingras
M. Yves Hamelin (en visioconférence)
Mme Marie-Claude Masson
M. Richard Perron
Mme Karine Provencher
M. Donald Olivier, président-directeur général

SONT ABSENTS: M. Jean Poliquin, président
Mme Suzie O'Bomsawin
Mme Sonia St-Arnaud

**ASSISTENT AUSSI
À LA RÉUNION** M. Gérald Carter, président du conseil d'administration de la
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Mme Anne Dupéré, présidente-directrice générale de la Société
portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Mme Danielle Hébert, secrétaire

Constatant qu'il y a quorum (il est 16 h 05), en l'absence du président, M. Jean Poliquin, Mme Marie-Claude Masson, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, débute l'assemblée.

Les membres présents reconnaissant avoir reçu l'avis de convocation et consentant à la tenue de la présente assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-69

QUE l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-70

QUE le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024 soit approuvé tel que présenté.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Olivier fait un suivi concernant l'étude de la tarification sur l'eau et l'élaboration du plan de gestion des actifs. Les autres suivis seront traités dans le rapport « Faits saillants du PDG – décembre 2024 » ainsi qu'aux points 6, 9.2, 9.3, 9.5 et 10 des présentes.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AFFAIRES COURANTES

Le rapport « Faits saillants du PDG – décembre 2024 » est déposé et commenté par M. Olivier. Les membres discutent, entre autres, des sujets suivants :

- L'avancement des discussions reliées la nouvelle entente qui doit être conclue entre la Ville de Bécancour et la Société, dont l'enjeu relié à la facturation du service d'égout sanitaire;
- Le dépôt du projet de loi concernant le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
- La renégociation de l'entente avec l'Aluminerie de Bécancour;

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2028

Un suivi plus approfondi de la progression de l'atteinte des cibles au 3^e trimestre sera effectué à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

7. GESTION DES RISQUES - COMMUNICATIONS ET SUIVIS

Les suivis effectués aux risques 1, 4, 7, 9, 10 et 12 sont déposés.

8. DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE BATTERIE – SUIVI

M. Olivier mentionne que l'avancement des travaux se déroule bien et que le budget global sera assurément respecté.

9. DOSSIERS NÉCESSITANT UNE RÉOLUTION

9.1 Tarification portuaire 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de régie interne, le conseil d'administration approuve annuellement la grille de tarification;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration de la grille de tarification portuaire proposée pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-71

QUE soit adoptée, la grille de tarification portuaire présentée pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, et prévoyant les augmentations et modifications suivantes :

Droits d'amarrage	Augmentation de 6,3 %
Droits de port	Augmentation de 6,3 %
Frais de sécurité	Augmentation de 6,3 %
Droits spéciaux - Protection de l'environnement	Augmentation de 6,3 %
Droits de quaiage	Augmentation de 6,3 %
<u>Exception</u> : Sel	Augmentation de 14 %
<u>Ajout</u> : Équipements opérationnels (pontons), bois de calage	Exemption
Droits de séjour	Augmentation de 6,3 %
<u>Ajout</u> : Cargo général, conteneurs et autres	Facteur 1,50
Location d'espace pour chargement/déchargement	Augmentation de 6,3 %
Occupation des aires communes	Augmentation de 6,3 %
Location d'espace d'entreposage long terme	Augmentation de 6,3 %
Location d'espace d'entreposage court terme	Augmentation de 6,3 %
Balance	Augmentation de 6,3 %
Carte d'accès et renouvellement	Augmentation de 6,3 %
Permis de travail à chaud	Augmentation de 6,3 %
Eau potable	Tarif Ville de Bécancour
<u>Ajouts</u> :	
Branchement ou débranchement électriques (max.7 jours)	
100 ampères et moins (lundi au vendredi 7h30 à 16h00)	1 200 \$ chaque
..100 ampères et moins (temps supplémentaire)	2 040 \$ chaque
..100 - 400 ampères (lundi au vendredi 7h30 à 16h00)	1 500 \$ chaque
..100 - 400 ampères (temps supplémentaire)	2 550 \$ chaque
..400 ampères et plus	Frais réels
Métiers spécialisés (exemples : électricien, plombier, etc.)	Frais réels
Ouvrier à l'entretien	
Heures normales : Lundi au vendredi de 8h00 à 16h30	70 \$ / heure
En dehors des heures normales	140 \$ /heure (min.4 h)
Droits ferroviaires	Aucune augmentation
<u>Ajout</u>	
Entreposage ou attente pour plus de 48 heures	50 \$ / wagon
Navires amarrés l'un contre l'autre	Tarifs applicables à chaque navire

9.2 Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres du personnel

CONSIDÉRANT le C.T. 228508 du 13 juin 2023 concernant l'approbation d'une nouvelle structure salariale pour le personnel non syndiqué de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT la version révisée du Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres du personnel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour présentée au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-72

QU'une demande d'approbation des conditions à incidence financière du personnel professionnel non syndiqué soit transmise au Conseil du trésor;

QUE, sous réserve de l'obtention de l'approbation, par le Conseil du trésor, des conditions à incidence financière du personnel professionnel non syndiqué, la version révisée du Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres du personnel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit adoptée, comme présentée au conseil d'administration;

QUE soit transmise une copie dudit règlement à son Secrétariat (Bureau de la négociation gouvernementale) sous forme de fichier électronique Word dans les 30 jours de l'obtention de l'approbation du Conseil du trésor des conditions à incidence financière du personnel professionnel non syndiqué.

9.3 Politique d'octroi de contrats

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7 de la *Loi sur les contrats organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour doit adopter une politique portant sur les conditions de contrats et la rendre publique au plus tard 30 jours après son adoption;

CONSIDÉRANT QUE la Société doit faire approuver la politique portant sur les conditions de ses contrats par le Conseil du trésor (C.T. 224148 du 30 mars 2021);

CONSIDÉRANT la Politique d'octroi de contrats de la Société approuvée par le Conseil du trésor (C.T. 225996 du 14 mars 2022);

CONSIDÉRANT le projet de révision de Politique d'octroi de contrats présenté au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-73

QUE soit approuvé, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Conseil du trésor, le projet de révision de la Politique d'octroi de contrats présenté au conseil d'administration incluant à la fin de l'article 12 « et au Conseil du trésor »;

ET

QUE la version révisée de la Politique d'octroi de contrats entre en vigueur au moment de son approbation par le Conseil du Trésor et qu'elle soit déposée au Registre des documents légaux et normatifs et rendue publique dans les 30 jours de l'obtention de cette approbation.

9.4 Règles et procédures du port de Bécancour

CONSIDÉRANT la présentation au conseil d'administration du document « Règles et procédures du port de Bécancour »;

CONSIDÉRANT QUE le document « Directives administratives - Utilisation des installations de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour » est en révision et que certaines règles et pratiques liées au port de Bécancour y sont prévues;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité de gouvernance et éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-74

QUE soit adopté le document « Règles et procédures du port de Bécancour » apparaissant au Registre des documents légaux et normatifs, après modification du délai de révision à 3 ans;

ET

QUE la section 6. « La zone portuaire » apparaissant aux « Directives administratives - Utilisation des installations de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour » soit abrogée.

9.5 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil d'administration des modifications proposées au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-75

D'approuver les modifications proposées au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dont la version révisée apparaît dans le Registre des documents légaux et normatifs.

9.6 Nomination au poste de directeur finances et administration

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement sur les effectifs prévoit que lors de l'embauche d'un poste relevant directement du président-directeur général, le comité des ressources humaines doit être impliqué dans le processus de sélection et la nomination approuvée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE M. Perron, président du comité de ressources humaines et Mme Provencher, présidente du comité d'audit, ont participé au processus de sélection et appuient la nomination de M. Étienne Lafrenière à titre de directeur finances et administration;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-76

QUE M. Étienne Lafrenière soit nommé directeur finances et administration à compter du 6 janvier 2025.

9.7 Désignation de représentants auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est membre de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne et doit désigner des représentants qui exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif à ses opérations;
- demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche de ses opérations;
- signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche de ses opérations.

CONSIDÉRANT QUE la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a adhéré à AccèsD Affaires et doit désigner un administrateur principal qui sera autorisé, au nom de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à signer toute convention AccèsD Affaires, y apporter des modifications et en accepter les conditions d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* prévoit qu'un document n'engage la Société que s'il est signé par le président du conseil, le président-directeur général ou, dans les cas que détermine la Société, par un de ses employés;

CONSIDÉRANT la résolution 24-65 du 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Étienne Lafrenière à titre de directeur finances et administration à compter du 6 janvier 2025;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-77

QU'à compter du 6 janvier 2025, la résolution 24-65 du 17 octobre 2024 soit modifiée de la façon suivante :

QUE le président du conseil, M. Jean Poliquin, le président-directeur général, M. Donald Olivier, le directeur finances et administration M. Étienne Lafrenière ou la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient désignés représentants à l'égard de tout compte que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne et soient autorisés à :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif à ses opérations;
- demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche de ses opérations;
- signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche de ses opérations;

ET

QUE le directeur finances et administration M. Étienne Lafrenière et la responsable des opérations comptables, Mme Chantale Béliveau, soient désignés administrateurs principaux aux fins de l'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient autorisés à signer toute convention AccèsD Affaires, y apporter des modifications et en accepter les conditions d'utilisation.

9.8 Octroi d'un contrat de services professionnels en génie du bâtiment sur demande

CONSIDÉRANT que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a procédé à une demande de services professionnels, par appel d'offres public, pour l'octroi d'un contrat à commande afin d'obtenir, au besoin, des services professionnels en génie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des propositions reçues, il a été déterminé que la firme « BPA I BCDO » a répondu à toutes les exigences de conformité minimale et présenté le plus bas prix pour l'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels à commande sera limité à un montant annuel maximal de 1 000 000 \$ avant les taxes et qu'il pourra être renouvelé pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que chaque mandat individuel sera limité à un montant maximal de 300 000 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement sur la régie interne, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de la dépense est de 525 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-78

QUE l'octroi d'un contrat à commande pour obtenir des services professionnels en génie du bâtiment soit octroyé à la firme « BPA I BCDO »;

ET

QUE des mandats individuels de 300 000\$ ou moins, avant taxes, pourront être donnés à la firme « BPA I BCDO »;

ET

QUE le total des mandats individuels accordés à compter de la date de signature du contrat à commande avec la firme « BPA I BCDO » ne devra pas être supérieur 1 000 000\$ par année;

ET

QUE le contrat à commande avec la firme « BPA I BCDO » pourra être renouvelé pour une année supplémentaire;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tous documents relatifs à cette résolution.

9.9 Octroi d'un contrat - Quai B6 - Études d'impact environnemental et Ingénierie préliminaire

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public, de type qualité-prix, tenu conformément à notre politique portant sur les contrats, la proposition de CIMA+ a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat avant les taxes est de 1 844 275 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement sur la régie interne, le conseil d'administration autorise préalablement l'adjudication de tout contrat dont le montant estimé de la dépense est de 525 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et les explications du président-directeur général;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-79

QUE le contrat « Quai B6 - Études d'impact environnemental et Ingénierie préliminaire » soit accordé à CIMA+ pour un montant de 1 844 275 \$ excluant les taxes;

ET

QUE le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer ledit contrat.

9.10 Approbation d'un avenant - Sintra Inc. Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, un avenant portant la somme des modifications à un contrat à 525 000 \$ ou plus et à 15% ou plus de la valeur du contrat initial doit être approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avenant de 178 409 \$ (formulaire Avenant no DDC-C002Rev1), au contrat octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service), doit être approuvé;

CONSIDÉRANT que le total des avenants est de 1 994 980 \$ et représente 66,72 % du contrat initial de 2 989 887,50 \$;

CONSIDÉRANT les explications du président-directeur général et la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-80

D'approuver que l'avenant de 178 409 \$ (formulaire Avenant no DDC-C002Rev1), au contrat octroyé à Sintra Inc. (Projet 22-50N2 - Prolongement de la voie de service), soit approuvé;

ET

Que le président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour soit autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

10. SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE INC. – PRÉSENTATION

Mme Anne Dupéré présente les principaux enjeux de gouvernance et de financement de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ainsi que les défis, l'état des infrastructures et les retombées de chacun des ports pour leurs communautés respectives.

M. Yves Hamelin quitte l'assemblée, il est 18 h 08.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 États financiers trimestriels au 30 septembre 2024

Mme Provencher commente brièvement les États financiers trimestriels au 30 septembre 2024.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

24-81

Que la séance soit levée (il est 18 h 13).

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Donald Olivier, M. Gérald Carter et Mme Anne Dupéré se retirent pour un huis clos entre les membres du conseil.

Les membres font leur réunion à huis clos.

La présidente,

La secrétaire,

Marie-Claude Masson

Danielle Hébert